



**CONTRAT DE PLAN ÉTAT – RÉGION
(CPER) 2021/2027
OCCITANIE**

PROTOCOLE DE PRÉFIGURATION



PROJET

Protocole État-Région relatif à l'établissement du Contrat de Plan État-Région 2021/2027 Occitanie

Établi entre :

- l'État, représenté par Étienne GUYOT, Préfet de la région Occitanie, Préfet de la Haute-Garonne, conformément au mandat du Premier ministre du 23 octobre 2020,

et

- la Région Occitanie, représentée par Carole DELGA, Présidente de Région, habilitée à ces fins par délibération n°XX de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 17 décembre 2020,

Considérant l'intérêt de confirmer le cadre dans lequel est établi le projet de Contrat de plan État-Région 2021/2027 (CPER), par l'adoption d'un protocole de préfiguration État-Région, il est convenu ce qui suit :

PROJET

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE.....7

PILIER I - CONSTRUIRE UN NOUVEAU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT DE L'OCCITANIE ALLIANT EXCELLENCE ET SOUTENABILITÉ.....9

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 : FAIRE RAYONNER L'OCCITANIE EN CAPITALISANT SUR SES ATOUTS D'EXCELLENCE.....10

Action n°1 : Accompagner et valoriser nos filières d'avenir et renforcer le potentiel de la région en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation.....10

1.1 Une ambition partagée au service de la relocalisation industrielle et de la pérennité de nos filières d'avenir.....10

1.2 Faire rayonner l'Occitanie en capitalisant sur ses atouts d'excellence universitaire, de recherche et d'innovation.....27

Action n°2 : Investir tous les relais de croissance des territoires d'Occitanie.....34

2.1 Résilience du littoral et économie bleue : une nouvelle étape du Plan Littoral 21. 34

2.2 Montagnes d'Occitanie, Terres de vie.....37

2.3 Économie touristique durable.....38

2.4 Résilience du territoire et souveraineté alimentaire.....43

Action n°3 : Faire de l'Occitanie une destination d'excellence culturelle et sportive.....44

3.1 Culture et patrimoine.....44

3.2 Sports / Occitanie Ambition 2024.....47

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 : PROMOUVOIR LA TRANSITION VERS UN DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE ET RÉSILIENT.....49

Action n°4 : Bâtir les mobilités de demain.....50

Action n°5 : Faire de l'Occitanie une région exemplaire en matière de gestion intégrée de l'eau.....53

Action n°6 : Faire de l'Occitanie une région exemplaire en matière de biodiversité.....58

Action n°7 : Faire de l'Occitanie un territoire à énergie positive et économe en ressources60

L'ambition de devenir la première région d'Europe à énergie positive.....60

L'amplification de la dynamique en faveur de l'économie circulaire.....62

Action n°8 : Éducation à l'environnement et au développement durable et adaptation des territoires aux crises à venir.....64

Action n°9 : Sobriété foncière et lutte contre l'artificialisation des sols.....67

PILIER N°2 / ŒUVRER POUR LE REEQUILIBRAGE ET LES SOLIDARITÉS DANS LES TERRITOIRES DE L'OCCITANIE.....69

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°3 : PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT ÉQUILIBRE DES TERRITOIRES DE L'OCCITANIE.....70

Action n°10 : Favoriser un développement équilibré des territoires de projets.....70

10.1 Accompagner les territoires de projets.....70

10.2 Politique de la ville.....74

10.3 Agir ensemble pour la vitalité commerciale et artisanale de tous les territoires..75

Action n°11 : Agir en faveur du désenclavement et de l'attractivité des territoires.....76

11.1 Aménagement numérique du territoire.....76

11.2 Canal des Deux Mers : canal du Midi et canal latéral à la Garonne.....80

11.3 Désenclavement routier et ferroviaire.....84

Action n°12 : Agir pour la santé des Occitans.....91

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°4 : FAVORISER L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION.....96

Action n°13 : Amplifier l'accès à l'emploi, l'orientation et la formation pour tous.....96

Économie sociale et solidaire.....100

Action n°14 : Développer l'égalité entre les femmes et les hommes et lutter contre toutes formes de discriminations.....102

Action n°15 : Favoriser l'accès à l'enseignement.....105

15.1 Service public du numérique éducatif.....105

15.2 Un accès à l'enseignement supérieur à conforter de manière volontariste sur tout le territoire.....107

15.3 Logement social étudiant.....109

15.4 Restaurants universitaires.....110

ANNEXE FINANCIÈRE.....111

PRÉAMBULE

Le Contrat de Plan État - Région (CPER) 2021/2027 poursuit deux objectifs : la relance, sur 2021-2022, et la transformation, à horizon 2027.

Le CPER vise ainsi tout d'abord une relance massive et rapide de l'économie régionale à la suite de la crise sanitaire de la COVID-19, se traduisant par des enveloppes exceptionnelles – à hauteur de 900 M€ - qui se déploieront en 2021 et 2022 : l'accord régional de relance signé par l'État et la Région décline cet engagement conjoint essentiel pour les deux prochaines années.

Le CPER promeut ensuite un développement régional ambitieux, sobre et vertueux, porteur de plus de justice sociale et territoriale, d'égalité réelle, de lutte contre les discriminations et de solidarité, afin de bâtir ensemble un avenir commun désirable et répondant aux préoccupations quotidiennes de nos concitoyens.

Ces deux temporalités sont cependant étroitement liées : la réussite de la relance détermine en effet la capacité de transformation à long terme de l'économie, et l'action de court-terme doit d'ores et déjà intégrer les objectifs et principes du modèle d'avenir ici déterminé.

L'État et la Région ont proposé dès le dernier trimestre 2019, avant la crise du COVID-19, une stratégie commune, concertée et structurée autour de deux piliers : d'une part, la promotion d'un nouveau modèle de développement alliant excellence et soutenabilité, d'autre part le rééquilibrage territorial et les solidarités dans les territoires de l'Occitanie.

Loin d'être remise en cause par les enjeux liés à la crise, cette stratégie élaborée de façon partenariale révèle aujourd'hui toute sa pertinence tant à court terme qu'à horizon 2027. Elle constitue ainsi l'ossature du CPER 2021/2027, premier Contrat de Plan État – Région à l'échelle de l'Occitanie à la suite du rapprochement entre les anciennes régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon en 2016.

Cette stratégie tisse les synergies entre deux visions complémentaires : d'une part la stratégie régionale Occitanie 2040 renforcée par le Plan de transformation et de développement / Green New Deal ; d'autre part la stratégie de l'État en région enrichie par le plan France Relance.

Les actions du CPER se déploieront en complémentarité avec les différents programmes prévus sur la période 2021/2027, qu'il s'agisse des différents programmes et politiques européens régionaux et interrégionaux ou des politiques sectorielles menées sur le territoire régional (nationales, régionales, départementales, urbaines, rurales...).

L'objectif partagé État/Région est également celui d'un territoire d'Occitanie égalitaire, il se traduira par la mise en actes dans le CPER d'une politique publique transversale pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Conformément à l'accord national de partenariat du 28 septembre 2020, le présent protocole de préfiguration a pour objet de présenter le cadre d'intervention, les principaux objectifs et les interventions financières de l'État et de la Région pour le CPER Occitanie 2021/2027. Il précise les principes de contractualisation de l'État et de la Région, leur application aux volets thématiques et territorial, l'évaluation des enveloppes financières prévisionnelles afférentes, la méthode d'élaboration partenariale et le calendrier de mise en œuvre.

Ce protocole constitue une étape. Les objectifs et listes d'opérations figureront de façon détaillée dans le document final du CPER qui sera signé courant 2021. D'ici là, l'État et la Région associeront l'ensemble des partenaires régionaux pour une mobilisation autour d'engagements forts participant à l'ambition de transformation et de développement recherchée et produisant l'effet de relance attendu. En parallèle, les CPIER seront élaborés par les différents partenaires.

L'État mobilisera 2,8 milliards d'euros au titre du CPER pour la période 2021-2027 et du Plan France Relance pour 2021/2022. D'autres sources de financement s'y ajouteront via les dispositifs nationaux de France Relance ou encore du Programme des Investissements d'Avenir (PIA).

La Région mobilisera 2,9 milliards d'euros au titre du CPER sur la période 2021/2027 et de la relance sur 2021/2022, auxquels s'ajouteront les autres politiques régionales non contractualisées et les fonds européens mobilisables sur les opérations du CPER.

Ainsi, **l'effort global de l'Etat et de la Région s'élèvera à plus de 5,7 milliards d'euros sur 2021/2027,** en très forte progression par rapport à la période 2015/2020, compte tenu notamment de l'engagement exceptionnel au titre de la Relance.

Les contributions des autres partenaires, collectivités infra-régionales, seront précisées courant 2021 lors de la finalisation du CPER. Leur contribution est en effet essentielle pour répondre aux objectifs fixés.

PILIER I - CONSTRUIRE UN NOUVEAU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT DE L'OCCITANIE ALLIANT EXCELLENCE ET SOUTENABILITÉ

Le premier pilier de la stratégie régionale vise à promouvoir un nouveau modèle de développement pour l'Occitanie, de rupture, sobre et vertueux, orienté vers la transition écologique, en s'appuyant et en développant notre excellence mondialement reconnue (économie, recherche, patrimoine, tourisme, agriculture et agro-écologie...).

Ce premier pilier se décline en 2 objectifs stratégiques :

- Objectif stratégique n°1 : Faire rayonner l'Occitanie en capitalisant sur ses atouts d'excellence.
- Objectif stratégique n°2 : Promouvoir la transition vers un développement soutenable et résilient.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 : FAIRE RAYONNER L'OCCITANIE EN CAPITALISANT SUR SES ATOUTS D'EXCELLENCE

Action n°1 : Accompagner et valoriser nos filières d'avenir et renforcer le potentiel de la région en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation

1.1 Une ambition partagée au service de la relocalisation industrielle et de la pérennité de nos filières d'avenir

L'Occitanie est un terreau d'excellence économique porté par des secteurs clefs tels que l'aéronautique et le spatial, la viticulture, l'agroalimentaire, le tourisme, la santé, l'économie de la mer. Pour continuer à être porteuses de développement pour la région, ces filières d'excellence doivent être accompagnées pour rester compétitives tout en relevant le défi de l'urgence climatique et environnementale.

L'Occitanie rayonne par son excellence scientifique et universitaire : 1^{ère} région pour la part du PIB consacrée à la Recherche et Développement (R&D) publique, 3^{ème} région en nombre de docteurs, palmarès universitaire dans des domaines tels que l'écologie ou l'agronomie. L'Occitanie mise sur l'excellence de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour créer une dynamique d'emplois non délocalisables, pour offrir aux jeunes des formations et des compétences adaptées aux besoins des entreprises et pour promouvoir un nouveau modèle de développement orienté vers la transition écologique en s'appuyant sur les opportunités offertes par le numérique.

Industrie et filières

L'Occitanie est une région industrielle, marquée par la présence de grandes filières industrielles structurées, qui constituent un marqueur fort de l'identité du territoire et un facteur d'attractivité essentiel, car elles sont adossées à des écosystèmes de recherche et d'innovation qui permettent d'attirer des investisseurs étrangers.

Les filières de l'aéronautique (61 000 emplois), du spatial (12 000 emplois) et systèmes embarqués (20 000 emplois) ; de l'agro-alimentaire, de l'agro-industrie (30 000 emplois) ainsi que de la santé et des biotechnologies (20 000 emplois) et du numérique (64 000 emplois) sont à cet égard des filières emblématiques. Cette forte spécialisation s'ouvre aujourd'hui sur des filières dites émergentes, qui permettront de diversifier la base productive régionale. Il s'agit de la silver-économie, des Technologies de Transports Intelligents, des énergies renouvelables, notamment de l'hydrogène, et des industries culturelles et créatives.

L'État à travers le Conseil National de l'Industrie a redéfini une politique industrielle ambitieuse, portée par 18 filières industrielles (Automobile, Chimie et matériaux, Industriels de la mer, Agroalimentaire, Bois, Aéronautique, Industrie électronique, Eau, Ferroviaire, Industrie pour la construction, Industries et technologies de santé, Mines et métallurgie, Mode et luxe, Nouveaux systèmes énergétiques, Nucléaire, Transformation et valorisation des déchets). Cette stratégie, inscrite dans les Contrats de Filières nationaux, vise à renforcer la logique de filières afin d'y diffuser la culture et l'innovation et construire les champions de demain à travers des actions prioritaires visant d'une part la croissance des PME, leur transformation numérique et l'accroissement des compétences et des emplois.

La stratégie régionale en faveur de l'industrie se décline en **5 axes stratégiques** :

- Accompagner la mutation des filières industrielles ;
- Soutenir l'industrie dans les territoires ;
- Préparer l'industrie du futur ;
- Anticiper les évolutions de compétences ;
- Conforter les acteurs de l'industrie en région avec une gouvernance renforcée.

L'intégration des Régions au sein de la gouvernance des contrats de filière en région, au plus près des enjeux et besoins des entreprises, est d'autant plus légitime que l'État confie aux régions le pilotage des pôles de compétitivité. La Région Occitanie compte aujourd'hui 8 pôles de compétitivité (Aerospace Valley, Agri Sud-Ouest Innovation, Derbi, Eurobiomed, pôle Eau, Mer Méditerranée, Optitec et Pôle Européen de la Céramique) actifs sur son territoire.

De plus, la Région a engagé un chantier afin de sélectionner des défis clés/technologies transverses ou spécifiques, capables de générer des relais de croissances dans des domaines économiques reconnus en région ou en émergence. L'innovation grâce à la fertilisation croisée est incontestablement un formidable vecteur de développement à terme.

Dans ce contexte, la Région Occitanie prévoit de porter plus particulièrement son accompagnement sur les filières suivantes avec lesquelles elle élabore des partenariats stratégiques sur la durée dans le cadre de contrats de filières régionaux (voir annexe).

Au niveau régional, l'État déconcentré focalise son action sur les filières stratégiques suivantes :

- aéronautique, spatial, systèmes embarqués ;
- industries et technologies de santé ;
- nouveaux systèmes énergétiques ;
- numérique ;
- industries agroalimentaires.

a) Coordination État & Région :

L'État et la Région coordonneront leurs actions, notamment en identifiant stratégies et actions en lien avec les acteurs économiques. Ils veilleront donc à ne pas démultiplier les dispositifs ou actions publiques, et s'assureront de leur bonne coordination au préalable.

Les services de l'État mobilisent à cette fin leur réseau interministériel afin de répondre au plus près des besoins des entreprises. En particulier, ils s'attachent à ce que les projets structurants lancés ou soutenus par l'État (Projets importants d'intérêt européen commun – PIIEC – comme les projets batteries, nanoélectronique 2022) aient les retombées maximales en Occitanie.

La déclinaison opérationnelle des appels à projets sectoriels ou territoriaux du plan France Relance national est par ailleurs examinée dans des instances co-pilotées État - Région (cellules aéronautique et automobile, cellules d'accélération des projets des Territoires d'industrie notamment).

b) Comités stratégiques de filière régionaux

Sur le champ de filières stratégiques, l'État et la Région peuvent décider de réunir autant que de besoin des panels d'industriels représentatifs afin de partager une vision de la conjoncture régionale, d'identifier des projets communs et des problématiques spécifiques de développement en vue d'y apporter des solutions, en lien avec les comités de filière nationaux. Ces comités stratégiques de filière régionaux (CSFR) sont co-présidés par l'État et la Région et co-pilotés par un triptyque industriel, État et Région. Au vu des projets proposés et de leur adéquation avec les politiques respectives de l'État et de la Région, les financements seront proposés à leurs instances décisionnelles respectives.

A ce jour des CSFR sont actifs sur le champ des filières aéronautiques, des industries et technologies de santé et sur le thème du véhicule autonome et connecté.

c) Aérospatial : plan ADER

Compte tenu du poids de la filière aérospatiale dans le tissu économique régional, l'État et la Région ont depuis 2001 mis en commun leurs efforts via des plans d'aide au développement des entreprises régionales (ADER). Le plan ADER4 a été signé par le Préfet de région et la Présidente de Région le 19 juillet 2018 pour la période 2017-2021. Il vise à faire de l'Occitanie un pôle de référence européen et l'un des points nodaux de l'écosystème global des industries aérospatiales à l'horizon 2030-2040.

Le plan ADER4 comporte les axes suivants :

- Améliorer la performance de la chaîne d'approvisionnement : capacité de production, usine 4.0, performance industrielle, automatisation ;
- Consolider la chaîne de valeur grâce à une ingénierie financière adaptée et une internationalisation offensive ;
- Soutenir l'innovation : l'avion vert, l'avion plus électrique, les nouveaux matériaux ;
- Gérer les ressources humaines et anticiper les besoins en emplois et compétences : formation, recrutement, structuration.

Pour répondre aux enjeux issus de la crise de la Covid-19, l'État (15 milliards d'euros au niveau national) et la Région Occitanie (90 M€ pour l'aéronautique et 9 M€ pour le spatial) ont engagé des plans de relances sectoriels pour soutenir l'industrie aéronautique et spatiale.

Les orientations partagées de la déclinaison opérationnelle de ces plans de relance seront examinées dans le cadre du plan ADER ainsi qu'au sein de la cellule régionale aéronautique installée pour orienter au mieux les projets industriels. Cette dernière traitera en particulier de l'orientation de chaque projet susceptible d'être accompagnés par les dispositifs de l'État ou de la Région.

d) Autres filières industrielles

La crise a fortement impacté l'industrie régionale. Les entreprises contraintes de s'endetter pour financer leur fonds de roulement ont ainsi fragilisé leur capacité à assumer de nouveaux investissements et diminué leur niveau de compétitivité. Des mesures sectorielles ont été mises en place dans le cadre du plan France Relance de l'État. On peut ainsi citer le secteur de l'automobile (8 milliards d'euros au niveau national).

Par ailleurs l'État a mis en place un fonds de 400 M€ en faveur des projets industriels les plus structurants pour les territoires en priorisant ceux issus des Territoires d'industrie. Dans une logique de proximité, le recensement et la sélection des projets s'effectuent lors de revues régionales d'accélération permettant ainsi d'assurer la coordination de l'État et de la Région, mais également des autres partenaires (opérateurs, collectivités).

Dans le cadre de son plan de transformation Green New Deal et de son plan de relance pour l'économie régionale, la Région Occitanie mobilise un engagement complémentaire exceptionnel en soutien aux filières prioritaires du territoire : transition énergétique, mobilité, numérique et santé.

Décarbonation de l'industrie et économie circulaire des plastiques

La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) définit la trajectoire qu'entend prendre la France pour atteindre la neutralité carbone en 2050, engagement qu'elle a pris suite à la 21^{ème} conférence des parties (COP 21) de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

Pour l'industrie, qui représente environ 20 % des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) françaises, cette trajectoire se traduit par une diminution de 81 % des émissions à l'horizon 2050 par rapport à 2015.

L'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables, l'électrification mais aussi plus généralement l'adaptation technologique de l'outil de production permettant de réduire les émissions de GES sont au cœur des stratégies française et européenne pour la décarbonation de l'industrie constituant ainsi un élément central des objectifs de la politique énergétique pour une économie plus efficace et bas carbone.

Par ailleurs, ce secteur souffrant d'un déficit structurel d'investissement, le renouvellement de l'outil productif et des utilités doit être accompagné de la nécessaire transformation des modes de production qui doivent désormais s'appuyer sur des technologies visant la décarbonation pour répondre aux exigences de l'accord de Paris.

L'Etat a mis en place un soutien à la décarbonation de l'industrie disponible dès 2020 et qui a vocation à être poursuivi en 2021 et 2022. Il s'agit ainsi de mettre en place les accompagnements indispensables pour aider ce secteur émetteur de gaz à effet de serre à modifier ses processus de production et de consommation d'énergie de manière structurelle.

Dans ce cadre, il a été identifié le besoin de compléter les dispositifs existants (Fonds Chaleur, Fonds Économie Circulaire et dispositif CEE notamment) pour accompagner la décarbonation massive et rapide de l'appareil industriel, notamment en soutenant **les investissements dans des projets d'efficacité énergétique aussi bien dans les procédés que dans les utilités** via un appel à projets IndusEE. Le périmètre de cet appel à projets (AAP) a vocation à être étendu en 2021 pour couvrir l'ensemble des investissements d'adaptation technologique de l'outil de production permettant de réduire les émissions de GES.

L'ensemble des dispositifs d'appel à projets de l'ADEME qui suivront auront pour objectif de soutenir les entreprises :

- Le soutien à la production de chaleur bas carbone (Appel à projets BCIAT) ;
- Un appel à manifestation d'intérêt sur tout autre projet d'évolution des procédés au service de la décarbonation, notamment : électrification, nouveaux usages matières. (AMI IndusDECAR) pour permettre d'intégrer ces thématiques dans l'AAP en 2021.

Résilience et souveraineté industrielle : créer en Occitanie les conditions en faveur de la localisation et relocalisation d'activités et de compétences stratégiques

La crise de la Covid-19 a mis en exergue la dépendance industrielle et technologique de l'économie française, et la fragilité de certaines chaînes de valeur mondiales, avec des difficultés d'approvisionnement en pièces et composants essentiels à l'activité des entreprises régionales, tant dans l'industrie aéronautique, systèmes embarqués, que dans la filière santé.

Elle a également fragilisé durablement la situation financière des entreprises et leur capacité à porter des projets de développement et d'investissement, avec le risque de conduire à un affaiblissement de la souveraineté et de la résilience économique de la France dans les secteurs critiques.

Le renforcement de tout ou partie de chaînes de valeur critiques par le soutien à l'implantation ou la relocalisation en France de certains de leurs maillons apparaît donc nécessaire.

Une analyse des vulnérabilités couplée aux forces du tissu français a conduit le gouvernement à cibler des secteurs critiques : santé, agroalimentaire, électronique, ainsi que les secteurs fournissant des intrants essentiels de l'industrie (chimie, métaux et matières premières) pour lesquels le renforcement de tout ou partie des chaînes de valeur apparaît ainsi nécessaire.

Dans le cadre du plan France Relance, le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance a ainsi décidé de créer **un fonds de soutien à l'investissement industriel dans ces secteurs doté de 600 M€**. Il s'agit de diminuer leur degré de dépendance vis-à-vis de fournisseurs extra-européens tout en développant les filières d'avenir garantissant la création de valeur en France et en Europe.

Cet enjeu de relocalisation et de souveraineté de l'industrie doit être porté à l'échelle régionale par l'État et la Région en visant une transformation de l'économie au plus près des territoires et en ciblant les filières industrielles stratégiques d'Occitanie (aéronautique, spatial, numérique, santé, agroalimentaire, nouvelles formes énergétiques et électronique).

La « Task Force régionale Relocalisation-Souveraineté » co-portée par l'État et la Région, visant à identifier, orienter et accompagner les opérations d'envergure en Occitanie qui répondent aux enjeux précités, sera consolidée. Elle permettra d'assurer une complémentarité des outils financiers d'intervention mobilisés au titre du plan de relance et de ceux engagés par l'agence régionale ARIS (Agence de Relocalisation des Investissements Stratégiques) en cours de préfiguration.

En Occitanie, l'objectif de contribuer à la relocalisation d'activités industrielles stratégiques a été fixé par le Plan de Relance pour l'Emploi adopté par la Région Occitanie lors de l'Assemblée plénière du 16 juillet 2020.

Cette ambition se traduit par la création d'une Agence Régionale d'Investissements Stratégiques (ARIS), le lancement d'un Appel à « localisations et relocalisations industrielles », et d'un soutien à la relocalisation des approvisionnements et des achats des entreprises régionales afin de proposer une offre de service globale.

L'AGENCE REGIONALE POUR LES INVESTISSEMENTS STRATEGIQUES(ARIS)

L'ARIS a pour objectif d'accompagner les projets industriels stratégiques en région :

- de nature à renforcer l'autonomie et la résilience des filières industrielles prioritaires, tout en développant les filières d'avenir garantissant la création de valeur dans notre région et au profit de notre pays ;
- et présentant un impact positif significatif sur l'emploi local et contribuant ainsi au rééquilibrage territorial.

L'ARIS vise à compléter l'offre actuelle, à avoir un effet levier pour mobiliser des fonds au bénéfice des entreprises et se positionne en outil complémentaire en matière d'investissement en fonds propres des fonds gérés par l'IRDI SORIDEC :

- soit via des solutions de portage immobilier ;
- soit par la mobilisation de fonds propres ou quasi fonds propres ;
- soit dans la constitution de sociétés de projets filiales des Sociétés d'économie mixte (SEM) régionales ;
- soit par la mobilisation d'un fonds souverain régional.

L'APPEL à « RELOCALISATION »

Afin d'identifier les projets nécessitant une mobilisation de l'ARIS, cet appel s'appuiera sur une étude régionalisée des enjeux de relocalisation au sein de la chaîne de valeur des grandes filières prioritaires et d'un inventaire de l'offre foncière mobilisable pour accueillir des activités nouvelles, compatibles avec le respect de la biodiversité et la maîtrise de l'artificialisation.

Exemples de projets identifiés : structurer une candidature régionale pour l'accueil d'une gigafactory de modules ou panneaux solaires PV, développer la filière électronique de puissance (capacité de production et usine 4.0) pour la propulsion électrique et la production énergétique en s'appuyant sur les acteurs locaux, fabriquer en Occitanie électrolyseurs H2, PAC et systèmes d'intégration H2 en ligne avec la volonté de souveraineté technologique nationale et européenne sur la filière hydrogène, structurer une filière de démantèlement, réutilisation et recyclage des parcs éoliens en fin de vie.

RELOCALISATION DES CHAINES D'APPROVISIONNEMENTS ET DES ACHATS

Pendant la crise sanitaire, de nombreuses entreprises ont connu des problèmes d'approvisionnement (arrêt temporaire de production, logistique réduite), soulignant un intérêt à relocaliser certaines activités industrielles stratégiques pour certaines desquelles les compétences existent déjà sur le territoire. Il s'agit de soutenir les entreprises souhaitant relocaliser leur chaîne de valeur (fournisseurs ou sous-traitant de proximité) ou ré internaliser des productions reposant sur un approvisionnement stratégique à l'étranger, en particulier hors Union Européenne (composants mécaniques et électroniques, maintenance, digitalisation des process notamment), par un accompagnement spécifique.

Modernisation de l'appareil productif et transformation numérique

Industrie du futur

Plusieurs indicateurs témoignant du retard de la France dans l'appropriation des technologies de l'industrie du futur, l'État et la Région font de la modernisation de l'outil de production une de leurs priorités partagées. La Région a engagé le 11 octobre 2019 un programme en faveur de l'Industrie du Futur portant sur des actions de sensibilisation et de diagnostic et visant à accompagner significativement et durablement la transformation des systèmes productifs des entreprises régionales.

Dans ce cadre, l'État **et la Région cofinancent des parcours d'accompagnement aux transformations des entreprises**, s'appuyant sur un réseau de prestataires référencés, avec **l'objectif d'accompagner 400 entreprises avant fin 2022, et 70 supplémentaires au sein de la filière aéronautique** dans le cadre d'un partenariat dédié avec le Groupement des Industries Françaises Aéronautiques (GIFAS).

L'État et la Région pilotent ce dispositif d'accompagnement (atteinte des objectifs quantitatifs, recrutement des entreprises accompagnées) au sein d'un comité de pilotage qui se réunit trimestriellement, auquel ils associent Ad'Occ, l'agence de développement économique de la Région Occitanie, et les prestataires qu'ils ont référencés d'un commun accord. Ils s'appuient sur le réseau des développeurs économiques Occitanie, piloté par la Région et animé par Ad'Occ, pour promouvoir ces accompagnements et orienter les entreprises vers les prestataires adéquats.

Ils réunissent l'ensemble des parties prenantes (Alliance pour l'industrie du futur, Bpifrance, Ad'Occ, réseaux consulaires, autres membres du réseau des développeurs) au sein de comités de coordination trimestriels qui visent la cohérence d'ensemble des actions entreprises et de la communication, notamment en matière de promotion de l'industrie du futur (vitrines, actions de la French Fab).

La réussite du programme « 10 000 accompagnements vers l'industrie du futur » constitue ainsi un enjeu majeur du plan de relance régional. En effet, ce programme permet d'accompagner les entreprises industrielles dans leur développement technologique, l'amélioration de leur compétitivité et leurs transitions numériques et écologiques. Ce programme est particulièrement adapté pour accompagner les entreprises régionales fragilisées depuis la crise sanitaire.

Le partenariat Industrie du futur fait l'objet d'une convention, qui prend en compte les dépenses du programme régional à hauteur de 6,85 M€ pour un soutien de l'État de 3,2 M€, qui est ainsi valorisé dans le présent CPER.

Transformation numérique

La digitalisation représente un vivier important d'opportunités économiques pour les entreprises. Elles doivent donc être accompagnées dans l'architecture de leurs projets, l'appréhension des risques liés (acceptabilité, cybersécurité, résilience des procédés, la gestion de la donnée BigData) et le financement de leur transformation.

À cette fin, l'État anime une plateforme nationale de services et d'accompagnement – **FranceNum** – qui possède un ancrage territorial s'appuyant sur le référencement d'activateurs et conseillers en transformation numérique. Les services déconcentrés sont chargés de la gouvernance de cette plateforme au niveau régional et de l'animation des initiatives locales, en articulation avec la Région.

L'État met par ailleurs en place une garantie de place qui permettra à des banques partenaires d'octroyer au niveau national près d'1 Md € de prêts aux TPE/PME à des conditions favorables pour leurs projets de transformation numérique.

La Région met en place des dispositifs dédiés d'appui au conseil et de financement, au service de la transformation numérique des entreprises. Pour leur promotion et leur recommandation, les entreprises s'appuient sur l'agence de développement économique de la région Occitanie (Ad'Occ) ainsi que sur cinq opérateurs sélectionnés dans le cadre d'un appel à projets : Chambre de Commerce et d'Industrie Régional (CCIR), Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat (CRMA), Fédération Française du Bâtiment (FFB), La Mêlée, Crescendo / La Mêlée Adour.

Elle porte par ailleurs la création du Digital Innovation Hub (DIH) Occitanie afin de :

- mettre en place une offre de services spécifique au DIH en tenant compte des offres existantes et en développant de nouveaux services répondant aux besoins pas ou mal couverts pour faciliter l'accès des entreprises à une offre de service adaptée à leurs besoins en termes de transformation digitale, quel que soit leur niveau de digitalisation et leur localisation ;
- fédérer les acteurs de la transformation numérique autour d'un projet commun structurant et créateur de valeur pour le territoire ;
- renforcer l'écosystème régional d'innovation en rendant visible sur le plan européen l'excellence numérique et technologique régionale ;
- développer l'innovation technologique en région en fournissant des moyens de « test before invest » ;
- valoriser, au plan européen, l'excellence technologique régionale pour développer de l'activité économique et des partenariats, notamment dans les domaines des applications spatiales et de l'économie de la donnée.

L'État et la Région veillent à la bonne articulation de ces initiatives et à une communication et une animation des partenaires cohérentes au sein du comité de coordination traitant par ailleurs d'industrie du futur.

Intelligence artificielle et économie de la donnée

L'État et la Région partagent la volonté de développer en Occitanie les technologies de l'intelligence artificielle et de favoriser leurs applications socio-économiques. Le cadre pour l'action de l'État est la stratégie nationale pour l'intelligence artificielle présentée par le président de la République le 29 mars 2018 et dont le volet économique a été présenté le 7 mars 2019.

Outre le soutien qu'elle apporte à l'écosystème régional de recherche et d'innovation pour développer les applications de l'intelligence artificielle (Institut interdisciplinaire d'intelligence artificielle ANITI basé à Toulouse), l'IoT et ses applications, le calcul à haute performance, les technologies quantiques et la certification et la sécurisation des données, la Région encourage la structuration d'une véritable filière de l'économie de la donnée, en soutenant :

- l'initiative « Occitanie Data » de mutualisation de données entre acteurs publics et privés afin de créer le cadre de confiance éthique, équitable et souverain nécessaire au développement d'une économie durable de la donnée ;
- la plateforme régionale Occitanie Pyrénées en Intelligence Géomatique (OPenIG), animée par la Région (loi NOTRe), et rassemblant les territoires régionaux autour de services en ligne géomatiques mutualisés ;
- le Conseil Régional de l'Information Géographique (CRIG Occitanie) associant l'État, la Région, la plateforme OPenIG et l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) autour des enjeux liés aux référentiels de données utiles à la description du territoire ;
- la dynamique d'ouverture des données publiques (Open Data) régionales ;
- les actions conjointes en matière de cyber-sécurité (plateforme CyberOcc et offre de services associés, centre régional Cyber-sécurité).

L'État et la Région veillent à la bonne articulation de leurs initiatives et à une communication et une animation cohérentes des partenaires. Ils s'assurent que les acteurs régionaux de l'intelligence artificielle soient bien cartographiés, encouragent la mutualisation et le partage des données aux fins de développer les solutions à base d'intelligence artificielle. Ils cherchent à maximiser les retombées en région des initiatives européennes ou nationales (challenges IA et Grands défis).

Challenges IA : Démarches d'open innovation entre, d'une part, les entreprises ou entités publiques confrontées à des enjeux numériques et, d'autre part, les start-ups ou PME qui fourniront des technologies innovantes.

Grands Défis : Les Grands défis, sélectionnés par le Conseil de l'innovation et financés à hauteur de 120 M€ par an par le Fonds pour l'innovation et l'Industrie (FII), visent à répondre à des enjeux sociétaux dans des domaines stratégiques nécessitant la levée de barrières technologiques.

Renforcement des capacités financières de long terme des entreprises

Dans le cadre de France Relance, les fonds régionaux satisfaisant à un ensemble de critères identifiés au sein d'un groupe de travail État-Régions lancé le 17 juin 2020, pourront recevoir un abondement de l'État.

Dans ce cadre, la Région Occitanie entend **renforcer l'offre de capital-investissement** pour donner aux entreprises la capacité de réaliser des opérations offensives (investissement de développement, d'innovation, de transformation, de diversification, de consolidation ou de relocalisation)

- poursuivre la structuration des fonds multisectoriels gérés par IRDI SORIDEC Gestion, afin d'atteindre un volume plus important d'entreprises : fusion des fonds IRDI et SORIDEC, poursuite de la levée de fonds sur IRDI B, recapitalisation du fonds de capital proximité MPC, préparation des prochaines générations de fonds innovation, etc ;
- doter le fonds tourisme Occitanie (volet obligations convertibles) en partenariat avec la Banque Européenne d'Investissement ;
- **encourager et participer à la création d'un fonds de relance régional ou interrégional** visant l'accompagnement défensif des entreprises fragilisées de manière

conjoncturelle par la crise mais présentant des fondamentaux solides en quasi fonds propres (outils à effets non dilutifs) ;

- mettre en place des outils de prêts participatifs.

Innovation

Dans une région qui consacre annuellement 3,7 % de son PIB à la recherche et développement, l'État et la Région souhaitent soutenir l'innovation des entreprises et les capacités de transfert de technologie des établissements de recherche et d'enseignement supérieur. Ils s'appuient pour cela sur des outils de financement et des écosystèmes dédiés.

Outils de financement : volet régionalisé du PIA 4 (2020 – 2025)

La Région et l'État (dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir - PIA national), déploient en propre des outils de financement des projets d'innovation des entreprises, individuels ou collaboratifs. Ils veillent à la bonne articulation de ces dispositifs et à une communication coordonnée à destination des entreprises régionales ainsi qu'à une détection performante de leurs projets.

La Région et l'État mettent leurs moyens de financement de l'innovation en commun dans le cadre du volet régionalisé du futur PIA4 en cours d'élaboration.

Dans ce cadre, la priorité sera accordée aux projets d'innovation, de recherche et de développement, individuels et collaboratifs portés par les entreprises ainsi qu'aux projets de démonstrateurs technologiques au service des filières prioritaires régionales.

L'État et la Région conviennent de promouvoir conjointement le dispositif.

Structures et écosystèmes d'innovation

L'État et la Région cofinancent par ailleurs des structures visant le développement d'innovations ou le transfert de technologies : **pôles de compétitivité, capitales French Tech, Institut de recherche technologique Saint-Exupéry, Sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT) Toulouse Tech Transfer et AxLR, CEATech**. Ils siègent dans tout ou partie des instances de ces structures et veillent à partager les orientations en matière :

- de pilotage par moyens et objectifs ;
- de liens avec les entreprises régionales ;
- d'accompagnement des entreprises vers les dispositifs et initiatives régionaux, nationaux et européens.

Stratégie régionale de l'innovation

L'État et la Région coprésident la Stratégie Régionale d'Innovation (SRI) inaugurée le 27 mars 2017, destinée à favoriser les initiatives mutualisées entre acteurs de la recherche et du monde économique et à faire émerger puis structurer des projets innovants d'envergure.

Outre la participation de leurs services aux sept groupes de travail thématiques animés dans le cadre de la SRI, l'État et la Région réunissent annuellement un comité de suivi de la SRI. Le secrétariat général de la SRI est assuré par Ad'Occ. Un point d'avancement est organisé toutes les six semaines avec les services de l'État et de la Région. L'État participe aux travaux

engagés par la Région afin d'établir un bilan de la SRI lancée en 2017 à l'échelle de la région Occitanie et aux évolutions de la SRI 2021-2027.

Renforcement de l'internationalisation des territoires et du soutien aux entreprises exportatrices

L'internationalisation des territoires ainsi que le soutien aux entreprises exportatrices, notamment les PME-ETI, constituent un axe de coopération entre l'État et la Région dans le cadre de la Team France Export instaurant un guichet unique d'accompagnement à l'export.

Le plan national de relance de l'économie annoncé le 3 septembre 2020 par le Gouvernement inclut un volet export d'un montant de 247 M€ sur la période 2020-2022. Le Gouvernement souhaite relancer les entreprises françaises à l'international et apporter un soutien financier aux entreprises, notamment les PME-ETI.

- **Chèque export opéré par Business France : pour les** PME et ETI désireuses de prospecter les marchés étrangers, aide de **50 % pour des frais de participation à un salon international** ou de l'achat d'une mission de prospection auprès de Business France (individuelle ou collective).

Objectif : 15 000 prestations subventionnées d'ici fin 2021.

- **Chèque VIE** : Les PME et ETI bénéficieront de **5 000 €** pour l'emploi d'un VIE (volontaire international en entreprise) issu d'une formation courte ou venant des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cette aide devrait permettre aux entreprises ne pouvant financer un expatrié ou se rendre régulièrement dans le pays en raison des restrictions actuelles de maintenir leurs relations d'affaires.

Objectif : financer 3 000 VIE d'ici fin 2021.

- **Renforcement de l'assurance-prospection** : avance remboursable gérée par Bpifrance qui finance un budget de prospection export des PME et ETI. Les assurances prospection en cours ont déjà été prolongées d'un an fin mars. Mise en place d'une **assurance** prospection « accompagnement » **dédiée aux TPE.**

Le soutien à l'internationalisation des entreprises et à l'export est intégré dans le plan de relance pour l'emploi de la Région Occitanie, qui engage 221 M€ dans ce plan, avec un effet levier attendu de 400 M€.

- 109 M€ pour l'aéronautique et le spatial ;

Un plan de relance en faveur de la viticulture de 14 M€ a été mis en place avec les professionnels avec un axe communication et promotion pour redynamiser les ventes au national et à l'export. Mise en place de dispositif de relance export :

- **pass relance export** pour permettre aux PME un retour aux marchés rapide, une consolidation des marchés existants et s'attaquer à de nouveaux marchés : **70 % de taux d'aide**, 20 K€ de subvention max et 50 % d'avance pour soulager la trésorerie des entreprises ;
- **pass relance agro/viti et le pass relance agri valorisation** pour la filière viticulture / viniculture, jusqu'à 60 000€ d'aide, avec un taux d'aide de 50 %, pour la stratégie commerciale des entreprises et exploitations viticoles.

Objectifs :

- 1- consolider les marchés existants export, permettre aux entreprises un retour au marché ;
- 2- soutenir la participation des entreprises à des salons ou événements en France ou à l'étranger ;
- 3- accompagner l'approche d'un nouveau marché pour tester l'offre de l'entreprise (étude de marché, mission commerciale, test sur l'offre, suivi de contact) ;
- 4- soutenir les exportateurs qui souhaitent bâtir un plan d'actions export (diagnostic stratégique, plan d'actions, 1^{ère} mission export) ;
- 5- faire appel à un Volontaire International en Entreprise (V.I.E.) pour la prospection d'un nouveau marché ou la consolidation d'un marché existant.

Mobilité / Logistique intelligente

Le secteur des transports fait face depuis plusieurs années à de nombreux défis de transformation, liés entre-autre à l'amélioration des efficacités énergétique et opérationnelle. Les principaux enjeux portent sur la transition énergétique, le développement du numérique (véhicule connectés et autonomes) ainsi que la gestion des flux (intermodalité, optimisation des trajets...). Du fait de la délocalisation d'une grande partie de la production, la fermeture des frontières a fortement impacté les chaînes d'assemblage pouvant amener des opportunités de relocalisation dans le cadre de la mise en place de double-sources par exemple.

Considéré comme une alternative de premier choix à l'automobile voire au transport aérien sur les courtes distances, le secteur ferroviaire se structure principalement autour de grands projets de territoires et est attentif au maintien des carnets de commande, notamment issus de la commande publique. Le ferroviaire (fret et passagers) est identifié comme un moyen de transport propre qui devrait bénéficier de mesures dédiées dans les plans de relance européens et nationaux.

Quant à la logistique, elle doit se réinventer, prendre part aux réflexions sur les mobilités durables et intelligentes et s'approprier les innovations afin de s'adapter à la demande toujours plus exigeante et aujourd'hui plus que jamais tournée vers une forte responsabilité sociale et environnementale. La crise sanitaire a mis en exergue l'intérêt d'intégrer d'autres critères que le prix dans le choix des prestataires, afin de sécuriser les chaînes. Par ailleurs, les productions agri-agro locales et les circuits-courts peuvent constituer un nouveau débouché commercial à explorer pour des professionnels locaux, spécialisés sur la courte-distance et la livraison en milieu urbain.

1) Faire de l'Occitanie un territoire d'innovation et d'expérimentation de la mobilité intelligente et durable

Grâce à ses atouts industriels et académiques, l'Occitanie peut se positionner comme un territoire majeur de la mobilité autonome et intelligente. Dans le cadre de sa stratégie régionale d'innovation, la Région réaffirme sa volonté de participer au rayonnement industriel et technologique de la France et de continuer à développer ses compétences pour garder sa

place dans la compétition internationale en cours sur le véhicule autonome et connecté, dont les retombées pour l'Occitanie peuvent être nombreuses et constituent une des clés de la relance économique de la filière. Pour ce faire, il apparaît primordial de proposer une vitrine nationale pour tester et promouvoir les innovations issues de la recherche locale. L'expérimentation étant indispensable en phase de développement, l'installation de lieux dédiés, adaptés aux besoins des entreprises régionales, permettrait de dynamiser la filière en :

- sécurisant l'ancrage local des entreprises déjà implantées ;
- favorisant l'émergence de projets d'innovation collaboratifs d'envergure : embarquement de technologies sur les plateformes de tests, validation des usages... ;
- attirant de nouveaux acteurs en complétant l'offre régionale.

a. *Installer en Occitanie des sites d'expérimentations fermés ou en route ouverte.*

Il s'agira notamment d'impulser une nouvelle dynamique autour de l'ancienne base aérienne de Franczal afin d'en faire un terrain d'expérimentations ouvert, dynamique et collaboratif permettant le déploiement des innovations régionales.

b. *Coconstruire avec les acteurs de la filière un plan d'expérimentations ferroviaires sur le territoire.*

Le train autonome est régulièrement annoncé comme la prochaine révolution majeure du secteur ferroviaire. La digitalisation des infrastructures ferroviaires et l'automatisation des trains représentent des enjeux considérables pour les acteurs de la filière pour optimiser la capacité de transport ferroviaire, améliorer la régularité des trains et réduire la consommation d'énergie.

c. *Accompagner les projets collaboratifs proposant de nouvelles solutions d'organisation en matière de logistique, permettant notamment d'optimiser les flux et raccourcir les chaînes.*

Au lendemain de la crise sanitaire, deux tendances se conjuguent, la régionalisation des schémas d'approvisionnement et la diversification des sourcing, avec pour conséquences de « raccourcir les chaînes logistiques, modifier leur maillage et rendre moins dépendante la France ». Ces politiques de relocalisation d'activités peuvent contribuer à générer des marchés plus facilement captables pour les entreprises locales. Les règles du « juste à temps » et du « zéro stock » sont également remises en question. Dans ce contexte, les acteurs de la logistique industrielle doivent transformer leur schéma de fonctionnement, l'optimisation des flux, l'intermodalité, la gestion des entrepôts étant des paramètres clés de la logistique d'après-crise.

2) Promouvoir l'expertise régionale en matière de mobilité intelligente et durable

L'écosystème scientifique d'excellence structuré par les laboratoires et centres de recherche travaillant sur des thématiques liées au véhicule autonome, présente un intérêt fort pour les entreprises locales qui bénéficient de leur savoir-faire par le biais de projets collaboratifs soutenus localement. Le renforcement d'un pôle d'expertise du véhicule autonome et connecté permettra aussi :

- aux entreprises de la filière systèmes embarqués de diversifier leurs marchés hors aéronautique, pour renforcer leur présence dans d'autres secteurs tels le routier, le ferroviaire ou encore le maritime ;
- de renforcer l'attractivité de l'Occitanie pour les investisseurs publics et privés, nationaux et européens, en facilitant le lancement de projets s'ancrant dans une stratégie économique régionale cohérente.

a. Fédérer au sein d'un cluster l'ensemble des mobilités intelligentes pour coordonner et valoriser les innovations du territoire.

Le cluster TOTEM, dont l'assemblée générale de constitution s'est tenue le 10 juillet 2020, doit permettre de répondre aux problématiques de croissance, d'innovation, de valorisation et d'attractivité de la filière régionale Véhicule Autonome et Connecté. Ayant vocation à soutenir tant les industriels de la filière automobile que des filières rail, robotique ou maritime, il opérera en complémentarité des pôles et assurera la connexion avec les stratégies nationales et européennes.

L'objectif des industriels à travers ce nouveau cluster sera de déployer un plan d'actions ambitieux organisé autour de 4 enjeux :

- enjeux Business pour permettre aux entreprises d'accéder à de nouveaux marchés au niveau national et international ;
- enjeux Emploi / Formation ;
- enjeux Innovation/R&D ;
- enjeux Valorisation/ attractivité de la filière.

b. Fédérer au sein d'un cluster unique les entreprises du secteur transport-logistique pour accompagner les mutations de la filière.

Le secteur de la logistique et du fret représente un enjeu économique et écologique majeur pour l'Occitanie, frontalière de la péninsule ibérique et porte d'entrée des flux de marchandises d'Afrique du Nord en France et en Europe. Pour le seul territoire des Pyrénées-Orientales, cette filière représente plus de 700 entreprises, 10 000 emplois et un chiffre d'affaires annuel d'environ 4 milliards d'euros.

La région doit se doter d'une structure accompagnant les entreprises dans leurs transformations face aux enjeux de demain : transition énergétique, digitalisation des process, intermodalité, optimisation des flux (temporelle et écologique), entrepôts intelligents et nouvelles technologies... Cette structure, construite autour du cluster logistique We4log, devra fédérer l'ensemble des acteurs de la filière transport-logistique et être l'interface du nouveau cluster TOTEM représentant les acteurs du transport intelligent.

Tableau de financement de l'action n°1.1 :

	Crédits contractualisés CPER 2021/2027	Crédits territorialisés du plan de relance 2021/2022

ETAT (PIA 4 régionalisé)	17 669 359 € (crédits valorisés) 3 200 000 € (PIA – Volet industrie du futur)	26 504 000 € (PIA 4 régionalisé) + crédits France Relance
REGION	106 210 000 € Dont Innovation 3,65 M€ Dont Plan filières (hors Aéro et spatial) : 69 M€ Dont Occitanie Data : 0,24 M€ Dont OPenIG & CRIG : 0,84 M€ Dont Open Data : 0,48 M€ Dont ANITI 2019/2022 – 24 M€ Don't Readynov 8M€ Animation SRI	99 000 000 € Plan Filières Dont 90 M€ pour l'aéronautique Dont 9 M€ pour le spatial

Le Plan Hydrogène

Face à l'urgence climatique, l'hydrogène constitue un atout majeur pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. L'hydrogène est ainsi un levier essentiel pour la poursuite de la transition énergétique, vers la neutralité carbone à l'horizon 2050, dans une perspective de croissance et d'emplois.

Dans le cadre de **France Relance** et de la **stratégie nationale pour le développement de l'hydrogène décarboné**, l'État prévoit de mobiliser au niveau national 7 Mds € pour le développement de l'hydrogène vert, dont 2 Mds € dès 2021-2022.

Ses axes stratégiques visent à :

- structurer une offre française en soutenant les projets portés par les entreprises ;
- soutenir l'essor de l'hydrogène produit par électrolyse de l'eau par appels d'offres et compléments de rémunération ;
- soutenir l'industrialisation dans les territoires et le développement de démonstrateurs dans une approche européenne (IPCEI).

Deux appels à projets portés par l'ADEME sont déjà en cours : « Briques technologiques et démonstrateurs » et « Écosystèmes territoriaux hydrogène ».

L'hydrogène vert contribue aux objectifs que la **Région Occitanie** poursuit dans le cadre de sa stratégie Région à Énergie Positive en matière de mobilité et de développement des énergies renouvelables, dans une perspective de réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'Occitanie dispose d'un écosystème de R&D sur l'hydrogène reconnu, avec des laboratoires de renommée internationale très actifs.

La Région Occitanie a adopté le 27 juin 2019 le **Plan régional pour le développement de l'hydrogène vert**, doté de 150 M€ sur la période 2019/2030. Ce plan a pour ambition de développer une « filière du futur » sur l'hydrogène. L'objectif est d'accélérer le déploiement à grande échelle de solutions hydrogène leur permettant de devenir compétitives, et d'assurer ainsi le leadership de la Région Occitanie, tant au niveau national qu'europpéen. Ce plan régional permettra de générer 1 Md € d'investissement, pour les premiers déploiements industriels de l'hydrogène en Occitanie.

Ce plan comprend 4 axes d'intervention et 11 mesures, pour une vision intégrée de la filière, de la production à la distribution et aux usages.

Objectifs stratégiques identifiés pour 2021-2027 :

- positionner l'Occitanie comme leader européen du développement de l'hydrogène vert ;
- développer des écosystèmes territoriaux hydrogène associant production, distribution et usages.

Types d'opérations bénéficiant du Plan Hydrogène Vert : opérations de production, de stockage et de distribution d'hydrogène ; développement des usages de l'hydrogène ; achat de véhicules hydrogène ; soutien aux écosystèmes territoriaux.

La Région s'engage à hauteur de 80 M€ sur 2021/2027 pour la mise en œuvre de ce plan régional pour le développement de l'hydrogène vert, en complément du CPER (crédits non contractualisés).

Le littoral, un territoire de démonstration pour l'hydrogène

Tant sur la production que sur les usages (nouveaux usages portuaires, maritimes, fluviaux, routiers, à partir de la façade littorale), le nombre de projets autour de l'hydrogène est croissant sur le littoral.

Plusieurs projets d'envergure se développent actuellement, notamment :

- la drague hybride à hydrogène (**HyDroMer**), portée par la Région, et financée par l'État. Cette dernière aura pour missions principales la conservation des profondeurs minimales dans les enceintes portuaires et le rechargement en sable des plages. L'intégration de l'hydrogène à bord constitue un défi technologique et une innovation mondiale pour ce type de navire avec des caractéristiques spécifiques ;
- le projet **Hyd'Occ** (dans le cadre de Littoral+) a pour objectif de produire et stocker de l'hydrogène sur le port de Port-La Nouvelle, port de la transition énergétique, à partir de l'électricité produite par les éoliennes flottantes en mer.
- Le projet **Green Harbour**, barge polyvalente portuaire (financée par l'État et la Région au titre de l'AAP Avenir Littoral 2019) ;
- le projet **hybarge**, pour le transport fluvial sur le Canal du midi ;
- le projet **Hydromed** à Port Camargue qui vise la création d'un écosystème de production et d'usage (mobilités décarbonées routières et maritimes).

Ces différentes initiatives alimentent la stratégie régionale, sont suivies et accompagnées par **HydeO**, projet régional d'accompagnement de la filière. Elles constituent des briques technologiques aujourd'hui complémentaires. Il est nécessaire qu'elles soient poursuivies et accompagnées dans leurs développements futurs mais également portées dans le cadre du Contrat de Plan État-Région afin de permettre de :

- promouvoir auprès des acteurs du littoral cette filière porteuse d'emploi,
- accompagner les collectivités qui auraient des projets ;
- structurer la réponse aux projets des entreprises (appels à projets régionaux, nationaux et européens) en proposant des territoires démonstrateurs sur le littoral.

1.2 Faire rayonner l'Occitanie en capitalisant sur ses atouts d'excellence universitaire, de recherche et d'innovation

Remarques préalables :

- Les projets cités s'inscrivent dans les logiques des stratégies retenues. Ils ne constituent pas une liste exhaustive ;
- La liste des projets du CPER 21-27 et les financements alloués seront définitivement arrêtés dans le document définitif à l'automne 2021, en fonction de la mobilisation des crédits de l'État, de la Région, des Collectivités et des autres partenaires (notamment les organismes de recherche),
- D'autres outils financiers, tels que le plan France Relance « Rénovation énergétique » des bâtiments ESRI de l'État, le PIA, le plan de relance de l'Europe, pourront contribuer au financement des projets.

L'Occitanie mise sur l'excellence de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (ESRI) pour préparer un avenir durable confronté à de grands défis : changement climatique, accroissement des inégalités mais également transition numérique.

Le soutien à l'ESRI permet de créer une dynamique d'emplois non délocalisables, d'offrir à nos jeunes des formations et des compétences adaptées au monde qui se transforme et de promouvoir un nouveau modèle de développement prenant en compte les transitions environnementale et énergétique, et en s'appuyant sur les opportunités offertes par le déploiement d'outils numériques.

La pandémie de la Covid-19 a démontré l'importance et l'urgence d'une transition écologique pleinement assumée et la nécessité de prendre en compte globalement l'ensemble des facteurs venant affecter notre environnement.

La recherche et l'enseignement supérieur en Occitanie disposent de tous les atouts pour apporter des réponses adaptées aux grands enjeux du territoire et préparer les jeunes aux métiers de demain. Le développement et la conversion vers une économie limitant les émissions des gaz à effet de serre est également un défi qui doit être relevé avec l'appui de la recherche, dans une logique d'excellence à l'échelle européenne et internationale.

Une région attractive

Avec plus de 256 000 étudiants (RERS août 2020- chiffres rentrée 2019), l'Occitanie est la 2^{ème} région universitaire française (hors Île-de-France), avec une croissance de 6,5 % entre 2015 et 2019 et dispose d'une vraie capacité d'attraction : en 2016, près de 39 % des étudiants inscrits dans la Région ont obtenu leur baccalauréat hors d'Occitanie.

Un potentiel de recherche de grande qualité, avec un fort rayonnement international

L'Occitanie est la 1^{ère} région française en matière d'intensité des dépenses publiques et privées de recherche et développement (R&D) (3,7 % de son PIB). Cet effort est majoritairement le fait d'entreprises (2,2 % du PIB) du secteur aérospatial mais aussi de la chimie-pharmacie.

Avec plus de 32 800 chercheurs, l'Occitanie se place en 3^{ème} position des régions françaises. Elle concentre 11,2 % des effectifs français. Elle est également la 3^{ème} région française pour le nombre de doctorants (7 270). Le paysage de la recherche compte une forte implantation d'organismes de recherche (12).

La région concentre 10,3 % des publications scientifiques nationales et se place au troisième rang national. Certains champs disciplinaires sont particulièrement visibles, notamment la biologie appliquée-écologie, les sciences de l'univers, la chimie, les sciences pour l'ingénieur. Les lauréats du programme des investissements d'avenir (PIA) confirment la qualité des activités scientifiques réalisées dans un large spectre disciplinaire. La région comptabilise, au titre du PIA, plus d'une centaine de projets (1 I-SITE, 2 SATT, 1 IRT, 1 3IA, 1 Institut de convergence, 13 Labex, 8 EUR notamment).

Plus de 100 bourses ERC ont été obtenues entre 2007 et 2019, et 13 des 43 lauréats <MOPGA ont fait le choix de venir s'implanter en Occitanie.

Le classement international 2020 de Shanghai confirme la vitalité de la recherche : l'Université de Montpellier est dans le Top 200 des meilleures universités et arrive en seconde position mondiale sur le classement thématique Écologie et en 25^{ème} position sur le classement thématique Agriculture, l'Université Toulouse 3 Paul Sabatier est dans le Top 50 pour 5 classements thématiques notamment en Télédétection (5^{ème} mondiale et 1^{ère} française) et en Océanographie (25^{ème} au niveau mondial et 4^{ème} en France). L'Université Toulouse 1 Capitole est 22^{ème} dans le classement thématique Économie.

L'excellence de nos chercheurs se traduit également par 29 médailles d'argent du CNRS, 1 médaille d'or et un prix Nobel d'économie attribué en 2014 à Jean Tirole (Université Toulouse 1 Capitole).

Une structuration des sites qui s'affirmera à l'occasion du CPER

Le maintien de la compétitivité scientifique de l'Occitanie à l'échelle européenne et internationale nécessite un renforcement des équipements scientifiques de haut niveau, au sein des infrastructures et plateformes de recherche existantes afin de les maintenir dans les meilleurs standards internationaux, ceci dans le cadre d'une politique de site que nous souhaitons conforter. Les projets retenus dans le cadre du CPER seront en adéquation avec la stratégie de l'État et celle de la Région et seront partagés entre les acteurs de l'ESRI. Cette mutualisation pourra se faire soit au niveau régional, soit au niveau des regroupements universitaires existants ou en cours d'évolution.

A l'est de la région, l'ISite MUSE porte une ambition forte de structuration autour de ses trois piliers Nourrir-Soigner-Protéger, articulée avec la coordination territoriale de site de l'Occitanie « Est » qui regroupe les 4 universités et l'ENSCM.

A l'ouest, la coordination assurée par l'Université Fédérale de Toulouse a déjà porté ses fruits lors du portage de projets récemment labellisés par le PIA. La structuration des sites concerne également les Villes Universitaires d'Équilibre, avec l'objectif de conforter des thématiques différentiantes et transformantes pour l'écosystème, dans une recherche de mutualisation associant autour des projets les acteurs du territoire, académiques et socio-économiques.

Un potentiel de recherche au service d'enjeux territoriaux

La région Occitanie constitue un remarquable modèle réduit des grands problèmes qui se posent aujourd'hui à l'échelle mondiale.

Comme autant d'éléments d'un contexte socio-économique dynamique et complexe, cette région est caractérisée notamment par :

- une très forte pression liée à l'activité humaine (croissance et vieillissement des populations associés à une désertification rurale, croissance du tourisme, du trafic maritime, du développement industriel des métropoles...) ;
- une urbanisation/littoralisation ancienne et toujours active ;
- une surexploitation des ressources (eau, sols, ressources agricoles et marines...) alors que la filière agricole est la première activité économique d'Occitanie ;
- une dépendance aux énergies carbonées (associée à un trafic transfrontalier très important) ;
- des problématiques de santé liées notamment à l'évolution démographique, aux modifications des modes de vie et comportements alimentaires et aux premières manifestations infectiologiques des changements globaux ;
- l'accroissement de phénomènes météorologiques extrêmes dans un contexte de changement climatique (épisodes cévenols, caniculaires, érosion littorale...).

En appui au Green New Deal Occitanie et au plan France Relance, le volet ESRI du CPER 2021-2027 apportera une contribution à ces enjeux majeurs pour les territoires d'Occitanie, avec une ambition marquée pour les transitions énergétique et écologique, la santé et le bien-vivre.

Il s'articulera autour de thématiques prioritaires qui permettront ainsi :

- d'aborder les enjeux environnementaux en **collectant, traitant et analysant en continu des informations environnementales à différentes échelles** (du sol jusqu'à l'atmosphère, en passant par le littoral, les milieux marins et les habitats) pour modéliser, prédire et ainsi proposer des réponses appropriées aux évolutions à venir, en utilisant notamment l'expertise du domaine spatial. S'inscrivent notamment dans cette logique les projets OBSERV'OC, NEGE, tout comme GDO/GEOSUD ;
- de contribuer à des **systèmes agricoles et alimentaires durables et sains** en améliorant la compréhension des mécanismes d'adaptation aux contraintes environnementales (changement climatique, ressources en eau...) depuis la cellule jusqu'à la plante entière et dans son environnement (biodiversité, agro-écologie...). La diversité génétique et l'innovation variétale seront au cœur des recherches, avec un focus sur les grandes cultures et les plantes méditerranéennes et tropicales. Le soutien à Agropolis International, dans sa nouvelle configuration au service de l'ensemble des acteurs d'Occitanie, sera poursuivi. En particulier, le projet de construction d'un bâtiment emblématique pour Montpellier Vines & Wines porté par Sup Agro, dédié à la formation, initiale et continue, à la recherche sur l'œnologie et au renforcement des partenariats, constitue une priorité partagée. Contribueront également à ces objectifs les projets tels que RESEM 2, PLANTENVI, MICROECO, PANGEE, PHIM et la rénovation de l'école vétérinaire de Toulouse (ENVT) ;

- de développer la **médecine du futur** avec de nouveaux outils de diagnostic et de nouvelles stratégies thérapeutiques personnalisées, grâce à un renforcement des capacités d'analyse, de caractérisation, de modélisation, de criblage, etc. sur tous les niveaux « omiques » », depuis la molécule unique jusqu'au petit organisme. Les besoins des patients seront également pris en compte dans une stratégie du « bien-vivre ». Des équipements de haute performance seront financés en priorité sur les plates-formes mutualisées Génotoul et Biocampus. La crise sanitaire a montré l'importance de pouvoir disposer de ces outils pour apporter des réponses rapides et adaptées, comme par exemple le test salivaire développé par le laboratoire Sys2Diag. Ainsi, les projets DIAMS, GENOTOUL, OccITEM s'inscrivent dans cette ambition.
- de contribuer au **plan Hydrogène vert** de la Région Occitanie dont l'objectif est d'accélérer le déploiement à grande échelle de solutions hydrogène permettant aux entreprises de devenir compétitives, et d'assurer ainsi le leadership de la Région Occitanie, tant au niveau national qu'europpéen.

L'apport de la recherche sera déterminant pour développer, concevoir, optimiser, caractériser, modéliser des procédés de production, de stockage et de valorisation de l'hydrogène en tant que vecteur énergétique. La Région a identifié l'Hydrogène vert comme un de ses Défis-clés pour la recherche, et une feuille de route sur 4 ans a été co-construite avec les acteurs académiques et les Établissements. Le CPER permettra notamment de regrouper sur un même site (Francazal) l'ensemble des équipements et compétences, au plus près des entreprises, afin d'assurer un transfert rapide des résultats, avec le projet LLITCHY ;

- de promouvoir une **économie plus résiliente**, moins consommatrice de matières premières, moins polluante, moins gourmande en énergie, en favorisant notamment la mise au point de nouveaux matériaux ou de nouveaux process, le recyclage et l'économie circulaire. L'acquisition de pilotes, d'équipements d'analyse et de caractérisation, de mise en forme complexe, de test de résistance et de vieillissement sont essentiels pour développer ces nouvelles filières. S'inscrivent notamment dans ces objectifs les projets OCCIREC, CCB21-27 et TCM ;
- de soutenir la **recherche pour l'industrie du futur** (technologies quantiques, mobilité intelligente, drones, système de production, nautisme, design), la filière spatiale (exploration spatiale et vols habités, nanosatellites) et la filière aéronautique (en veillant à une articulation avec le financement de 1,5 Md€ fléché sur le CORAC pour la R&D dans le cadre du Plan aéronautique de l'État). Ces ambitions sont notamment illustrées par les projets QUET, FAB&CARAC, ECOSYSPRO, PI-CDM, SPACESHIP ;
- de soutenir les **projets scientifiques en Sciences Humaines et Sociales** pour renforcer les interactions recherche, formation, industrie, et société civile dans un contexte pluridisciplinaire (SHS, numérique, santé, archéologie, biomécanique...) centré autour de l'humain. Les projets PAE-20 et Corpus Humanum s'inscrivent dans ce cadre.

Vers une transition Numérique

L'Occitanie s'engage dans un projet ambitieux **pour faire de la donnée et ses usages une de ses priorités** pour les années à venir. Pour cela, elle peut s'appuyer sur un écosystème riche en laboratoires de recherche, en structures ayant des compétences sur l'ensemble du cycle de la donnée : de sa mise à disposition, son traitement jusqu'aux usages (secteurs agronomie, santé, environnement, mobilité...) et d'un des plus grands clusters d'entreprises autour du numérique (Digital113).

L'ambition à terme est d'organiser un continuum de services autour des données et de leurs usages en articulation avec l'ensemble des acteurs de la recherche publique et des entreprises tant à l'échelle régionale, nationale qu'européenne. Cette ambition partagée est portée par l'association de préfiguration Occitanie Data (création d'un Groupement d'Intérêt Public prévue au 1^{er} trimestre 2021), dont un des enjeux forts est de bâtir un cadre de confiance.

L'Université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées et l'Université de Montpellier portent conjointement le projet de Datacenter Régional OCCitanie (DROCC), qui répond à la volonté de l'État de rationaliser, sécuriser, accompagner la transformation numérique de l'ESRI. Il permettra de structurer l'écosystème régional en renforçant l'existant tout en tenant compte des spécificités liées à ce territoire, en termes de formation, recherche, et de liens avec les entreprises.

Les projets d'équipements proposés au CPER 2021-2027 pour les sites de Toulouse (OCCALDAT) et de Montpellier (ISDM) permettront de nourrir cette ambition partagée au travers du renforcement et de la modernisation des infrastructures de réseaux de communication, de la jouvence des centres de calcul et du déploiement de moyens de stockage et des services associés.

Cette ambition se traduit également par la création et la mise à disposition de données nouvelles aux communautés de chercheurs et aux entreprises, comme les images satellites (GDO/GEOSUD) ou des corpus numérisés pour les sciences humaines et sociales (Corpus Humanum).

Innovation

Le CPER participera au soutien des actions de transfert de technologie et d'innovation, notamment par l'accompagnement des structures labellisées par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) (CDT, CRT, PFT).

Il interviendra dans l'animation de l'écosystème régional d'innovation, visant à accroître la diffusion des résultats de la recherche publique vers les entreprises régionales et à accompagner la création de start-ups innovantes et diffuser la culture de l'innovation dans les entreprises.

Permettre un mode de développement qui soit soutenable et résilient

Pour faire face à la croissance forte des effectifs étudiants, et des activités des établissements et des organismes, aux évolutions des pratiques pédagogiques, la **rénovation du parc immobilier** doit se poursuivre dans un objectif de rationalisation et d'optimisation des surfaces et de mutualisation dans le cadre d'une politique de site.

Le parc immobilier des établissements d'enseignement supérieur s'élève à quasiment **2 millions de m²** pour les seuls établissements sous tutelle du MESRI. L'état de ce patrimoine est variable, mais une majorité des constructions date des années 60-70, et nécessite encore des interventions lourdes, même si les opérations Campus et les CPER précédents ont permis une réelle remise à niveau.

La recherche d'une **performance énergétique améliorée**, permettant de réduire les consommations, est une priorité et s'inscrit pleinement dans la stratégie REPOS de la Région Occitanie « Région à Énergie POSitive ». Un objectif BEPOS (Bâtiment à Énergie POSitive) sera recherché pour tous les projets immobiliers pouvant s'y prêter.

Le plan France Relance et le Green New Deal Occitanie ont réaffirmé la priorité et l'urgence d'une rénovation énergétique massive des bâtiments. France Relance prévoit de financer les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les CROUS dans le cadre d'un AAP « rénovation énergétique » (candidatures déposées en novembre 2020) pour des projets permettant un gain énergétique significatif et une réalisation rapide (soutien au BTP).

Certains projets sont exclusivement ciblés sur cet objectif. Les établissements ont donc prévu de déposer tout ou partie des projets CPER répondant aux critères de l'AAP « rénovation énergétique ». Le financement de ces projets au titre du plan France Relance permettra d'une part une mise en œuvre rapide, et d'autre part d'envisager de financer les projets retenus au CPER sur un périmètre élargi.

Les projets de constructions et rénovations qui seront soutenus intégreront des possibilités de modularités des espaces pour s'adapter à l'évolution des pratiques tout au long de la vie des bâtiments. Citons notamment à cet égard, la rénovation énergétique des IUT de l'UM Montpellier-Sète et de Nîmes, la finalisation de la réhabilitation de l'IUT d'Auch, la réhabilitation du campus de l'UM3, la rénovation et réhabilitation du bâtiment de Génie Mécanique de l'INSA, ou encore du site IMT d'Alès, ainsi que les projets de reconstruction de l'Institut Supérieur du Tourisme, de l'Hôtellerie et de l'Alimentation de l'UT2J et du Centre d'Écologie Fonctionnelle (CEFE)

Les enseignements de la crise sanitaire devront être pris en compte dans la réflexion des établissements pour les bâtiments dédiés à la formation. Notamment les nouvelles méthodes d'enseignement, dont « l'hybridation », développées lors de la période de confinement suite aux difficultés d'accès aux supports pédagogiques habituels.

Ces nouvelles méthodes peuvent impacter le dimensionnement des projets immobiliers ainsi que la nature des locaux initialement envisagée. Le projet de l'Institut national polytechnique de Toulouse (INPT) de transformation d'espaces d'enseignement pour mettre en œuvre des pédagogies actives et le projet de construction du pôle de pédagogie innovante de l'École nationale d'ingénieurs de Tarbes (ENIT) s'inscrivent dans cette logique. La BU numérique-Lab de l'Université Perpignan Via Domitia (UPVD), les projets de locaux liés aux pédagogies innovantes du site de l'Institut Mines-Télécom (IMT) d'Albi et la salle d'examens numériques de l'université de Montpellier (UM) également.

La mutualisation de locaux à l'échelle d'un site sera recherchée (et pas uniquement à l'échelle d'un établissement), eu égard aux principes de la politique immobilière de l'État concernant la soutenabilité et la valorisation des projets.

Par ailleurs, dans un contexte d'évolution des formations médicales, le projet porté par l'Université Toulouse 3 Paul Sabatier de création d'un Pôle Santé à Toulouse pour la future UFR Santé (issue de la fusion des quatre UFR Médecine Rangueil, Médecine Purpan, Pharmacie et Odontologie) est une priorité stratégique pour l'Occitanie. Le site d'implantation fait l'objet d'une étude de faisabilité, dans une approche globale de création d'un campus Formation-Recherche-Innovation, et de soutenabilité, conformément aux directives de la politique immobilière de l'État. Un phasage par tranche devra être précisé, permettant notamment de régler rapidement la situation d'urgence de la faculté de Pharmacie. Ce projet, qui dépasse le cadre du CPER 2021-2027, devra mobiliser d'autres sources de financement pour garantir sa faisabilité, et/ou plusieurs CPER.

2.1 Résilience du littoral et économie bleue : une nouvelle étape du Plan Littoral 21

Avec 220 km de côtes, 40 000 ha de lagunes, 4 700 km² d'aires marines protégées dont le Parc Naturel du Golfe du Lion, 12 000 hectares propriétés du Conservatoire du Littoral, soit environ 25 % du linéaire côtier et lagunaire régional, 20 stations balnéaires, 3 ports de commerce, 35 ports de plaisance, près de 30 000 anneaux, 1,3 millions d'habitants permanents, 8 millions de touristes, le littoral et la mer constituent un facteur d'attractivité et de développement majeur à concilier impérativement avec la richesse et la fragilité d'un environnement naturel d'exception à protéger.

Principaux enjeux identifiés pour 2021-2027 :

Le CPER permettra de rassembler l'ensemble des actions à mener, en confortant et élargissant le partenariat du Plan Littoral 21 (PL21). Il doit confirmer la priorité donnée à la protection et la résilience du littoral, à sa transition écologique et énergétique et à l'économie bleue.

Le financement s'appuiera sur l'accord cadre du Plan Littoral 21 signé par l'État, la Région et la Banque des Territoires en 2017 pour une période de 10 ans, au travers notamment du Programme d'Intervention Territorial de l'État (PITE) à hauteur de 80 M€.

Les travaux et orientations issus du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des territoires (SRADDET) Occitanie 2040, de la Directive Cadre Eau (DCE), de la Directive Cadre Stratégie Milieux Marins (DCSMM), du Document Stratégique de Façade (DSF) et son plan d'actions pour le milieu marin ainsi que des études stratégiques menées lors de la 1^{ère} phase du PL21 viendront nourrir les enjeux et les actions qui seront mises en place.

Objectifs stratégiques proposés à la contractualisation CPER 2021/2027 :

a) Renforcer la résilience écologique

Territoire sous pression démographique et touristique, l'Occitanie est aussi sujette au changement climatique et aux risques associés (érosion côtière, submersion marine, canicule, inondation) qui fragilisent les écosystèmes (86 % des lagunes et 40 % des eaux côtières risquent de ne pas atteindre le bon état des eaux marines et lagunaires défini par la DCE) et les ressources (eau notamment : déficit quantitatif de plus d'une centaine de Mm³ sur les côtières méditerranéens).

Face à ces enjeux d'adaptation au changement climatique et de diminution de la vulnérabilité du territoire, des stratégies d'actions sont proposées et pourront être accompagnées :

- **Gestion du trait de côte et recomposition spatiale** : il conviendra de mettre en œuvre et d'expérimenter en priorité des solutions fondées sur la nature et de développer des stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte, SLGITC (projets de territoire sur le littoral), résilientes intégrant la restauration des espaces dégradés et de nouvelles formes d'aménagement du territoire, visant à réduire sa vulnérabilité. Il s'agit bien de soutenir des projets inscrits dans des SLGITC compatibles avec la SRGITC (stratégie régionale de gestion intégrée du trait de côte).

- **Préservation et restauration de l'environnement marin, des milieux lagunaires et des zones humides périphériques** par une gestion des usages respectueux de ces milieux : il s'agira de soutenir les projets de renaturation et de restauration des fonctionnalités des écosystèmes, de développement des co-usages sur les aires marines protégées, de lutte contre les déchets notamment plastiques et leur récupération et valorisation, en mettant en place une approche terre/mer solidaire. Une attention sera également portée sur les espèces protégées et la maîtrise des espèces invasives.
- **Développement des mobilités douces et décarbonées sur le littoral y compris les infrastructures ad hoc** : il s'agit de sortir du modèle « tout voiture » par une mobilité terrestre littorale revisitée (ex. vélo et voies vertes associées) et d'une mobilité maritime nouvelle génération (bateaux de plaisance et infrastructures associés comme l'électrification des quais).

La création d'un observatoire régional du littoral, ouvert à la recomposition spatiale, accompagnera ces opérations et permettra d'assurer le suivi de leur impact.

Cet objectif du volet littoral doit aussi permettre de soutenir des expérimentations visant à gérer le trait de côte (à court terme de manière souple) et à trouver des montages pour gérer le foncier littoral en lien avec l'Établissement Public Foncier (EPF) et le conservatoire du littoral.

b) Développer une économie globale portée par l'innovation

Depuis la transformation opérée par la mission Racine, le littoral d'Occitanie tire une grande part de ses revenus de l'activité touristique (dépense estimée à 2,5 Mds € par an qui engendre 31 600 emplois touristiques).

Ce territoire se caractérise aussi par une précarité et une saisonnalité de l'emploi, qui génèrent en partie un taux de chômage élevé. Face à ce contexte économique fragile, les activités traditionnelles (pêche, conchyliculture, viticulture...) doivent anticiper les mutations et engager des transformations pour se diversifier et innover. En complément, les filières de l'économie bleue doivent se réinventer, particulièrement suite à la crise sanitaire Covid-19.

Les principaux enjeux s'articuleront autour du :

- **Développement de la filière éolien en mer flottant et de la production de l'hydrogène vert** pour irriguer tout le territoire Occitan ;
- **Soutien aux filières halieutiques** (filiale pêche régionale et filiale aquacole). Si le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) reste l'outil privilégié de ces filières plus traditionnelles, le CPER s'attachera à soutenir les activités de recherche dans le domaine de la connaissance et de l'innovation (outils et navires du futur dans un contexte de vieillissement des flottilles de pêche, développement des co-activités, évaluation des stocks) ainsi que la promotion et la valorisation en région des produits et co-produits de ces filières ;
- **Soutien aux filières de l'économie bleue** : l'ambition est d'accompagner les entreprises, d'aider les activités à s'adapter aux crises et à entreprendre les mutations nécessaires (matériaux biosourcés, recyclage...) et d'aller vers une transition numérique intégrant les enjeux de cybersécurité. L'appel à projet « Avenir Littoral » constituera l'un des leviers de cette action. Une attention sera également portée sur la mise en valeur de la formation ;

- **Développement de l'offre logistique à travers la stratégie portuaire** : l'enjeu sera d'asseoir une offre logistique interconnectée (fer, route, fluviale) de plateforme transcontinentale d'intérêt européen à partir des ports de commerce. Dans le prolongement du plan de relance, le « verdissement » de ces ports sera amplifié.

Partenariat attendu :

La gouvernance de ce volet « Littoral » doit être menée avec l'ensemble des collectivités du littoral (Communes, Intercommunalités, Département), la Région et les services de l'État déconcentrés. La mise en œuvre d'un comité des financeurs permettra d'avoir une approche globale des projets et de leurs accompagnements. Les partenaires privés (entreprises notamment) et scientifiques sont également essentiels dans le développement de l'innovation et de la création d'emplois.

Enjeux liés à la crise COVID-19 :

L'enjeu est d'avoir un territoire littoral et une économie d'avantage résilients et moins vulnérables afin de faire face aux crises (changement climatique, COVID-19). Cela passe par la préservation et la restauration de l'environnement afin de s'appuyer sur des solutions fondées sur la nature, mais aussi par l'innovation et la formation pour que nos filières retrouvent dynamisme, durabilité, rentabilité et souveraineté régionale (maximiser les productions locales, circuits-courts) afin de s'adapter aux attentes des consommateurs.

	Crédits contractualisés CPER 2021/2027	Crédits territorialisés du plan de relance 2021/2022 / autres crédits
ETAT	Crédits cohésion des territoires (et PITE pour mémoire)	L'État interviendra au titre des différentes thématiques suivantes : - Mobilités douces - Restauration et protection de la biodiversité - Fret ferroviaire - Voies navigables, pour les opérations du Canal du Rhône à Sète – ponts - Cohésion des territoires, pour les stations littorales.
REGION	76 M€	

2.2 Montagnes d'Occitanie, Terres de vie

Les politiques de massifs font l'objet de financements de l'État et la Région qui seront inscrits dans des contrats de plan interrégionaux État-Régions Massif Pyrénées et Massif Central.

Avec 54,8 % de la superficie régionale, 46 % des communes et 20,8 % de la population, les montagnes constituent un enjeu majeur de développement et de cohésion territoriale.

Le Plan *Montagnes d'Occitanie – Terres de vie* (2018-2025), élaboré par l'État, la Région et la Caisse des Dépôts, en concertation avec les collectivités locales et les acteurs de la montagne réunis dans le Parlement de la Montagne, a pour ambition de dessiner un avenir positif pour les montagnes d'Occitanie, fondé sur une nouvelle approche vertueuse et dynamique du développement de ces territoires. Ce plan prend en compte, dans une vision à moyen terme, leurs enjeux d'attractivité, de croissance et d'emploi, la qualité de vie et les besoins spécifiques des populations qui y vivent, ainsi que la préservation de leur patrimoine naturel qui constitue une richesse régionale exceptionnelle, très diversifiée mais aujourd'hui fragilisée.

L'État et de la Région concilient deux approches :

- D'une part, la poursuite d'une politique interrégionale portée au moyen des contrats de plan interrégionaux État – Régions (CPIER) du Massif Central et du Massif des Pyrénées. Pour mettre en place ces contrats, des enveloppes de crédits dédiés sont mobilisées :

1. CPIER Massif Pyrénées :

1. Pour l'ensemble du territoire de massif interrégional, l'État contribuera à hauteur de 53,3 M€, dont 5,6 M€ au titre du plan France Relance pour les exercices 2021 et 2022 ;
2. Il décline les enjeux du massif dans une optique de durabilité et de préservation des ressources et de la biodiversité. L'aménagement touristique et patrimonial constitue une priorité partagée, ainsi que le développement des pratiques agro-écologiques.

2. CPIER Massif Central :

1. Pour l'ensemble du territoire de massif interrégional, l'État contribuera à hauteur de 60,3 M€, dont 7,2 M€ au titre du plan France Relance pour les exercices 2021 et 2022 ;
 2. Les principales mesures stratégiques portent sur l'accélération des transitions par l'innovation, le développement de l'identité massif et de son attractivité.
- D'autre part, l'affirmation dans le CPER Occitanie, d'une politique différenciée en faveur des territoires de montagne.

2.3 Économie touristique durable

L'Occitanie est une destination touristique majeure à l'échelle nationale et également à l'échelle des régions européennes : 15,9 Mds € de consommation touristique, 96 500 emplois touristiques salariés, 1,2 Md € d'investissement dans le secteur touristique (hébergements et équipements), 6 millions de lits touristiques dont 83 % de lits non marchands, 30 millions de visiteurs par an, 1^{er} rang national pour la fréquentation touristique française, en nuitées campings et en thermalisme, 8 sites inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO, 27 Villes et Pays d'Art et d'Histoire, 134 musées de France et plus de 400 festivals et événements culturels et sportifs... Plus de 40 % d'espaces naturels protégés : 2 parcs nationaux, 7 parcs naturels régionaux, 1 parc naturel marin, 40 Grands sites Occitanie Sud de France, 14 Grands Sites de France ou Opérations Grand Site (OGS) labellisées Grand Site Occitanie Sud de France.

L'Occitanie porte l'héritage du Front Populaire et de l'accès aux vacances pour tous. Cet héritage se traduit par la force des réseaux d'éducation populaire qui proposent une offre de séjours accessibles à tous les milieux sociaux. Dans une période où la relocalisation des destinations touristiques s'impose, où la crise sociale creuse les inégalités, il est indispensable que le tourisme social et solidaire puisse être massivement soutenu par la puissance publique.

Le tourisme est une **activité économique incontournable et un véritable levier de développement** pour la région Occitanie. Toutefois, il convient de mettre en œuvre des politiques de développement touristique responsables permettant une croissance inclusive, respectueuse des habitants, du territoire et de la biodiversité.

Cette filière a pour particularité d'irriguer l'ensemble des territoires (campagne, montagne, urbain, littoral) et d'être pratiquée par le plus grand nombre pour des motivations diverses : loisirs et agréments, visites de famille et amis, affaires, santé, voyages scolaires...

De plus, le tourisme, loin d'être une activité isolée, est en dialogue permanent avec des secteurs comme les transports, le BTP, l'alimentation, le patrimoine (culturel et naturel), la formation et doit répondre à des enjeux environnementaux, économiques, sociétaux.

Les enjeux des destinations de l'Occitanie s'articulent autour de 4 domaines :

- la création et la structuration d'un nouveau modèle de développement touristique plus inclusif, économiquement viable (notamment via la montée en gamme), équilibré et maîtrisé au bénéfice des touristes et des populations locales et permettant d'anticiper les impacts négatifs liés à la sur fréquentation touristique ;
- la durabilité économique, sociale, environnementale ;
- l'innovation numérique, dans les domaines de la génération de data, de l'intelligence artificielle au service des acteurs et des usages numériques, mais aussi en termes d'expérience ;
- l'accessibilité dans son acception la plus large, économique, âge, publics empêchés, personnes en situation de handicap, transport et mobilité de et vers la destination et au sein de la destination.

L'État et la Région font du développement durable une des priorités du contrat de plan État-Région 2021/2027.

Il s'agit d'un enjeu de transformation majeur du secteur compte-tenu de ses impacts environnementaux, culturels et sociétaux, des engagements pris lors de l'Accord de Paris, de l'émergence de nouvelles destinations touristiques concurrentes mais également de nouvelles attentes de la part des clientèles touristiques. La politique touristique doit aujourd'hui tendre vers la structuration d'une offre d'excellence, que ce soit en matière d'attractivité mais aussi de responsabilité sociale et environnementale.

La crise de la Covid-19 a déjà et aura un impact durable sur les activités touristiques. C'est pourquoi la relance du secteur doit se penser sous l'angle du développement durable : préserver l'environnement, pour une société équitable mais également pour une économie plus efficiente, sera la clé de la compétitivité. Le développement durable doit être perçu comme une réponse apportée à la crise actuelle, et une opportunité de s'engager dans une croissance verte permettant de préserver le tissu économique touristique et de favoriser l'émergence d'offres innovantes. Il guidera la transition nécessaire du secteur, favorisera sa résilience et évitera ainsi de compromettre les richesses naturelles, culturelles et humaines indispensables au développement du tourisme en France et dans les territoires.

L'État et la Région s'engagent à poursuivre leur action en soutenant :

- la préservation des ressources naturelles et culturelles par une gestion optimisée des espaces et des flux de touristes, la limitation des consommations (eau, énergie, matières premières et des déchets), la réduction de l'empreinte carbone des activités (transports, chauffage, approvisionnement) ;
- l'adaptation au changement climatique, notamment par la réhabilitation de l'immobilier, le développement de l'intermodalité et de nouvelles offres répondant aux attentes des touristes (écotourisme, slow tourisme, agrotourisme, tourisme de découverte industrielle) ;
- le bien-être et le respect des populations locales et de leur culture, celui des salariés et des touristes par un tourisme inclusif, des emplois de qualité, et le partage équitable de retombées économiques du tourisme sur les territoires ;
- la promotion du tourisme durable et responsable par la sensibilisation des touristes à la nécessité d'adapter leur manière de voyager, d'aller vers des comportements et des offres plus responsables tant dans la consommation de biens et services, que dans les interactions sociales avec les populations locales.

Les **contrats de destination** relèvent d'une politique contractuelle entre l'État à travers son opérateur Atout France, la Région et les Territoires.

Des expérimentations pour permettre la concrétisation de projets d'investissements touristiques structurants peuvent être menées par France Tourisme Ingénierie qui associe, l'État, Atout France, la Région et la Banque des Territoires.

Dans le souci de valoriser le patrimoine naturel et paysager exceptionnel de la région Occitanie, l'État et la Région s'engagent à poursuivre le travail de complémentarité engagé depuis 2016, en particulier à destination des Biens UNESCO et des grands sites de France ou opérations grand-site, également couverts par la démarche régionale Grands Sites d'Occitanie. Dans ce cadre, l'État et la Région s'accordent à conduire des actions concertées pour soutenir l'attractivité résidentielle et touristique du territoire, notamment les études structurantes, dans le cadre des opérations grand site (OGS) et des labels grands sites de France (GSF), dans les secteurs communs avec des territoires lauréats de la démarche Grands Sites d'Occitanie.

Face à cette crise sanitaire, économique et plus largement sociétale, les réponses vont être de plusieurs ordres : d'une part, conjoncturelles pour relancer l'activité touristique, d'autre part, structurelles pour transformer le tourisme vers un modèle plus durable et plus responsable, en matière d'environnement, d'inclusion, de développement économique et de gouvernance.

Plan de relance et de transformation de la destination Lourdes 2030

La ville de Lourdes a subi directement les conséquences de l'épidémie du coronavirus et se retrouve dans une situation tout à fait inédite, de chute de fréquentation et d'activité. En 2020 l'annulation des pèlerinages, l'absence de clientèles étrangères et l'arrêt du tourisme de groupe a plongé la cité mariale dans une crise économique sans précédent (taxe de séjour collectée en baisse de 92 %, fermeture de nombreux hôtels et restaurants cet été, une activité pour les commerces en chute libre ainsi que pour les Sanctuaires). A la fin 2020, les perspectives de reprise pour 2021 ne sont malheureusement pas au rendez-vous.

La Région et l'État ont assuré une concertation des acteurs économiques et politiques associant la Banque des Territoires. Cette concertation a permis d'élaborer des axes de relance qui ont pris en compte des besoins en matière de transport et de mobilités, de requalification urbaine et d'attractivité et d'emploi et de formation qui dépassent le seul champ du tourisme tout en prenant appui sur le contrat de Grand Site Occitanie Sud de France.

La Région et l'État s'accordent pour :

- soutenir les investissements visant à favoriser la relance et la transformation en matière de requalification urbaine, d'espaces publics, d'aménagements urbains, d'équipements culturels et touristiques, d'aides aux entreprises et aux emplois, de transports et mobilités, de soutien à Lourdes, ville connectée (smart city/smart destination), de renforcement de la politique événementielle ;
- accompagner l'emploi et préparer les emplois et les métiers de demain : action renforcée en direction des emplois saisonniers ; structuration d'outils et de dispositifs d'orientation ;
- reconstruire et commercialiser la destination Lourdes-Pyrénées : démarche de commercialisation et de mise en marché ; Contrat de destination Lourdes - Pyrénées ;
- une ingénierie de projet : France Tourisme Ingénierie (schéma de transformation de la destination / observation de la fréquentation) ; Accompagnement en ingénierie de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) ; Mission d'assistance et de conseil aux entreprises.
- Une gouvernance dédiée associant l'État (et ses agences), la Région, les partenaires publics et privés, les Sanctuaires.

Plan de relance et de transformation du thermalisme bien-être

Les stations et établissements thermaux ont été à l'arrêt dès le début du confinement, et l'activité durant la courte saison estivale 2020 n'a pas permis de redresser la situation tant pour l'Occitanie, première région thermale en nombre de touristes accueillis, qu'à l'échelle nationale.

Le Premier ministre a lancé une mission sur le thermalisme en France, les défis à relever et les pistes d'actions à court et moyen termes. La Région Occitanie consciente de la nécessité de relancer et de transformer le thermalisme bien-être en Région a voté le 16 juillet 2020 son plan de relance et de transformation dont les actions seront cohérentes avec tout ou partie des préconisations de la mission.

L'État et la Région conviennent de :

- mettre en œuvre un dispositif pour accompagner la transformation des établissements thermaux : adaptation au changement climatique, économie d'énergie, innovation architecture-design, décloisonnement des usages, transformation digitale ;
- agir sur la qualité urbaine et les espaces publics.

Plan régional Tourisme durable et responsable

La Région a voté le 19 novembre 2020 son plan de transformation et de développement - Green New Deal qui comprend un plan spécifique au Tourisme durable et responsable. L'État et la Région s'engagent à conduire des actions conjointes visant à soutenir :

- Projets de nouveaux contrats de territoires touristiques :

Dans le prolongement de la politique des Grands sites d'Occitanie Sud de France, la Région mettra en œuvre de nouveaux contrats de territoires touristiques qui viendront conforter les sites patrimoniaux en leur sein (sites UNESCO, patrimoines culturels et naturels classés, espaces et périmètres naturels et urbains protégés...).

Les nouveaux contrats de territoires touristiques « smart destinations » concerneront les Grands sites d'Occitanie, les territoires touristiques thermaux, les stations de montagne, les pôles de pleine nature, le littoral Occitanie. Ils seront élaborés en concertation avec les organismes de promotion touristique, les entreprises, les maîtres d'ouvrage publics et les habitants et prendront en compte les besoins en matière d'activité touristique, de mobilités douces / décarbonées pour accéder aux sites et se déplacer au sein des territoires (en s'appuyant sur les plans opérationnels de mobilités), d'adaptations nécessaires aux personnes à mobilité réduite et des personnes en situation de handicap, de digitalisation des destinations.

Les actions visant à la valorisation et la protection du patrimoine seront plus particulièrement soutenues au titre du CPER :

- aménagement des espaces publics et des espaces d'accueil, amélioration des conditions d'accueil (à l'échelle du site visité et de la destination) ;
- requalification des patrimoines culturels et naturels ;
- valorisation des sites historiques en vue de leur réhabilitation pour des projets hôteliers, culturels, événementiels ou tiers lieux.

En complément, la Région et l'État réaliseront une étude afin de mesurer la résilience des territoires touristiques (stations littorales, stations de montagne, pôles de pleine nature) afin de conditionner les aides à la mise en place de plans de diversification, plus particulièrement pour les stations de Montagne.

- Création d'un centre de ressources et un observatoire du tourisme durable

La Région, avec la mobilisation du Centre des ressources du tourisme et des loisirs (CRTL) d'Occitanie, et l'État, avec la mobilisation d'Atout France, créeront un centre de ressources et un observatoire du tourisme durable, plus particulièrement à destination des partenaires professionnels avec la mise à disposition d'outils de travail via une bibliothèque, une chaîne vidéo, et tout autre outil innovant... Ce travail permettra de développer le concept de smart destination dans le cadre du programme Interrégional MED.

- Accompagnement des entreprises vers la Responsabilité Sociale des Entreprises, la transition écologique, numérique et organisationnelle

La mutation des entreprises vers des pratiques plus durables est un enjeu du plan de relance et mobilise la Région et de l'État. L'État interviendra à travers le Fonds de soutien à l'émergence de projets de tourisme durable mis en œuvre par l'ADEME.

La numérisation des TPE, PME et ETI est un enjeu du plan national France Relance qui sera mis en œuvre en lien avec la Région. Les entreprises du tourisme bénéficieront de ce dispositif.

L'anticipation de la sortie de crise passe par la relance de la demande notamment sur les marchés internationaux.

L'État et la Région mobiliseront, le CRTL et Atout France autour de contrats de destination et de filières - nouvelle génération - qui feront l'objet d'un contrat-cadre et de contrats spécifiques engageant également les partenaires infra-régionaux autour d'actions marketing ciblées sur les marchés internationaux.

	Crédits contractualisés CPER 2021/2027	Crédits territorialisés du plan de relance 2021/2022
ETAT (BOP à préciser)	Mobilisation des crédits Cohésion des territoires notamment	
REGION	30 100 000 €	28 780 000 €

2.4 Résilience du territoire et souveraineté alimentaire

Objectifs :

Les projets alimentaires territoriaux (PAT) ont été institués par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014. Un dispositif de reconnaissance des PAT, via une instruction aux préfets de région, a été mis en place en mars 2017 par le ministère de l'agriculture. Les PAT sont des projets fédérateurs visant à une alimentation saine, sûre, durable et accessible à tous. Ils sont à l'initiative de l'ensemble des acteurs d'un territoire et principalement portés par des collectivités. Ces projets se basent sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de l'offre et de la demande alimentaires locales, ainsi que des acteurs impliqués dans les thématiques de l'alimentation. Ils aboutissent ainsi à l'élaboration concertée d'une stratégie et d'un programme d'actions multisectoriel sur l'alimentation. L'État accompagne techniquement l'ensemble des projets. La région Occitanie est très dynamique, avec plus de 30 projets en cours ou en émergence, répartis dans tous les départements. Douze d'entre eux ont d'ores et déjà obtenu leur labellisation.

La crise du COVID-19 a mis en valeur le rôle que pouvaient jouer les PAT dans l'amélioration de la résilience alimentaire des territoires. Le plan de relance permettra de financer les actions opérationnelles prévues par les PAT. Ces actions peuvent prendre la forme d'investissements matériels et immatériels touchant l'ensemble des thématiques reprises dans les PAT : production agricole, problématiques environnementales, développement économique, cohésion sociale, aménagement territorial, structuration de filières, santé, éducation, patrimoine et culture.

Financement et modalités :

L'enveloppe budgétaire consacrée aux PAT dans le cadre du plan France Relance de l'État pour l'Occitanie est de 10,169 M€. L'intégralité de ce budget devra être engagée en 2021. Dans un souci de complémentarité, les porteurs de projets seront en priorité invités à déposer leur candidature en premier lieu auprès des services de l'État pour émarger au dispositif plan France Relance.

Les dispositifs financiers mis en place par la Région seront mobilisés en complémentarité pour un montant de 12 M€ sur la période 2021-2027 afin de financer les investissements concrétisant la mise œuvre des PAT.

Un appel à candidatures sera lancé début 2021 auprès des PAT d'Occitanie. Un cahier des charges détaillera les modalités de l'appel à candidatures, sous l'égide du préfet de région. Afin d'assurer la complémentarité des dispositifs et la cohérence des financements octroyés, le cahier des charges sera défini de manière concertée entre l'État et la Région. Une instance État - Région sélectionnera les projets.

	Crédits contractualisés CPER 2021/2027	Crédits territorialisés du plan de relance 2021/2022
ÉTAT		10 169 000
RÉGION	12 000 000 €	

3.1 Culture et patrimoine

L'Occitanie est marquée par des contrastes, zones fortement urbanisées ou rurales, montagneuses ou littorales, et pays d'agriculture, de tourisme ou d'industrie. Ces singularités d'un territoire à l'autre appellent une déclinaison stratégique du contrat de plan, d'autant plus dans un contexte de crise économique et sanitaire. Les équipements culturels, les sites patrimoniaux, les monuments historiques, les grands paysages et les opérations emblématiques s'inscrivent dans cette réalité topographique et économique, ce qui a pu conduire dans le même temps à une inégale répartition des ressources culturelles, des lieux de formation et des lieux de création, en faveur des zones urbanisées et faciles d'accès.

Les emplois culturels sont fortement liés à ce contexte, que ce soit dans le domaine des arts vivants, de l'audiovisuel, un accompagnement des filières, des rénovations et valorisations d'équipements et des projets, un maillage plus équilibré étant souhaité. L'ensemble du secteur est animé par une volonté de changer de modèle à la fois pour des raisons de soutenabilité, d'émancipation et de « verdissement » de l'ensemble des activités, mais aussi par l'adaptation aux nouveaux usages, très en lien avec la dématérialisation des relations aux usagers, les plus jeunes notamment, dans le cadre de projets immersifs, interactifs ou pour s'inscrire dans des réseaux de communication.

Cette orientation à produire des contenus et du lien numérique, dans un secteur en recherche de professionnalisation sur les nouvelles technologies, et dans les suites de la crise sanitaire qui a vu les supports numériques se développer, appelle une expérimentation sur les solutions numériques en matière de médiation et de transmission des savoirs. Cela répond ainsi à un axe d'éducation artistique et culturelle (EAC) innovant qui puisse venir compléter le développement de micro-folies (lieux de médiation culturelle et numérique notamment à destination du jeune public) sur le territoire, et l'expérimentation du pass culture (dans l'Hérault et qui doit s'étendre à toute la région).

Quant aux richesses patrimoniales, héritées d'aménagements spatiaux et urbains historiques, organisées autour de la paroisse ou du canton, elles sont uniformément réparties sur l'ensemble du territoire, en très grand nombre, ce qui est l'une des forces de la région Occitanie, de son attractivité et de son rayonnement, terre maillée par les témoignages de la préhistoire à nos jours.

Principaux enjeux identifiés sur 2021-2027 :

a) S'approprier les priorités du développement durable :

Les priorités de l'État et de la Région en matière de développement durable, les orientations affichées par le Green New Deal régional, mais aussi l'ensemble des acteurs de la culture qui souhaitent contribuer à une meilleure prise en compte des problématiques environnementales se traduisent par des investissements partagés au service d'une stratégie de développement culturel durable.

Il s'agit notamment de :

- contribuer à réduire le bilan carbone notamment des festivals ;

- inciter à des circulations douces autour des biens UNESCO, GSO et ensembles prestigieux ;
- expérimenter le « verdissement d'équipements », du bâtiment à l'utilisateur afin de tester une chaîne vertueuse incluant la modification des infrastructures d'accueil, les usages professionnels, le type de programmation et le comportement de l'utilisateur ;
- mettre en œuvre un plan LED concourant à un mode vertueux d'éclairage dans les équipements culturels et permettant à long terme de pouvoir réinjecter des moyens dans le soutien à la création et dans les lieux culturels.

b) Se positionner en créateur d'innovations et d'expérimentations

L'État et la Région placent au cœur de leurs priorités l'élargissement et l'émancipation des publics de la culture, et notamment du jeune public, au travers d'outils à visées pédagogiques. L'installation durable d'usages numériques plébiscités par les jeunes, mais aussi l'acculturation numérique de tous les publics lors des deux confinements liés au COVID-19, doivent conduire à des chantiers d'expérimentation de nouvelles médiations mêlant pédagogie exigeante et processus interactifs dématérialisés, plaçant l'utilisateur en situation de découvrir, comprendre et produire.

Pour cela, il est proposé d'expérimenter :

- un laboratoire des médiations numériques et innovantes, afin d'organiser la rencontre de la recherche et de l'objet historique avec des professionnels de la médiation numérique ;
- plus largement, un plan régional de médiation numérique, en complément des micro-folies (et l'opportunité d'une complémentarité d'usage avec des établissements France service), assorti d'outils de découverte et de compréhension des grands domaines de la culture (arts vivants, arts visuels, patrimoine des musées et des grands sites) ;
- de nouveaux modes d'apprentissage et de transmission tout au long de la vie ;
- de projets relevant de la culture scientifique et technique.

c) Soutenir les formes les plus innovantes de la culture

Le nouveau contrat devrait permettre d'accompagner la réalisation d'équipements culturels innovants, au service de l'ensemble du territoire et en faveur d'une égalité d'accès à la culture. Il s'agit d'encourager une plus grande solidarité territoriale par la mobilité ou de soutenir des projets destinés à promouvoir arts, culture et patrimoine auprès d'un public plus large :

- chapiteau itinérant permettant de faire circuler un spectacle sur les communes enclavées ;
- relais culturels sur l'ensemble du territoire permettant des permanences artistiques dans les zones éloignées des centres urbains ;
- tiers lieu ou lieux alternatifs et innovants de culture ;
- et projets d'envergure dont l'objectif est de renforcer les possibilités de rencontre entre artistes et public.

d) S'articuler au rayonnement touristique

Le patrimoine naturel et bâti de la région Occitanie est un axe fort de son rayonnement. La diversité des paysages, des sites, des biens patrimoniaux, la densité de ces éléments appellent une attention particulière en vue de leur préservation et de leur articulation, à travers :

- le patrimoine mondial UNESCO, les anciennes cathédrales, les monuments historiques ou d'autres éléments significatifs du patrimoine urbain comme rural ;
- le soutien à la connaissance par les chantiers de recherche et la numérisation 3D sur des sujets aussi importants que les grottes ornées d'Occitanie.

e) Poursuivre le maillage culturel de l'Occitanie

- en lien avec la rénovation de salles de spectacle labellisées ou de lieux de création artistique ;
- en lien avec des projets de lieux structurants ;
- en lien avec la rénovation de musées ;
- Outre le Fond incitatif et partenarial (FIP), créer un fonds incitatif destiné aux communes rurales conservant un patrimoine nécessaire à leur identité et à leur vitalité économique.

f) Définir une nouvelle stratégie autour de l'art contemporain et des arts les plus actuels

Il s'agit de positionner la région comme une destination touristique dynamique et actuelle en matière de centres d'art labellisés, de musées et de projets dans/hors les murs au moyen d'opérations de valorisation du patrimoine par la création artistique par exemple.

La stratégie de l'État et de la Région intègre de façon significative les deux grands enjeux que sont la solidarité territoriale et l'éducation artistique et culturelle dans une logique de développement culturel ouvert aux apports en matière de développement durable et de développement numérique, et aux principes d'égalité, de diversité et de participation des citoyens.

Maquette financière de l'action 3.1 :

	Crédits contractualisés CPER 2021/2027	Crédits territorialisés du plan de relance 2021/2022
ETAT (BOP 175, 131 et 361)	26 000 000 €	21 363 700 €
REGION	45 000 000 €	

3.2 Sports / Occitanie Ambition 2024

L'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 constitue un véritable levier de cohésion sociale et territoriale. La démarche « Occitanie Ambition 2024 » conjuguée au projet « Ambition Bleue » de l'Agence nationale du sport implique l'ensemble des acteurs du territoire. Cette ambition se décline régionalement à travers 4 axes de développement :

- détecter, former et accompagner les athlètes de haut niveau susceptibles de participer aux plus grandes compétitions internationales ;
- améliorer la qualité de l'offre d'équipements sportifs et de sites de pratique des territoires pour répondre à la demande sociale et à la réduction des inégalités d'accès à la pratique ;
- accueillir des compétitions d'envergure nationale et internationale sur le territoire régional, et valoriser son attractivité en matière d'accueil de stages et de camps de base préparatoires pour des athlètes et des équipes nationales du monde entier ;
- concerter et prendre en compte les besoins des territoires et des clubs sportifs de tous niveaux dans la dynamique Olympique.

La rénovation et la construction des équipements sportifs seront traitées prioritairement à travers 2 grands types d'actions :

1/ Les équipements sportifs structurants et innovants :

Il s'agira d'accompagner des projets d'équipements sportifs innovants porteurs d'intégration et d'attractivité territoriale, en portant un regard spécifique sur les territoires les plus éloignés de la pratique sportive (QPV – ZRR). Une attention particulière sera donnée aux projets s'inscrivant dans le dispositif relatif au Plan d'aisance aquatique ainsi qu'aux projets intégrant de nouvelles pratiques sportives.

Les financements pour l'État seront apportés par l'Agence nationale du sport.

Au-delà du caractère d'excellence de ces équipements, l'amélioration de la performance énergétique sera systématiquement recherchée en lien avec le projet de Relance de l'État (rénovation thermique) et la stratégie REPOS de la Région Occitanie.

2/ Les équipements dédiés à la haute performance dont les Centres de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS) :

Sont ciblés les sites labellisés ou en capacité d'être labellisés « Centres de Préparations aux Jeux » (CPJ) par le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 ainsi que les CREPS de Montpellier et Toulouse, avec une attention particulière pour le site de Font-Romeu et le futur Centre de Préparation à la Haute Performance (CPHP) du Centre national d'entraînement en altitude (CNEA). Ce dernier consiste à construire un nouveau complexe sportif qui répond aux besoins sportifs, médicaux et de recherche. Ce projet viendra renforcer l'attractivité du site exceptionnel de Font-Romeu qui avec la réalisation de ce projet deviendrait l'un des 4 sites mondiaux de référence dans l'accompagnement à l'entraînement en altitude (Colorado Springs (USA) – Pretoria (Afrique du Sud) – Sierra Nevada (Espagne) – Chine) avec un bassin nordique (50m*10 couloirs) à une altitude de 1800 m.

Maquette financière de la sous action 3.2 :

	Enveloppes contractualisées CPER 2021-2027	Enveloppes valorisées 2021-2027	Crédits du Plan de relance (PDR) territorialisés 2021- 2022
ÉTAT (Agence nationale du sport)	9 M€ (+20 M€ pour le Centre de Préparation à la Haute Performance (CPHP) de Font-Romeu, sous réserve validation de l'ANS)	/	Pour mémoire : 3 M€ (DSIL) CPHP de Font- Romeu
RÉGION	60 M€		30 M€

Seront notamment mobilisés :

- les financements apportés par l'État au titre de France relance ;
- les financements provenant des appels à projets de l'Agence nationale du sport, au titre des CPJ et des programmes de rénovation énergétique ;
- les financements apportés par la Région au titre de son soutien à la construction/rénovation des équipements sportifs dont ceux éligibles à l'AMI « sites d'accueil et de pratique ».

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 : PROMOUVOIR LA TRANSITION VERS UN DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE ET RÉSILIENT

Le changement climatique s'impose comme un enjeu crucial en Occitanie, avec des effets majeurs, fréquence et intensité des risques naturels, épisodes de sécheresse, submersions qui menacent les écosystèmes. Cette situation impose aujourd'hui un nouveau modèle de développement (aménagement, tourisme, agriculture), privilégiant la sobriété foncière, la qualité urbaine et la densification, la préservation et la valorisation des ressources naturelles, la transition énergétique, écologique et l'évolution de l'agriculture en intégrant le développement de l'agro-écologie et la gestion des risques.

La richesse de l'Occitanie en termes de biodiversité (la région concentre la moitié des espèces végétales et animales recensées en France métropolitaine) oblige en effet l'ensemble des acteurs publics à agir en faveur de sa préservation. Deux objectifs phares de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers sont fixés dans le projet de SRADDET à horizon 2040 : réussir le zéro artificialisation nette d'une part et la non perte nette de biodiversité à l'échelle régionale d'autre part.

Pour faire face aux constats établis, les enjeux sont :

- **l'atténuation** : diminuer les consommations d'énergie et les rejets atmosphériques de CO2 ;
- **l'adaptation** : anticiper l'impact des changements climatiques dans les modes d'habiter, les cultures, la gestion de l'eau, la gestion des espaces naturels ;
- **la reconquête de la biodiversité** pour inverser le cycle d'effondrement actuel, notamment en luttant contre l'artificialisation des milieux et contre la pollution ;
- **la sobriété foncière** et la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Cette démarche volontariste de l'État et de la Région s'inscrit dans les priorités de l'Union Européenne en faveur d'une Europe plus verte et à faible émission de carbone.

Elle doit s'articuler avec les Plans Climat Air Énergie Territoriaux.

Contexte :

L'Occitanie est une région soumise à la double pression de sa démographie et du changement climatique, dont elle ressent les effets de manière particulièrement vive. Il s'agit donc d'accompagner activement et concrètement les mutations en faveur d'un développement équilibré et vertueux des territoires et des activités, dans un souci de résilience, d'adaptation et de préservation des milieux naturels et des ressources.

Dans un contexte de lutte contre le changement climatique et de préservation de la cohésion sociale et territoriale, auquel s'ajoute la nécessaire relance de l'activité économique impactée par la crise sanitaire, la mobilité est au cœur des enjeux de notre société, en Occitanie encore plus qu'ailleurs.

Il s'agit de répondre au principal défi de l'urgence environnementale et climatique, en réduisant l'impact des mobilités en termes d'émission de gaz à effet de serre et de particules polluantes.

L'Occitanie est également aujourd'hui confrontée à deux autres défis majeurs, pour lesquels les habitantes et les habitants de la région attendent des résultats concrets :

- répondre aux besoins de déplacements pour tous sur l'ensemble des territoires, tant sur les métropoles et grandes agglomérations confrontées aux phénomènes de congestion et de pollution, que sur les territoires périurbains et ruraux, mal desservis, trop dépendants de la voiture individuelle et nécessitant un traitement territorial équitable ;
- améliorer l'accessibilité de la région depuis les grands corridors d'échange européen.

Pour répondre à ces défis, la région Occitanie doit disposer d'infrastructures de transports suffisamment performantes pour permettre un report modal significatif, en rendant le transport ferroviaire concurrentiel par rapport à la voiture sur les courtes et moyennes distances et à l'avion sur les longues distances, et en développant sur l'ensemble des territoires des services favorisant les mobilités du quotidien tout en contribuant au renforcement de l'attractivité des territoires.

Les États Généraux du Rail et de l'Intermodalité organisés par la Région au printemps 2016, la concertation animée depuis par l'État et la Région dans le cadre de la Conférence Territoriale de l'Action Publique ainsi que la loi d'orientation des mobilités promulguée en décembre 2019 confirment l'enjeu prioritaire que constitue le développement de solutions de mobilités performantes. Dès lors, des réponses volontaires et ambitieuses doivent être apportées à tous les territoires : ruraux, urbains ou métropolitains.

Les deux zones métropolitaines souffrent d'une saturation des équipements structurants ferroviaires et routiers et dans le même temps les zones rurales sont en attente de solutions de désenclavement qui passent nécessairement par des ambitions fortes en matière de desserte routière et ferroviaire. Des études multimodales ont été ainsi engagées par l'État, la Région, Toulouse-Métropole, le Département de la Haute-Garonne et TISSEO Collectivités pour répondre à ces enjeux de congestion de l'aire toulousaine, en proposant des solutions plus performantes, plus respectueuses de l'environnement et mieux coordonnées.

Dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), des démarches territoriales et partenariales, adaptées au contexte territorial et portées par les acteurs locaux, sous l'égide de l'État et de la Région, ont vocation à se déployer sur l'ensemble des territoires, y compris les plus reculés, en s'appuyant sur le rôle structurant de la Région, Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM).

La promotion des mobilités actives, l'émergence et le développement de motorisations alternatives

L'impact environnemental des transports doit être réduit en favorisant l'émergence et le développement de mobilités alternatives dans l'objectif d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. Cela passe par le tissage de meilleurs liens entre infrastructures et politique d'urbanisme et les hybridations des réseaux de transports de personnes, avec les réseaux numériques et énergétiques.

Cela passe également par des actions coordonnées de l'ensemble des acteurs pour mieux gérer les besoins et les flux, ainsi que permettre et favoriser le développement de nouvelles formes et offres de mobilité multimodales, interconnectées et cadencées parmi lesquelles, le vélo dont l'usage doit être encouragé et étendu comme mode de déplacement du quotidien. Sur ce point, la mise en cohérence des différentes politiques publiques conduites par l'État et/ou les collectivités sera déterminante.

Sont ainsi actés 7 volets :

- développer des solutions de mobilité alternatives, inclusives et innovantes, notamment dans les territoires ruraux ou péri-urbains, en soutenant des projets de type information voyageurs en temps réel, usages du numérique, navettes autonomes, autopartage, Mobility as a Service (MaaS) ;
- promouvoir les mobilités actives (vélo, marche) par le soutien à la réalisation de pistes et continuités cyclables pour les mobilités du quotidien, de parcs à vélos sécurisés, de cheminements piétons sécurisés et par le financement de l'aménagement de véloroutes et voies vertes ;
- accompagner le développement des pôles d'échanges multimodaux, en lien avec des projets ferroviaires et d'urbanisme de développement/renouvellement urbain ;
- expérimenter de nouvelles formes de gouvernance, comme la mise en place d'une agence des mobilités sur les métropoles ;
- développer les motorisations alternatives, dont les nouvelles filières (H2) et l'électromobilité (IRVE) ;
- développer des solutions alternatives et innovantes pour la logistique urbaine ;
- conduire des études prospectives, en particulier sur la mobilité multimodale.

Le **plan régional Vélos, Intermodalité et Nouvelles Mobilités** décidé par la Région en novembre 2020 et doté dès 2021 d'une enveloppe de crédits de près de 13 M€, viendra ainsi directement soutenir les mobilités cyclables du quotidien et contribuer à une prise en considération des enjeux liés à ces nouvelles mobilités.

L'État mobilisera au titre de France Relance des financements pour les mobilités douces et actives. Le montant pour la région Occitanie est de 17,6 M€ pour soutenir les projets de mobilités actives, en particulier le vélo (aménagements sécurisés dans les plates-formes d'échanges multimodales dont les gares, pistes cyclable).

Ces enveloppes viendront en complément des appels à projets en cours.

	Crédits contractualisés CPER 2021/2027 hors plan de relance	Crédits territorialisés du plan de relance 2021/2022
ETAT (BOP à préciser)	/	17 600 000 €
REGION	17 600 000 €	

La promotion des transports collectifs

Face à une explosion des mobilités urbaines et périurbaines, la Région et l'État reconnaissent l'enjeu d'apporter un soutien aux transports collectifs métropolitains. Des crédits spécifiques adressés aux transports collectifs sont identifiés, fléchés par l'État au titre du Plan France Relance (10 703 767 €) et traduits notamment par le soutien régional aux transports collectifs montpelliérains et nîmois.

	Crédits contractualisés CPER 2021/2027 hors plan de relance	Crédits territorialisés du plan de relance 2021/2022
ETAT (BOP à préciser)		10 703 767 €
REGION		11 800 000 €

Plateformes portuaires

Nouvelle programmation au-delà de 2022

Il pourrait être examiné la possibilité d'un financement d'études prospectives et stratégiques sur le développement du transport maritime et de l'intermodalité au niveau des ports.

Action n°5 : Faire de l'Occitanie une région exemplaire en matière de gestion intégrée de l'eau

L'Occitanie exemplaire en matière de gestion intégrée de l'eau

Située à la croisée de trois grands bassins hydrographiques (Adour-Garonne, Rhône-Méditerranée-Corse et Loire-Bretagne), l'Occitanie dispose de ressources en eau nombreuses et diversifiées. Sur ces territoires, des plans de gestion de la ressource ont été élaborés afin de rétablir l'équilibre entre ressource et usage.

De plus, l'existence **d'infrastructures hydrauliques structurantes**, telles que la concession régionale sur le littoral languedocien et les concessions d'État Neste et rivières de Gascogne dans les piémonts pyrénéens, constitue un atout pour l'adaptation de l'Occitanie au changement climatique. L'État et la Région souhaitent faire de ces deux concessions des équipements exemplaires pour une gestion durable de la ressource. Toutefois on estime aujourd'hui le déficit régional entre besoins et ressources entre 160 et 180 millions de m³ et de nombreux territoires connaissent des déséquilibres marqués. Des ruptures d'approvisionnement en eau sont d'ores et déjà constatées. De plus, un nombre important de ressources présentent un état qualitatif dégradé.

Objectifs stratégiques identifiés pour 2021-2027 :

- Favoriser **les économies d'eau** dans toutes les activités humaines ;
- Encourager une **économie circulaire de l'eau** au travers d'usages non conventionnels, notamment la réutilisation des eaux usées traitées ;
- **Lutter contre les pollutions** quelle qu'en soit l'origine (rejets domestiques, industriels, pollutions diffuses agricoles) ; et notamment restaurer la qualité des eaux autour des captages prioritaires, en particulier en accompagnant l'évolution vers des pratiques agro écologiques ;
- **Optimiser les infrastructures hydrauliques : concessions régionales ou d'État (Bas Rhône Languedoc BRL et Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne CACG), et leurs développements, Aqua Domitia par exemple.**

Types d'opérations contractualisées :

- **Économies d'eau** : Outre les actions menées en zones agricoles, l'État et la Région encourageront les projets visant à l'optimisation des grands ouvrages structurants d'adduction d'eau, dès lors qu'ils s'inscrivent dans le cadre d'une démarche de gestion concertée et qu'ils relèvent d'intérêt régional ou a minima départemental. Ils soutiendront également les actions de promotion des économies d'eau pouvant être menées par :
 - les collectivités : suivi régulier des consommations, réalisation de diagnostics, mise en place de dispositifs hydro-économes et d'optimisation de l'arrosage, choix d'espèces peu consommatrices en eau ;
 - les professionnels, avec des approches spécifiques par filière : suivi sectorisé des consommations, circuits fermés, dispositifs d'arrêt automatique, dispositifs, hydroéconomes, récupération des eaux pluviales, irrigation raisonnée et gestion différenciée des espaces verts.

- Économie circulaire de l'eau : opérations pilotes de développement d'**usages non conventionnels** de l'eau, notamment la réutilisation des eaux usées traitées en zone agricole ou récréative.
- **Optimiser les infrastructures existantes**, et le cas échéant mobiliser des ressources complémentaires, notamment au travers du réseau hydraulique régional :
 - outre les actions menées en zones agricoles pour rationaliser la gestion des ouvrages d'irrigation existants, notamment par le développement des réseaux d'irrigation sous pression et des contrats de canaux, l'État et la Région encourageront les projets visant à l'optimisation des grands ouvrages structurants d'adduction d'eau, dès lors qu'ils s'inscrivent dans le cadre d'une démarche de gestion concertée et qu'ils relèvent d'intérêt régional ou a minima départemental. Le développement des usages ne peut s'envisager que sur des territoires dont la ressource est sécurisée, et en aucun cas sur des territoires déjà en déséquilibre ;
 - le projet Aqua Domitia – grand Réseau hydraulique d'eau brute, pluri-usages – sera achevé. Des extensions seront ouvertes dans des secteurs nécessitant un apport d'eau brute ;
 - un programme d'investissement sera établi sur le secteur de la Concession Neste et Rivières de Gascogne, en lien avec l'étude du transfert de la concession d'État.
- **Lutter contre les pollutions** des eaux autour des **captages prioritaires**, en particulier en accompagnant l'évolution vers des pratiques agro écologiques,

	Crédits contractualisés CPER 2021/2027	Crédits territorialisés du plan de relance 2021/2022
ÉTAT	223 813 000 € (Crédits Agences de l'eau - Montant indicatif)	
RÉGION	50 000 000 € Dont Aqua Domitia : 25 M€	

L'enveloppe des agences de l'eau est inscrite à titre indicatif. Les projets seront examinés au cas par cas, dans la recherche d'un équilibre entre le financement État et collectivités territoriales, et devront être compatibles avec le XI^{ème} programme des Agences.

Renforcer la prévention des inondations

L'Occitanie est régulièrement confrontée à des inondations particulièrement importantes, renforcées par un manque de culture du risque, la faiblesse de la préparation à la gestion de crise, les nombreux bâtis qui ne disposent pas d'espaces refuges, les ruptures de digues notamment.

Objectifs stratégiques identifiés sur 2021/2027 :

- **Compléter la couverture des territoires** soumis au risque d'inondations par des démarches territoriales type PAPI ;
- **Mettre en œuvre les programmes d'actions** élaborés à l'échelle des bassins versants dans une logique multi-partenaire, à l'image des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Il s'agira ainsi de poursuivre l'appui aux PAPI développés depuis de longues années (Gardons, Vidourle, Orb, Lez, Aude notamment), et d'intensifier celui aux PAPI plus récents qui ont émergé sur des territoires encore orphelins de telles démarches (notamment Tarn, Montauban, Toulouse, piémont Pyrénéen, Agly).

Types d'opérations contractualisées :

- Opérations de prévention des inondations figurant dans un programme d'action établi à l'échelle d'un bassin versant (PAPI).

	Crédits contractualisés CPER 2021/2027	Crédits territorialisés du plan de relance 2021/2022
ÉTAT	Crédits Agences de l'eau BOP 181 Fonds de prévention des risques naturels 77 M€ pour l'ensemble des risques	
RÉGION	30 000 000 €	

Préservation des milieux aquatiques

Avec 74 000 km de cours d'eau, près de 35 500 zones humides et 40 000 ha de lagunes méditerranéennes, l'Occitanie bénéficie de milieux aquatiques nombreux, variés et pour certains remarquables en termes de faune et de flore.

Au-delà de leur intérêt pour la biodiversité, ces milieux aquatiques constituent l'un des meilleurs atouts pour adapter le territoire régional aux effets du changement climatique grâce aux services écosystémiques qu'ils rendent en particulier sur la disponibilité et la qualité de l'eau mais également pour la régulation des inondations.

Il s'agira de renforcer la résilience des écosystèmes et des territoires, par des actions de préservation et de restauration des fonctionnalités des sols et des milieux aquatiques en s'appuyant sur des solutions fondées sur la nature.

Objectifs stratégiques identifiés pour 2021/2027 :

- restauration hydromorphologique des cours d'eau ;
- protection et reconquête des zones humides et des milieux lagunaires.

Types d'opérations contractualisées :

- opérations de restauration hydromorphologique des cours d'eau : reconnexion de bras morts, restauration d'espaces de bon fonctionnement, restauration du transport solide, notamment ;
- opérations de protection, gestion durable et reconquête de zones humides : acquisitions et gestions conservatoires destinées à préserver des zones fortement menacées, plans de gestion, dispositif Cellule d'assistance technique aux zones humides (CATZH), inventaire des zones humides, restauration voire réhabilitation des zones humides dégradées dont restauration de leur fonction hydrologique, reconquête de l'hydromorphie des sols et de la végétation hygrophile.

Ces opérations devront améliorer la diversité et la qualité des milieux aquatiques et humides ayant été dégradés par des activités anthropiques, et ainsi favoriser la qualité de la biodiversité associée et accentuer les services écosystémiques qu'ils rendent. Elles contribueront à la reconquête du bon fonctionnement des milieux en lien avec le cycle hydrologique et participeront à l'atteinte du bon état des masses d'eau.

Ces travaux doivent s'inscrire au sein de démarches intégrant les différents leviers de la gestion intégrée de l'eau sur un territoire (contrats de rivière/lagunes, Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) notamment).

	Crédits contractualisés CPER 2021/2027	Crédits territorialisés du plan de relance 2021/2022
ÉTAT	Crédits Agences de l'eau	
RÉGION	15 000 000 €	

CPIER Garonne et Lot

Les CPIER Plan Garonne et Plan Lot ont pour objectif une gestion intégrée sur les territoires interrégionaux traversés par la Garonne d'une part et par le Lot d'autre part.

Plan Garonne :

Aux axes d'intervention du Plan Garonne en matière de transition écologique notamment économies d'eau, bon fonctionnement des zones humides, optimisation des ressources nouvelles et prévention des risques d'inondations s'ajouteront des actions de valorisation des paysages et de l'identité du fleuve. Des actions concourant à l'attractivité touristique et culturelle du fleuve pourront également être financées.

L'État mobilisera 33 M€ dont 1,5 M€ au titre du plan France Relance.

Plan Lot

Le Plan Lot aura pour vocation de financer les actions de prévention et de restauration des ressources en eau, des espaces et des espèces. Des actions concourant à l'attractivité touristique du fleuve pourront également être financées, notamment la remise en navigabilité et la structuration de l'itinérance.

L'État mobilisera 20,8 M€ dont 0,8 M€ au titre du plan France Relance.

Action n°6 : Faire de l'Occitanie une région exemplaire en matière de biodiversité

L'Occitanie : une région « zéro perte nette de biodiversité »

L'Occitanie possède une biodiversité très riche qui constitue une **réponse en matière d'adaptation et de résilience des territoires**, grâce à l'ensemble des **services écosystémiques** qu'elle rend.

La Région, l'État et l'Office Français pour la Biodiversité ont créé **l'Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie**, 1^{er} établissement public de coopération environnementale de France.

La **Stratégie régionale pour la Biodiversité** (SRB) a été approuvée par l'assemblée régionale en mars 2020. Fruit d'un large travail partenarial, elle vise à remettre le vivant au cœur des politiques publiques et s'articule autour de 5 défis collectifs :

- réussir le zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à l'horizon 2040 ;
- renforcer la résilience des écosystèmes et des territoires, dans un contexte de changement climatique ;
- construire un modèle de développement sans pollution et à faibles impacts sur la biodiversité ;
- mieux connaître, mieux partager pour mieux agir individuellement et collectivement ;
- cultiver l'excellence en faveur de la biodiversité, au travers de l'exemplarité et des synergies entre acteurs.

Une feuille de route 2019-2022 a été adoptée en Occitanie, en déclinaison territoriale du plan national de la biodiversité du 4 juillet 2018. Elle se traduit en 6 grands axes :

- reconquérir la biodiversité dans les territoires ;
- construire une économie sans pollution et à faible impact sur la biodiversité ;
- protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes ;
- développer une feuille de route européenne et internationale pour la biodiversité ;
- connaître, éduquer, former ;
- améliorer l'efficacité des politiques de biodiversité.

Cette feuille de route régionale du plan biodiversité permet aux services de l'État et ses opérateurs publics de participer à la mise en œuvre de la SRB et de contribuer à relever les défis régionaux. Elle s'inscrit en articulation et complémentarité de la SRB Occitanie.

La future Stratégie nationale pour les aires protégées (SAP) 2020-2030 doit être arrêtée avant fin 2020. Elle comprend des ambitions fortes avec un objectif de protéger au moins 30 % du territoire, dont un tiers sous protection forte, soit 10 % du territoire. Cette stratégie sera déclinée en région par l'État et la Région. Au-delà de l'objectif quantitatif, la SAP ambitionne d'assurer la connectivité écologique des aires protégées, d'y accompagner les activités durables et de conforter l'ancrage territorial des aires protégées.

La prise en compte de la biodiversité dans l'aménagement et le développement du territoire d'Occitanie constitue un enjeu essentiel pour aboutir à un « zéro perte nette de biodiversité ».

Objectifs stratégiques identifiés pour 2021/2027 :

- gestion et restauration des **continuités écologiques** ;
- gestion et valorisation des **aires naturelles à forte valeur écologique**, réservoirs de biodiversité (parcs naturels, parcs naturels marins, parcs naturels régionaux, réserves naturelles régionales, réserves naturelles nationales, sites du Conservatoire du littoral, sites Natura 2000) ;
- amélioration de la **connaissance** (Système d'information sur la nature et les paysages (SINP) et Observatoire régional de la Biodiversité) ;
- accompagnement à la **prise en compte** de la biodiversité dans les territoires, dans les plans et programme d'aménagement et d'urbanisme ;
- promotion de la prise en compte de la **biodiversité ordinaire**.

Types d'opérations contractualisées

- actions visant à restaurer **les continuités écologiques et les cœurs de biodiversité** dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du projet de Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) : opérations visant à maintenir ou restaurer le bon état des continuités écologiques identifiées dans le cadre du SRCE, investissements sur les territoires en faveur des espèces menacées, actions visant à permettre d'améliorer le porter à connaissance ;
- actions visant à **gérer et consolider les réseaux des aires naturelles à forte valeur écologique** : soutien aux investissements et au fonctionnement des réserves naturelles nationales et régionales, actions d'animation et de gestion contractuelle des sites du réseau Natura 2000, soutien aux actions visant à réduire l'impact de la fréquentation sur les espaces naturels côtiers, soutien aux projets de préservation et de restauration identifiés dans les SAGE et contrats de lagune ou ayant été éligibles à une démarche d'appel à projets régional ou national ;
- Soutien aux **actions des Parcs Naturels Régionaux** (PNR) ;
- Soutien aux **actions des Parcs Nationaux** ;
- Soutien au **fonctionnement de l'Agence Régionale de la Biodiversité**.

Maquette financière prévisionnelle de l'action 6 :

	Crédits contractualisés CPER 2021/2027	Crédits territorialisés du plan de relance 2021/2022
ÉTAT (BOP 113)	29 743 000 € Dont BOP 113 : 27 643 000 € Dont OFB : 2 100 000 €	12 231 555,00 €
RÉGION	55 800 000 € Dont SRCE : 15 M€ Dont RNR : 9 M€ Dont PNR : 30 M€ Dont ARB : 1,8 M€	

Action n°7 : Faire de l'Occitanie un territoire à énergie positive et économe en ressources

L'ambition de devenir la première région d'Europe à énergie positive

Face au défi de l'atténuation, la Région s'est engagée sur la trajectoire d'une région à énergie positive (REPOS) à l'échéance 2050, c'est-à-dire un territoire où l'ensemble des besoins énergétiques est couvert par des productions locales d'énergie renouvelable. Cet objectif implique de diviser par 2 la consommation d'énergie par habitant et de multiplier par 3 la production d'énergie renouvelable. En matière de consommation, les secteurs du bâtiment, notamment résidentiel, et des transports sont bien sûr des cibles privilégiées, représentant à eux seul 85 % des consommations. Sur la production, toutes les ressources locales renouvelables devront être mobilisées (solaire, éolien, biomasse, géothermie, hydroélectricité). L'essor des énergies renouvelables s'appuiera aussi en Occitanie sur le développement de l'éolien en mer.

Concernant les vecteurs énergétiques, l'hydrogène devra être largement développé du fait de sa capacité à stocker les productions intermittentes d'énergie renouvelables et de ses perspectives d'utilisation dans le domaine des transports. Cette ambition constitue un formidable levier en faveur de la croissance verte et du développement durable. Il s'agit de tirer le meilleur profit en faveur de la croissance et de l'emploi dans les territoires, en particulier en ce qui concerne la rénovation énergétique des bâtiments et le développement des énergies renouvelables.

Elle participera également à la reconquête de la qualité de l'air. Celle-ci est menacée par des rejets polluants issus des véhicules, par des dispositifs de chauffage / production d'énergie, ainsi que par des substances phytosanitaires. La surveillance effectuée et les actions de l'association ATMO, soutenues par l'État et la Région, constituent une action du CPER.

Objectifs stratégiques identifiés pour 2021/2027 :

Cinq principaux objectifs guident l'action de l'État et de la Région dans une perspective de neutralité Carbone en 2050 :

- **l'atteinte des objectifs REPOS de production** (toutes énergies renouvelables) ;
- **le développement de la filière hydrogène** (Cf. Plan hydrogène) ;
- **la mise en place du Service Public Intégrée de la Rénovation énergétique (SPIRE) « Renov'Occitanie »**,
- la poursuite de l'encouragement à la **rénovation énergétique des bâtiments publics, tertiaires ou industriels** ;
- les actions d'animation pour faciliter l'émergence de projets et l'expertise dans le domaine du bâtiment (Centre de ressources Envirobat) et des énergies renouvelables (missions chaleur renouvelable, Centre de ressources Gaz vert),
- la mobilisation des partenaires territoriaux, la mise à disposition d'aide technique et d'ingénierie (Observatoire régional de l'énergie Occitanie (OREO), Agence Régionale Énergie Climat (AREC) notamment), l'accompagnement des **approches territoriales intégrées**, et l'animation des réseaux.

Types d'opérations contractualisées :

- les projets de bois-énergie, méthanisation, solaire thermique, géothermie et l'accompagnement des innovations dans le domaine des énergies renouvelables, dont les énergies marines renouvelables (cf. Plan Littoral 21), les projets de récupération d'énergie, le soutien aux réseaux de chaleur ;
- les projets liés à la production, à la distribution et à l'usage de l'hydrogène ;
- les projets d'efficacité énergétique pour des bâtiments (copropriétés, bâtiments tertiaires, publics et privés et logements sociaux) économes et sobres en ressources. Une attention particulière sera portée à la valorisation des filières de construction durable à partir de matériaux naturels locaux (pierre, bois, terre...) et à l'émergence d'une nouvelle filière industrielle en préfabrication et en garantie de performance énergétique du type EnergieSprong.

Maquette prévisionnelle / transition énergétique :

	Crédits contractualisés CPER 2021/2027	Crédits territorialisés du plan de relance 2021/2022
ÉTAT	40 000 000 € (crédits ADEME)	121 779 623 € (rénovation thermique des bâtiments publics – hors bâtiments universitaires)
RÉGION	90 000 000 € Dont ENR : 40 M€ Dont Efficacité énergétique : 40 M€ Dont SPIRE : 10 M€	

L'amplification de la dynamique en faveur de l'économie circulaire

Avec près de 6 millions d'habitants et une démographie dynamique, la région Occitanie fait face au défi de la gestion durable des déchets. Actuellement se sont près de 17 Mt de déchets qui sont produits annuellement, avec notamment 3,5 Mt de déchets ménagers et assimilés, 11,5 Mt de déchets du BTP, 2,3 Mt de déchets d'autres activités économiques. La pollution par les déchets plastiques, qui connaît une explosion depuis quelques années au niveau mondial, se traduit de manière particulière sur le territoire régional avec notamment un fort impact sur le milieu marin. La Méditerranée est la mer la plus contaminée du monde par cette pollution.

La Loi relative à la Transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015 et son « paquet économie circulaire » engage la France dans une nouvelle ère de gestion des déchets par la lutte contre les gaspillages et la promotion de l'économie circulaire.

Le passage à une économie circulaire privilégiant une utilisation efficace des ressources est un axe essentiel de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

Dans un contexte de raréfaction de nombreuses matières premières et de fluctuation de leurs coûts, l'économie circulaire contribue à diminuer le prélèvement des ressources, à réduire la production de déchets et la consommation d'énergie. A terme, outre ses bénéfices écologiques, ces nouvelles modalités de production sont créatrices de retombées économiques locales et d'emplois non délocalisables, notamment via l'économie sociale et solidaire.

Il s'agit d'atteindre les objectifs fixés par le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) de réduction de la production de déchets aux différentes échéances, adopté par la Région.

Objectifs stratégiques identifiés pour 2021/2027 :

L'intervention croisée État-Région en Occitanie doit permettre de répondre à un double objectif : renforcer la durabilité des modes de vie en Occitanie et développer de l'activité au plus près des territoires. Elle portera prioritairement sur :

- le développement d'offres économiques visant à épargner les ressources et limiter les déchets pour une économie plus circulaire ;
- le soutien aux actions de prévention des déchets portées par les intercommunalités ;
- le **développement de filières de recyclage et de valorisation** de la matière, afin d'assurer des exutoires aux nouveaux déchets qui seront collectés sélectivement avec l'extension obligatoire des consignes de tri à horizon 2023 ;
- le soutien à la **filière bio déchets** ;
- le soutien aux filières d'économie circulaire dans le secteur du bâtiment et des travaux publics.

Types d'opérations contractualisées :

- projets de création d'activités contribuant à la transition vers une économie circulaire ;
- projets contribuant à l'optimisation du coût de la gestion des déchets comme la mise en place de tarifications incitatives ;

- projets liés au recyclage, à la valorisation des produits collectés sélectivement ;
- projets permettant la réduction de l'utilisation des plastiques (notamment à usage unique) et l'utilisation de matières plastiques recyclées ;
- projets contribuant à la généralisation du tri à la source et à la valorisation des biodéchets ;
- projets contribuant à la lutte contre les macro-déchets ;
- projets permettant l'émergence de nouvelles techniques et pratiques inscrivant le secteur du BTP dans une démarche d'économie circulaire et de prévention et gestion des déchets ;
- actions d'animation et études pour favoriser l'émergence de nouveaux modèles/solutions en faveur de l'économie circulaire, notamment consignes, économie de la fonctionnalité, Écologie Industrielle et territoriale.

Maquette financière prévisionnelle / Économie circulaire :

	Crédits contractualisés CPER 2021/2027	Crédits territorialisés du plan de relance 2021/2022
ÉTAT	22 156 000 € (crédits ADEME)	Crédits cohésion des territoires et BOP 103
RÉGION	20 000 000 €	

Action n°8 : Éducation à l'environnement et au développement durable et adaptation des territoires aux crises à venir

Pour accompagner la compréhension et la prise en compte par tous des enjeux de la transition écologique et énergétique, la Région a adopté le 23 mars 2018 sa **Stratégie régionale pour l'essor de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) en Occitanie**.

L'accompagnement conjoint apporté par l'État et la Région doit se poursuivre auprès des territoires de projets et des réseaux d'acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable, afin de faire de la région Occitanie **un espace propice à l'émergence et au renforcement d'actions éducatives** dans tous les territoires régionaux.

La mise en place de la convention-cadre de la Dynamique régionale de concertation EEDD, dont l'État et la Région seront signataires, constituera un cadre stratégique propice au rapprochement des interventions, permettant un effet levier fort vis-à-vis des partenaires d'échelle infrarégionale.

Objectifs stratégiques identifiés pour 2021/2027 :

Dans le cadre du CPER, l'État et la Région poursuivent les objectifs stratégiques suivants :

- le **renforcement des actions sur tous les territoires** (notamment ceux où il y a eu, jusqu'à présent, pas ou peu d'actions d'éducation à l'environnement et au développement durable) **et auprès de tous les publics** ;
- la **diversification des thématiques**, notamment sur des sujets émergents tels que les perturbateurs endocriniens.

Types d'opérations contractualisées :

- actions favorisant l'écocitoyenneté auprès de tous publics ;
- actions favorisant la coopération entre acteurs ;
- actions de formation et de professionnalisation des acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable ;
- mise en réseau des acteurs ;
- création de dispositifs et d'outils éducatifs abordant un ou plusieurs thèmes de la Transition Écologique et Énergétique.

Maquette financière prévisionnelle de l'action 8 :

	Crédits contractualisés CPER 2021/2027	Crédits territorialisés du plan de relance 2021/2022
ETAT (BOP à préciser)	Crédits cohésion des territoires ou BOP 103	
REGION	12 000 000 €	

Anticiper en tenant compte des spécificités des territoires pour mieux faire face aux aléas climatiques

Les outils scientifiques d'observation montrent que le réchauffement climatique et ses effets sont déjà présents. Ils transforment les territoires et font peser sur les existences et les activités des contraintes et des risques tangibles.

En Occitanie, le réchauffement climatique se traduit en particulier par une hausse des températures et des sécheresses, une augmentation du nombre de journées caniculaires, des précipitations extrêmes plus fréquentes et intenses sur la zone littorale. Ces principaux phénomènes ont pour conséquence la montée du niveau de la mer et un littoral plus exposé aux risques d'inondations et de submersions, un territoire régional en voie d'aridification, une durée d'enneigement en baisse sensible. Autant de phénomènes qui accentuent les pressions sur les ressources naturelles et font peser, à terme, une menace sur la santé et le bien-être des citoyens et sur les activités économiques du territoire.

Les différents scénarii du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) s'accordent sur une aggravation significative, mais non critique, des impacts du changement climatique d'ici 2050. Pour la seconde partie du siècle, les trajectoires climatiques divergeront fortement au regard des efforts engagés et réalisés dès aujourd'hui pour réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre. Ainsi, les décisions d'investissement prises aujourd'hui seront déterminantes sur notre climat dans les prochaines décennies.

En Occitanie, les changements climatiques provoquent et vont provoquer, dans les années à venir, des bouleversements de plus en plus importants, dont les impacts sur les activités économiques, les ressources et les patrimoines ne sont pas négligeables.

L'Occitanie tire une grande partie de ses ressources de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Ces dernières années, la région a été confrontée à des épisodes climatiques extrêmes qui ont entraîné, par exemple, des pertes de récoltes agricoles significatives. Les effets du dérèglement climatique sur les cultures et l'agriculture sont multiples : modification des calendriers de floraison, baisse ou perte de rendement, pression phytosanitaire augmentée du fait de l'introduction de nouveaux ravageurs/maladies/adventices, stress hydrique, détérioration de la qualité organoleptique des produits.

Les évolutions irréversibles du climat entraîneront donc des modifications majeures des modes de production, avec un risque de pertes de revenus et de déstabilisation des territoires et filières. Indéniablement, les changements climatiques vont imposer des changements de modes d'exploitation pour pérenniser les activités agricoles.

La disponibilité en eau est un sujet sensible qui le sera davantage dans les prochaines années, avec en filigrane un risque d'exacerbation des conflits d'usage entre activités (agriculture, développement urbain, tourisme et loisirs, biodiversité) liés au partage de la ressource.

Le secteur du bâtiment est l'un des secteurs clés pour lutter contre le réchauffement climatique. Il représente 43 % des consommations énergétiques nationales et près de 25 % des émissions de gaz à effet de serre. Les bâtiments neufs impacteront, pour les années à venir, le bilan carbone de la région et se doivent d'être économes (en foncier, matériaux, énergies...) tant dans le processus de construction, que dans leur usage ou leur déconstruction.

Par ailleurs, la rénovation et la réhabilitation du bâti existant sont des leviers majeurs pour réduire l'impact de ce secteur.

Au regard des évolutions climatiques projetées par les acteurs scientifiques et experts, les bâtiments auront de nombreux défis à relever nécessitant des stratégies de conception et d'adaptation en réponse aux différents types d'aléas : vagues de chaleur, inondations, tempêtes.

Le tourisme est la 2^{ème} industrie de la région, dont les effets induits sur le BTP, l'agriculture, l'agro-alimentaire et les transports sont déterminants. L'économie touristique est confrontée aux enjeux de l'adaptation des prestations aux attentes des clientèles, d'un besoin de renfort de l'attractivité des territoires et de mutation des stations touristiques.

Ce secteur présente des signes de fragilité qu'il convient de prendre en compte en lien avec les conséquences du dérèglement climatique (érosion côtière, submersion marine, perte du manteau neigeux, assec des cours d'eau, perte de biodiversité).

D'un point de vue territorial, les zones littorales sont affectées par des épisodes de submersion marine et de recul du trait de côte qui ont montré que de nombreux ouvrages, infrastructures, bâtiments mais aussi des services publics pouvaient être détruits. Les épisodes caniculaires sur le littoral risquent de s'accroître, tant en intensité qu'en longueur.

En ce qui concerne les zones de montagne, territoires riches mais fragiles, les effets du réchauffement vont accentuer leur fragilité, notamment avec la diminution des hauteurs et durées d'enneigement.

Objectifs stratégiques identifiés pour 2021/2027 :

- définir un scénario robuste d'anticipation des changements climatiques pour agir dans les territoires, en accompagnant la recherche et les outils opérationnels d'anticipation ;
- promouvoir des pratiques d'adaptation dans tous les domaines concernés, en favorisant les solutions fondées sur la nature ;
- animer un réseau régional des acteurs de l'adaptation au changement climatique.

Action n°9 : Sobriété foncière et lutte contre l'artificialisation des sols

L'Occitanie accueille tous les ans plus de 40 000 nouveaux habitants, qui se répartissent inégalement sur le territoire, en s'installant de manière privilégiée dans les métropoles de Toulouse et de Montpellier et sur le littoral. Chaque nouvel habitant représente une artificialisation supplémentaire moyenne de 700 m². Eu égard aux impacts que l'étalement urbain et le mitage induisent sur l'environnement au sens large et l'agriculture, la poursuite d'un scénario au fil de l'eau n'est pas admissible.

Un rééquilibrage du développement régional est nécessaire, à la fois pour limiter les risques de la surconcentration (démographique, économique, culturelle en particulier) dans les métropoles et pour favoriser le développement de tous les autres territoires en valorisant leurs potentiels. Ce rééquilibrage essentiel se pose en termes d'activités, d'emplois et de services publics, d'accueil et d'habitat. Plus globalement, il renvoie au développement d'un urbanisme durable mis en œuvre à l'échelle intercommunale, dans le cadre des Plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi), et de revitalisation des centralités de l'espace urbain et rural.

La gestion économe de l'espace est une priorité de l'État depuis plusieurs années. Elle s'inscrit transversalement dans les plans nationaux au service de la transition écologique. Les démarches territoriales de revitalisation/renforcement des centralités, la mise en place d'outils intégrateurs tels que l'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) ou encore le Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) participent à cet effort de recentrage vers les communes qui offrent des services. L'affichage en juillet 2018 d'un objectif « zéro artificialisation nette » dans le Plan National Biodiversité affirme une nouvelle ambition du gouvernement, confortée par les propositions en la matière de la Convention Citoyenne sur le Climat.

Au niveau régional, Occitanie 2040 reprend l'ambition du Plan National Biodiversité en inscrivant dans le SRADDET l'objectif de « zéro artificialisation nette » à l'échelle régionale à l'horizon 2040. Le plan d'actions régional sur le foncier, approuvé en décembre 2019, vient concrétiser cette ambition en proposant des mesures d'accompagnement aux acteurs locaux.

Pour garantir ce cap, une mobilisation de tous les acteurs de l'aménagement et du foncier en Occitanie sera nécessaire. Tout particulièrement au travers de l'Établissement Public Foncier d'Occitanie qui, dans le cadre de son Programme Pluriannuel d'Intervention, concourt activement à cet objectif de revitalisation des centralités et de modération de l'extension urbaine.

Objectifs stratégiques identifiés pour 2021/2027 :

- éviter l'artificialisation nouvelle en densifiant et en recyclant les zones déjà artificialisées ;
- réduire l'impact de l'artificialisation nouvelle sur l'eau et la biodiversité, sur l'agriculture, notamment périurbaine, sur les paysages, sur le climat et la santé ;
- compenser l'impact de l'artificialisation nouvelle via la renaturation d'espaces artificialisés et l'amélioration de la fonctionnalité écologique d'espaces naturels dégradés ;
- améliorer la connaissance et la partager, élaborer des référentiels communs avec les acteurs de l'aménagement et du foncier.

Dans ce cadre, il importe d'inscrire dans le CPER des actions qui permettront de mettre en œuvre ces 4 objectifs stratégiques et de réussir l'ambitieux défi du zéro artificialisation nette. Cela passe par le renforcement du partenariat État / Région autour des actions suivantes :

- **reconquérir les friches**, en poursuivant les actions du partenariat engagé depuis 2018 par la Région et l'État avec 8 autres partenaires (Banque des Territoires, EPF, ADEME, Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), les 3 agences d'urbanisme présentes en Occitanie). Cette action se situe dans le cadre du plan France Relance présenté en septembre 2020 et du plan de relance et de transformation régional approuvé en juillet 2020.
- **Accompagner des actions et des coopérations inter-territoriales concourant à l'objectif zéro artificialisation nette**, via notamment un appel à manifestation d'intérêt régional et/ou le recours à un contrat de Projet Partenarial d'Aménagement (PPA).
- **Agir pour une application vertueuse de la séquence Éviter-Réduire-Compenser (ERC)**, en animant et coordonnant une communauté de travail, en accompagnant les acteurs du territoire, notamment en s'appuyant sur l'Agence Régionale de la Biodiversité, en agissant sur la régulation du système via la mise en place d'un opérateur régional Éviter-Réduire-Compenser à gouvernance majoritairement publique.
- **Déployer un centre de ressources régional Foncier, Urbanisme et Territoires (FUTé)** s'inscrivant dans les perspectives de rééquilibrage territorial pour amener des ressources mutualisées à tous les territoires et d'amélioration de la résilience en travaillant sur des indicateurs et actions dédiées.

Maquette financière prévisionnelle de l'action 9 :

	Crédits contractualisés CPER 2021/2027	Crédits territorialisés du plan de relance 2021/2022
ETAT	5 500 000 € (BOP 135)	15 800 000 € (Densification et renouvellement urbain)
REGION	24 000 000 €	

PILIER N°2 / ŒUVRER POUR LE REEQUILIBRAGE ET LES SOLIDARITÉS DANS LES TERRITOIRES DE L'OCCITANIE

Le second pilier vise à œuvre pour le rééquilibrage territorial et les solidarités dans les territoires, en organisant la possibilité pour tous – habitants, acteurs socio-économiques - de participer activement à ce nouveau modèle de développement, en profitant des capacités et des qualités de chacun.

La mise en place d'une politique publique transversale pour une égalité réelle entre les citoyens, notamment entre les femmes et les hommes, constitue une priorité partagée par l'État et la Région qui nécessite d'agir avec les collectivités, notamment celles de + de 20 000 habitant.es, conformément à l'article 61 de la loi du 4 août 2014, mais aussi les entreprises.

Ce premier pilier se décline en deux objectifs stratégiques :

- ➔ Objectif stratégique n°3 : Garantir un développement équilibré des territoires de l'Occitanie.
- ➔ Objectif stratégique n°4 : Favoriser l'égalité des chances et lutter contre la pauvreté et l'exclusion.

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°3 : PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT ÉQUILIBRE DES TERRITOIRES DE L'OCCITANIE

Action n°10 : Favoriser un développement équilibré des territoires de projets

Le développement harmonieux de l'Occitanie passera par une **meilleure prise en compte des territoires** (QPV, zones rurales...). Cette cohésion passera notamment par la mobilisation des leviers d'action publique suivants : la politique de la ville et l'ensemble des partenaires associés, la **revitalisation**, notamment des petites centralités, **l'accès aux soins** (Maisons et centres de santé...) **et aux services publics** (Établissements France Services, Maisons De la Région...) sur l'ensemble des territoires.

10.1 Accompagner les territoires de projets

Principaux enjeux et objectifs identifiés pour le volet Cohésion Territoriale sur 2021-2027 et identification des objectifs stratégiques :

La région Occitanie compte 164 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dont 3 inter-régionaux (2 métropoles, 22 communautés d'agglomération et urbaine et 140 communautés de communes). Afin de structurer les territoires de projets qu'elles constituent, les Communautés de communes se sont dans la majorité des cas organisées en territoires de projets tels que les PETR, les pays, parfois en lien avec des communautés d'agglomération. Par ailleurs, les PNR sont également des territoires de projets.

La contractualisation avec ces territoires de projets s'est traduite sur la période récente par :

- 47 contrats de ruralités engagés par l'État entre 2017 et 2020 sans toutefois couvrir l'ensemble du territoire régional. Les territoires non couverts par ces contrats sont notamment les 2 Métropoles, les Communautés d'Agglomération et urbain, qui peuvent faire l'objet d'autres dispositifs contractuels,
- 56 Contrats Territoriaux Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée conclus par la Région pour une première période 2018-2021, en lien avec les Départements, avec les Territoires de Projets que sont chacune des Métropoles, chacune des Communautés d'Agglomérations ou Urbaine et les 32 Territoires ruraux (PETR, PNR, Pays). Les Contrats Territoriaux Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée couvrent la totalité du territoire régional.

Sur cette période, les contrats de ruralité et les Contrats Territoriaux Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée s'inscrivent pour le plus grand nombre sur des périmètres semblables.

Ces politiques territoriales contractuelles se sont enrichies par la mise en place de dispositifs infra-territoriaux :

- Au niveau de l'État, on compte 23 contrats Action Cœur de Ville, 13 contrats de transition écologique, 10 Territoires d'industrie.

- **La politique régionale de développement et de valorisation des Bourgs-Centres** : en Occitanie, 352 contrats Bourgs Centres auront été conclus au 31 décembre 2020 avec 395 communes pour une première période dont le terme est fixé à fin 2021, en partenariat avec les EPCI, les Territoires de projets, auxquels sont associés dans de nombreux cas les Départements, l'EPF Occitanie, les CAUE, la Banque des Territoires, Action Logement et les services de l'État.

Dans le prolongement de l'accord de partenariat du 28 septembre 2020 signé entre le Premier Ministre et les Présidents de Région, l'État et la Région rappellent leur volonté de mobiliser ensemble leurs moyens respectifs en direction des territoires afin d'agir résolument pour :

- engager une nouvelle démarche de croissance « durable » économiquement, socialement et préservant l'environnement,
- favoriser la relance de l'activité économique en soutenant notamment les stratégies de reconquêtes et de relocalisation industrielles et le renforcement de l'économie de proximité,
- permettre le rééquilibrage des Territoires, à travers notamment une action forte et conjointe de revitalisation des centralités,
- soutenir l'attractivité, la vitalité et la qualité de vie des territoires de projets en prise avec les territoires vécus par les habitants et constituant une échelle pertinente et efficiente de l'action publique pour la présence et l'accès aux services aux publics, les mobilités, le développement économique et de l'emploi, la santé et le social, le logement, la transition et la transformation énergétique et écologique, la valorisation des patrimoines,
- soutenir les initiatives innovantes de développement local, notamment créatrices d'emplois ou comblant des carences dans l'offre de services,
- prendre en compte les spécificités des territoires, notamment de montagne ou à la ruralité marquée, ainsi que pour certains quartiers urbains, dans une logique de « sur mesure »,
- engager des coopérations et solidarités inter-territoriales.

Pour ce faire, l'État souhaite accompagner chaque territoire pour décliner un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long termes. Le contrat territorial de relance et de transition écologique entend intégrer l'ensemble des dispositifs de l'État et de toute collectivité qui le souhaite. D'une durée de 6 ans, ces contrats couvriront, les territoires ruraux et urbains dont les métropoles.

Pour sa part, conformément aux engagements qu'elle a pris dans le Green New Deal régional approuvé par l'Assemblée Plénière du 19 novembre 2020, la Région prépare et mettra en œuvre une nouvelle génération de politique contractuelle territoriale pour 2022-2027, sur-mesure, au service du rééquilibrage territorial, en partageant avec chaque Territoire de Projet et l'ensemble de ses intercommunalités une « feuille de route construite sur mesure » résultant de la « rencontre » entre le projet de territoire et les orientations stratégiques et politiques de la Région et des autres partenaires contractuels. Cette « feuille de route » précisera les cohérences/coopérations entre territoires voisins.

Pour une gouvernance territoriale unifiée État-Région-Département en Occitanie

Conformément à l'Accord de Partenariat du 28 septembre 2020 et aux orientations préalablement fixées dans la stratégie régionale CPER d'octobre 2019, l'État et la Région souhaitent rendre complémentaires leurs dispositifs contractuels pour le développement des territoires.

Dans le prolongement des dynamiques territoriales mises en œuvre depuis 2017 par chacun d'eux, l'État et la Région décident **d'engager un processus de simplification et de convergence** de leurs politiques publiques respectives dans l'intérêt des territoires de la région Occitanie, au travers d'une **gouvernance territoriale État - Région** associant les **Départements et les Territoires de projets** prévoyant pour chacun d'entre eux (notamment PETR, Communautés d'Agglomération et Urbaine, Métropoles) :

1- leur soutien en tant que territoire de projet :

- par l'État et les Départements qui le souhaitent au titre de son Contrat territorial de Relance et de Transition Écologique intégrateur,
- par la Région et les Départements qui le souhaitent au titre du Contrat Territorial Occitanie-Pyrénées-Méditerranée.

2- la mobilisation de l'ensemble des moyens et dispositifs respectifs de l'ensemble des partenaires et de leurs opérateurs, en recherchant par souci d'efficacité et de simplification la convergence maximale entre l'Europe, l'État, la Région et les Départements, notamment :

- les dispositifs infra-territoriaux de l'État (Action cœur de ville mis en œuvre en 2018, Petites Villes de demain mis en œuvre en 2020, Contrat de transition écologique mis en œuvre en 2017 et 2019, Territoires d'industrie mis en œuvre en 2019) et de la Région (bourgs-centres) ;
- pour l'État, l'ensemble des crédits sectoriels et des concours financiers de l'État et de ses opérateurs : Dotation de Soutien à l'Investissement Local, Fonds National d'Aménagement du Territoire, PIA notamment,
- pour la Région, l'ensemble de ses politiques d'intervention. Au-delà des investissements matériels nécessaires au développement des territoires, les nouveaux Contrats Territoriaux Occitanie / Pyrénées-Méditerranée viseront les acteurs privés (entreprises, acteurs culturels et sportifs, associations, habitants...) dans le cadre de **partenariats territorialisés** pouvant s'inspirer de la logique de la démarche L'OCCAL (dispositif en faveur de l'économie de proximité) ;
- pour la Région, la maille territoriale qui sera privilégiée pour l'attribution de fonds européens (dans cadre de l'Objectif Spécifique (OS) 5 du Programme Opérationnel (PO) FEDER-FSE 2021/2027) sera celle des contrats territoriaux dans une logique de convergence et de simplification.

3- une comitologie harmonisée et simplifiée à l'échelle du Territoire de projet,

4- les Conseils de développement, ou des instances participatives citoyennes, organisés à l'échelle de chaque Territoire de Projet seront associés,

5- le développement à l'échelle de chaque département de guichets uniques interoperables avec les systèmes d'information de l'ensemble des partenaires.

Maquette financière prévisionnelle de l'action 10.1 :

	Crédits contractualisés CPER 2021/2027	Crédits territorialisés du plan de relance 2021/2022
ETAT	168 966 915 € Dont 75 823 998 € (BOP 112 FNADT) Dont 77 142 917 € (BOP 119 DSIL) Dont 16 000 000 € (Banque des Territoires)	9 239 326 € Dont 5 318 919 € (BOP 112 FNADT) Dont 3 920 407 € (Renforcement des ponts des collectivités territoriales)
REGION	220 000 000 €	

Accompagner et préserver l'attractivité du littoral

D'ici à 2050, le littoral attirera près de la moitié de la croissance démographique régionale évaluée à 995 000 habitants supplémentaires, à laquelle s'ajoute chaque année l'accueil de près de 8 millions de touristes.

La première phase du plan Littoral 21 a permis d'identifier et d'accompagner les stations littorales dans la redéfinition de leurs aménagements et de leurs espaces. L'un des enjeux de cette seconde phase de mise en œuvre sera d'œuvrer au dynamisme des stations littorales tout en préservant et protégeant les espaces remarquables du littoral, ainsi qu'en réduisant la vulnérabilité des enjeux du territoire. Cette ambition doit être poursuivie autour des axes suivants :

- **la modernisation des ports de plaisance.** Le CPER accompagnera les ports de demain dans la transition écologique et énergétique (verdissement des ports), la montée en gamme de l'offre de services aux plaisanciers, digitalisation notamment,
- **la requalification des stations littorales.** Outre la priorité sur la rénovation des copropriétés des stations littorales, requalification écologique et énergétique des bâtiments, confort, attractivité, cette action traitera également des enjeux autour de la végétalisation des stations (création d'îlots de fraîcheur), la désimperméabilisation des sols et la rénovation des espaces publics,
- **la valorisation et préservation du patrimoine culturel et naturel.** L'objectif est la valorisation du lien terre/mer et le développement d'un tourisme durable par la valorisation des espaces naturels, culturels (phares, métiers traditionnels...) et des sports nautiques légers : paddle, voile...),
- **des ressources à préserver.** Face à l'attractivité démographique et à la volonté de développer un nouveau tourisme durable, source de richesse pour le littoral, il conviendra aussi de prendre en compte les capacités d'accueil, en particulier la ressource en eau. Cela passe par des économies d'eau (usages portuaires, espaces verts avec essences méditerranéennes) et le développement de la réutilisation des eaux usées.

En complément des crédits mobilisés sur l'action 2.1, l'État mobilisera des crédits Cohésion des territoires à cet effet.

10.2 Politique de la ville

6 % de la population régionale vit dans un des 105 quartiers prioritaires de la politique de la ville, répartis sur 12 des 13 départements d'Occitanie (seule la Lozère n'est pas concernée), et 49 communes de 39 intercommunalités aux profils très variés, allant des 2 Métropoles de Toulouse à Montpellier à de petites villes en milieu très rural telles que Saint-Girons (09) ou Bédarieux (34).

Ces quartiers nécessitent, dans le cadre du CPER, une mobilisation publique renforcée et concertée pour améliorer la qualité de vie de leurs habitants, assurer une plus forte équité territoriale, rompre leur isolement social, économique et spatial, et renforcer leur ancrage dans leur environnement urbain et territorial pour qu'ils contribuent et bénéficient des dynamiques de développement urbaines et régionales.

A ce titre, il est convenu :

- **d'accompagner dans ces quartiers le tissu associatif essentiel pour assurer le développement social et économique, l'égalité des chances, la citoyenneté et l'accès au droit pour tous et le lien social.** Sont concernés tous les domaines, notamment : emploi, formation professionnelle, développement économique, soutien à la scolarité et parentalité, jeunesse, insertion par la culture et par le sport, santé, lutte contre les discriminations,
- **de poursuivre une politique d'investissement en faveur de la rénovation urbaine, en lien avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine**, avec une attention particulière d'une part pour la transition énergétique et d'autre part pour la connexion de ces quartiers dans leur environnement en lien avec le développement de nouvelles solutions de mobilités.

	Crédits contractualisés CPER 2021/2027	Crédits territorialisés du plan de relance 2021/2022
ETAT (BOP à préciser)	193 612 000 €	
REGION	7 000 000 €	

10.3 Agir ensemble pour la vitalité commerciale et artisanale de tous les territoires

Le sujet de la revitalisation commerciale dans les villes moyennes et Bourgs Centres figure également parmi les priorités de l'État et de la Région. En lien avec le plan Francerelance - qui prévoit une mobilisation de la Banque des Territoires et de l'ANCT sur ce sujet - et dans le cadre du plan de relance régional, un opérateur régional de restructuration commerciale et artisanale sera créé et se mobilisera aux côtés des collectivités locales avec des outils de type portage foncier et immobilier, travaux de restructuration, commercialisation ou gestion locative (FOCCAL).

Les financements de l'État et de la Région sont compris dans les enveloppes mobilisées au titre de l'action 9.

11.1 Aménagement numérique du territoire

La crise sanitaire éclaire d'une nouvelle manière l'importance des infrastructures numériques sans lesquelles le télétravail, l'école à la maison, la télémédecine, le lien social en situation de mobilité empêchée ne sont pas possibles. Les disparités d'accès sont insupportables et renforcent encore le besoin d'une accélération des déploiements des infrastructures numériques.

La stratégie conjointe État / Région vise à assurer la bonne qualité des couvertures et des connexions des réseaux THD fixe et mobile.

Ainsi, l'action s'inscrit dans le cadre des Plans France Très Haut Débit et France mobile, dont les objectifs sont :

- d'ici fin 2020, généraliser la réception 4G sur l'ensemble du territoire sur les pylônes existants, ainsi qu'assurer une couverture mobile de qualité dans des zones non ou mal couvertes par la construction de 5 000 sites par opérateur dans le cadre du dispositif de couverture ciblée et assurer le bon haut débit pour tous (> 8Mbits/s) ;
- d'ici 2022, le très haut débit pour tous (>30 Mbit/s) ;
- d'ici 2025, généraliser la fibre optique jusqu'à l'abonné sur l'ensemble du territoire.

En matière de desserte fibre, les déploiements sont en cours et respecteront l'objectif , mais il convient d'accompagner encore certains d'entre eux dans la complétude de leur projet THD, ainsi que pour les derniers raccordements longs, très présents sur notre territoire en raison de sa géographie, notamment en zones de massifs.

En particulier dans le cadre de France Relance, l'Aude et le Gers bénéficieront de la réouverture du guichet FTTHD.

En matière de téléphonie mobile, l'accord du « new deal mobile » entre l'État et les opérateurs de janvier 2018 a permis d'accélérer le rythme de déploiement de la téléphonie mobile, sans pour autant pouvoir traiter la totalité des zones blanches d'ici son terme en 2025. Il conviendra donc de parachever cette action.

Parallèlement, le déploiement de la 5G devra être évalué sur la base des connaissances scientifiques et en prenant en compte les préoccupations sanitaires exprimées par les citoyens. Le déploiement devra en outre s'opérer dans les territoires de façon équilibrée, entre les zones denses – urbaines et les zones peu denses.

Les nouveaux usages de la 5G sont inconnus à ce jour. Ils sont liés à l'intelligence artificielle (IA), la robotique, l'IoT. Il est nécessaire que, dès à présent, l'État et la Région encouragent la détermination d'objectifs partagés entre acteurs publics et privés, organisent des expérimentations thématiques, mobilité notamment, en particulier en zone rurale, afin d'assurer le développement d'un écosystème local tout en assurant son acceptabilité sociale.

Territoires 100% numérique et durable

Des expérimentations pourront être mises en œuvre avec les Départements, leur syndicat et des territoires de projets pour des « territoires 100 % numérique, durable et inclusif ».

Il s'agira en particulier de travailler avec les opérateurs fibre et téléphonie pour accélérer desserte et couverture avec des solutions écologiques, tant en termes de technologie qu'en termes de conception et d'usages, dont autonomie en énergie pour les zones reculées des réseaux ou smart grids en plus urbain.

Les acteurs de l'inclusion numérique seront associés, en vue de favoriser un chaînage complet infrastructures - usages - formations, en ciblant les acteurs et les populations les plus éloignés du numérique quelle qu'en soit la raison, ainsi que les élus le sollicitant pour le point formation.

Politique « smart territoires »

L'utilisation des technologies de l'information et le recours aux données territoriales pour améliorer les services rendus aux usagers constituent également un puissant facteur de réduction des inégalités territoriales.

Alors que les métropoles et certaines grandes villes ont engagé cette démarche, d'autres territoires abordent ce sujet de façon moins intense et variable en fonction de leurs ressources et de leurs objectifs.

L'accent sera mis sur la mutualisation et sécurisation des données au travers des démarches data locales avec les plateformes régionales existantes (Occitanie Data pour l'éthique et le partage de données, Open Data pour l'ouverture des données d'intérêt général, OPenIG pour les référentiels géographiques structurants).

La Région soutiendra des démarches de « territoires intelligents », plus particulièrement sur les villes moyennes et les bourgs centres structurants, dans une logique d'équilibre territorial et notamment de desserrement métropolitain et de rééquilibrage géographique. Pour faire émerger ces solutions innovantes de « territoires intelligents », la Région pourra accompagner en ingénierie et financièrement des expérimentations portées par des « **territoires d'équilibre Occitanie** » pilotes, via un Appel à Manifestation d'Intérêt qui pourrait être lancé en 2021.

Les projets soutenus concerneront notamment l'optimisation des services publics (eau, énergie, déchets), la résilience des territoires face au changement climatique (par exemple, détection des passoires thermiques, îlots de chaleur, mise en place de plateforme de circuits courts), la revitalisation des centres urbains (plateforme d'aide au stationnement, mise en visibilité des petits commerces, wifi public) et les démarches de démocratie participative.

Enfin, l'ensemble des politiques numériques devront être mises en œuvre avec un critère de sobriété, ce qui signifie, entre autres, encourager les actions de sensibilisation envers les différents publics (utilisateurs, scolaires, salariés...) et demander aux acteurs publics et privés d'intégrer les enjeux environnemental et énergétique dans leur stratégie numérique.

La Commission Régionale de Stratégie Numérique (CRSN) et la Stratégie de Cohérence régionale pour l'aménagement numérique, co-pilotées par l'État et la Région constituent des cadres de travail commun qui guideront l'action.

Datacenters

Dans un contexte d'augmentation exponentielle des données, de leurs croisements (dont métadonnées) et du besoin d'y accéder (flux), des besoins de sécurité et de souveraineté, les Datacenters se développent. Il est utile d'éviter que les initiatives se développent de façon anarchique, aussi est-il opportun de conduire une étude sur les besoins, les possibilités de mutualisation entre acteurs publics (dont interministériel) et privés et de déploiements de datacenters de proximité.

Transition numérique des territoires

L'État et la Région souhaitent pouvoir accompagner, d'une part, les acteurs à s'adapter aux nouveaux modes de travail et à transformer leur organisation et, d'autre part, la structuration de la dynamique naissante du télétravail afin qu'elle profite au plus grand nombre et soit mise en œuvre au travers d'une plus grande homogénéité entre les territoires.

Il s'agit ainsi de proposer une action régionale et territorialisée de développement du télétravail, en particulier en recourant à des services et solutions développés en région, notamment structurer, développer et soutenir le réseau de tiers lieux (cf. infra).

Dans le même esprit, il convient de relever le défi de l'accès de tous les publics, notamment ceux sollicitant ou nécessitant de l'aide, à la dématérialisation complète des services publics et à une société devenue numérique : l'illectronisme concerne 20% de la population, 25 % ne sait pas s'informer et 20 % est incapable de communiquer via Internet (étude INSEE Octobre 2019).

Les conditions sociétales ou encore le développement du télétravail rendent encore plus urgente l'inclusion numérique des 13 millions de personnes qui ne maîtrisent peu ou pas les usages du numérique.

L'action des pouvoirs publics passe notamment par la mise en œuvre d'outils et de ressources pour permettre la montée en compétences selon les dispositifs promus par la stratégie nationale pour un numérique inclusif, notamment le déploiement du dispositif de pass numérique, ainsi que le soutien à l'émergence et à la consolidation des tiers-lieux, en articulation avec le programme Nouveaux Lieux – Nouveaux Liens de l'État, qui porte sur le déploiement de tiers-lieux à vocation transversale (Fabriques des territoires), éducatifs (campus connectés), culturels (Microfolies) partout sur le territoire.

En outre, l'État soutiendra la création de postes de médiateurs numériques et les lieux d'inclusion numérique.

La Région Occitanie accompagne les tiers-lieux via un appel à projet permettant de les soutenir dans leurs dépenses d'investissement et de fonctionnement. La Région soutiendra les tiers-lieux envisagés comme espace de travail collaboratif, à destination d'entreprises, de travailleurs, proposant des fonctionnalités opérationnelles de service aux entreprises accueillies et ouvertes au grand public telle que fablab, living-lab, atelier, médiation numérique, appui et conseil aux porteurs de projets (relations avec d'autres structures d'accompagnement), formation, e-formation, télétravail, restauration, café, espace et services culturels, circuits courts... Les tiers-lieux retenus sont labellisés « Tiers-Lieux Occitanie ». L'agence Ad'Occ assure l'animation du réseau régional de ces tiers lieux labellisés.

Maquette financière de l'action 11.1 :

	Crédits contractualisés / valorisés CPER 2021/2027	Crédits territorialisés du plan de relance 2021/2022
ÉTAT	277 036 217 € (montants valorisés du Plan France Très Haut Débit) + crédits cohésion des territoires	22 000 000 € Dont 10 M€ Réouverture du guichet du Plan France Très Haut Débit Dont 12 M€ Inclusion numérique + crédits cohésion des territoires
RÉGION	192 000 000 € : Dont 142 M€ (THD) Dont 35 M€ (THD'OC) Dont 14 M€ (Usages numérique) Dont 1 M€ (Data Center)	

11.2 Canal des Deux Mers : canal du Midi et canal latéral à la Garonne

Le canal des Deux Mers comprend :

- le **canal latéral à la Garonne** qui s'étend de Toulouse à Castets-en-Dorthe en Nouvelle-Aquitaine. Sa longueur est de 204 km dont 101 km en Occitanie,
- le **canal du Midi**, inscrit sur la Liste du **patrimoine mondial de l'UNESCO**, qui s'étire de Toulouse à l'étang de Thau avec ses canaux associés : Brienne à Toulouse, Jonction et Robine jusqu'à Port-La-Nouvelle, ainsi que son système d'alimentation depuis la Montagne Noire, soit 278 km de canaux et 82 kilomètres de système d'alimentation.

Le canal du Midi est l'un des plus anciens canaux d'Europe encore en fonctionnement. Construit au XVII^{ème} siècle, il représente à la fois une incroyable prouesse technique et une véritable œuvre d'art. En 1996, il est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Par ses centaines d'ouvrages, ponts, écluses, ponts-canaux, maisons éclusières, c'est aussi un patrimoine architectural exceptionnel universellement reconnu. Le canal du Midi constitue également un formidable vecteur de développement touristique, au cœur des territoires qu'il traverse.

Le canal latéral à la Garonne est le prolongement de l'œuvre de Riquet pour finaliser le rêve de relier l'Atlantique à la Méditerranée. Construit au XIX^{ème} siècle, avec de nombreux ouvrages remarquables (pont canal du Cacor notamment), ses alignements majestueux sur de grands linéaires, il constitue un patrimoine remarquable du Sud-Ouest.

Les principaux enjeux identifiés sur 2021-2027 :

Les principaux enjeux concernant le canal des Deux Mers sont :

- la gestion de la **ressource en eau**, dans le cadre du changement climatique, ainsi que la **continuité du fonctionnement** du canal ;
- le développement **économique soutenable des canaux et de leurs territoires**, en valorisant leurs **atouts culturels, patrimoniaux et touristiques** :
 - la montée en gamme de l'**offre de services** dans les haltes et ports du canal ;
 - l'**attractivité** et la **vitalité** des « territoires du canal » ;
 - l'**innovation** ;
 - la **préservation et la valorisation du patrimoine** bâti, non bâti, et paysager (voûte arborée du canal du Midi et ses paysages) ;

et plus spécifiquement pour le canal du Midi :

- la **préservation, la transmission et le rayonnement à l'international** de la Valeur Universelle Exceptionnelle reconnue par l'UNESCO.

Ces enjeux auxquels le canal du Midi est et sera confronté dans les années à venir, sont repris dans le Plan de gestion du canal du Midi, qui définit 13 objectifs stratégiques sur la base de l'état des lieux et du diagnostic de la gestion actuelle du canal. Par ailleurs, 33 actions ont été identifiées pour répondre à ces enjeux. Ces actions ont vocation à être financées dans le cadre du CPER 2021-2027.

Ces grands enjeux contribuent à plusieurs objectifs stratégiques du CPER :

- ➔ L'inscription du canal du Midi sur la Liste du Patrimoine Mondial, reconnaissance de son excellence, contribue au rayonnement de l'Occitanie,
- ➔ La préservation et la valorisation du patrimoine et des paysages du canal des deux mers,
- ➔ La maîtrise de la gestion de l'eau du canal des deux mers en lien avec les cours d'eau des bassins versants Adour-Garonne et Rhône Méditerranée contribue au développement soutenable et résilient des territoires,
- ➔ La valorisation des atouts culturels, patrimoniaux et touristiques du canal des deux mers permet un développement équilibré des territoires traversés. Le canal participe à l'attractivité et la vitalité des territoires traversés. Le rôle de transport d'eau du canal contribue à la production agricole (irrigation).

Programmes thématiques structurants du canal du Midi proposés à la contractualisation du CPER 2021-2027 :

1. Restauration / valorisation du patrimoine et des paysages

Le canal du Midi comporte de très nombreux ouvrages (écluses, ponts canaux, ponts bâches, épanchoirs, barrages...) et bâtiments historiques, qui nécessitent des études patrimoniales et sanitaires et des opérations de restauration, de mise en valeur et/ou de reconversion. La restauration des digues, des berges et du chenal navigable est également indispensable pour le maintien de la navigation.

Afin de reconstituer les alignements du canal du Midi, qui concourent au maintien de sa Valeur Universelle Exceptionnelle et à l'attractivité des territoires, le programme de restauration de la voûte arborée sera mis en œuvre.

Par ailleurs, les études permettant de concilier le développement des territoires avec la préservation des paysages du canal seront encouragées.

2. Optimisation de la gestion de l'eau face au changement climatique

Le canal est un « vecteur d'eau » pour un large territoire et en particulier pour l'agriculture. Des actions de modernisation de la gestion hydraulique du canal doivent permettre de mieux valoriser la ressource en eau et de limiter la consommation d'eau lors de l'exploitation : meilleure gestion hydraulique (instrumentation, supervision, télégestion des vannes), réalisation de travaux d'étanchéité des portes d'écluses et optimisation de la capacité du lac réservoir de Saint Ferréol.

Ces actions doivent également contribuer à une meilleure connaissance et à un partage équilibré des ressources en eau entre les différents usages et entre les deux bassins Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée, permettant la continuité de fonctionnement du canal en cas d'événement climatique.

Par ailleurs, des actions visant à la suppression des rejets directs dans le canal seront mises en œuvre.

3. Connaissance et valorisation du savoir documentaire, et rayonnement du Bien

L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial nécessite de développer des actions de valorisation de l'identité du canal du Midi dans le but de promouvoir toutes les composantes du Bien UNESCO canal du Midi : mise en œuvre d'une stratégie de marque commune, d'une dynamique de médiation culturelle et patrimoniale, d'un programme de signalétique, d'une coopération internationale et d'un contrat de destination touristique.

De même, le recueil, la conservation et la valorisation de la mémoire du canal du Midi (archives écrites, mémoire vivante) permettent de contribuer à la promotion et la valorisation de sa Valeur Universelle Exceptionnelle reconnue par l'UNESCO et doivent être développés.

4. Économie et vitalité des territoires

L'attractivité des territoires sera accrue par la création des voies vertes ou vélo-routes pour assurer la continuité cyclable le long du canal du Midi.

La création de nouveaux ports et l'aménagement des ports et haltes nautiques existants sont nécessaires dans un schéma d'ensemble cohérent pour rééquilibrer la fréquentation et répondre à l'attente en services. La progression de la qualité des services, la montée en gamme de l'offre, tout en garantissant le respect de l'environnement est donc à soutenir. Le développement de bouquets de services en lien avec l'itinérance est indispensable.

L'aménagement des bords des canaux permettra de mettre en valeur les canaux et leurs territoires et ainsi d'en améliorer l'attractivité et de participer à l'amélioration du cadre de vie des habitants. Il est pour cela essentiel de requalifier les espaces publics, les Bourgs Centres et Petites Villes de Demain. Des actions pour valoriser l'économie locale des territoires et promouvoir le développement du fret pourront être portées.

5. Innovation

Le canal du Midi doit être un territoire d'innovation et d'expérimentation au service des transitions écologiques, sociales et climatiques, par l'expérimentation par exemple de nouveaux modes de propulsion pour les bateaux (électricité ou hydrogène) ou le développement d'une énergie propre sur le canal.

Programmes thématiques structurants du canal latéral à la Garonne proposés à la contractualisation du CPER 2021-2027 :

Le canal latéral à la Garonne bénéficie d'un patrimoine bâti historique (ouvrages et bâtiments) contribuant à l'attractivité des territoires. Ce patrimoine nécessite des actions de restauration et de valorisation. La restauration des digues, des berges et du chenal navigable est également indispensable pour le maintien de la navigation.

La modernisation des ouvrages de gestion hydraulique du canal latéral à la Garonne et la suppression des rejets dans le canal contribueront par ailleurs à une meilleure gestion de la ressource en eau, dans le contexte du changement climatique.

Comme pour le canal du Midi, le développement, la qualification et la montée en gamme de l'offre de service, notamment dans les haltes et ports fluviaux, concourra à la vitalité des

territoires, qui sera aussi soutenue par des actions de requalification des espaces publics, Bourgs Centre et Petites Villes de Demain.

Des expérimentations de nouvelles technologies de propulsion des bateaux ou de production d'énergie renouvelable seront par ailleurs accompagnées dans le CPER 2021-2027.

Partenaires associés/impliqués :

Le volet « canal des Deux Mers » du CPER fera l'objet d'une convention d'application spécifique entre l'État, Voies Navigables de France (VNF) et la Région Occitanie et d'autres partenaires éventuels.

Concernant spécifiquement le canal du Midi, un « contrat-cadre pour la préservation et le développement du canal du Midi et la valorisation de ses territoires », comprenant les moyens mobilisés au titre du CPER 2021-2027, pourra être élaboré et mis en œuvre par les partenaires de l'Entente pour la période 2021-2027.

Instances de concertations concernées :

- Commission territoriale de VNF.
- Pour le canal du Midi : comité de Bien, Entente pour le canal du Midi (regroupant l'État, VNF, la Région Occitanie, et les Départements de l'Aude, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et du Tarn) et comité stratégique regroupant les membres de l'Entente et les 16 EPCI concernés (Toulouse Métropole, Ctés d'agglomération et Ctés de communes).
- Pour le canal latéral à la Garonne : en lien avec la Région Nouvelle-Aquitaine, les Départements et EPCI concernés.

Partenaires techniques et /ou financiers : Union Européenne, Agences de l'Eau Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée-Corse, Conseils Départementaux, EPCI, communes maîtres d'ouvrages, établissements publics, associations.

Maquette financière prévisionnelle :

	Crédits contractualisés / valorisés CPER 2021/2027	Crédits territorialisés du plan de relance 2021/2022
ÉTAT	VNF : 59,5 M€ + crédits cohésion des territoires	28,6 M€ (crédits VNF) + crédits cohésion des territoires
RÉGION	49 M€	

Le Canal du Rhône à Sète est intégré dans le CPIER Rhône – Saône et dans une démarche territoriale (Conférence Canal) dédiée.

11.3 Désenclavement routier et ferroviaire

a) Mobilisation de moyens sur la période 2021-2022 :

FERROVIAIRE

Le réseau ferroviaire existant doit être préservé, en particulier pour la desserte fine des territoires. Il s'agit également de moderniser les lignes qu'elles soient de longues, moyennes ou de courtes distances et de faire aboutir les projets de lignes nouvelles.

Une politique ferroviaire ambitieuse est un vecteur majeur pour un nouveau modèle de développement. L'État et la Région doivent poursuivre ensemble une logique de pérennisation et de développement du réseau ferroviaire. Ce renouveau doit être envisagé à long terme, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle dotée des ressources suffisantes consacrées à cet objectif.

Dans le cadre du CPER, une enveloppe de 100,6 M€, dont 45,8 M€ provenant de France Relance, sera mobilisée par l'État en complément des financements apportés par la Région et se décompose ainsi :

- Pour les lignes de desserte fine des territoires (hors lignes interrégionales de l'Aubrac et du Cévenol qui bénéficient d'un traitement spécifique), une première enveloppe de crédits d'État de 49,4 M€ a ainsi été affectée au CPER sur la période 2021-2022, complétée par les crédits régionaux abondés dans le cadre du Plan Rail conformément aux accords conclus dans le cadre du Protocole d'accord sur les Lignes de desserte Fine du Territoire. L'accord régional sur les lignes de desserte fine des territoires fixe l'enveloppe de financement de la sphère État (État et SNCF) et de la Région pour répondre aux besoins 2021-2028.
- Les lignes inter-régionales de l'Aubrac et du Cévenol feront l'objet d'un traitement spécifique dont les modalités restent à définir. Sans préjuger des conclusions du travail en cours, un premier financement de 15,6 M€ est apporté par l'État au titre du CPER sur la période 2021-2022.
- 35,6 M€ de financement État complétés par les financements Région sont consacrés au financement des autres opérations inscrites au CPER sur la période 2021-2022.

En complément, des financements seront mobilisés :

- 15 M€ pour les petites lignes ferroviaires (plan France Relance),
- 27 M€ au titre de la mise en accessibilité des gares (dont 11,85 M€ plan France Relance),
- 0,05 M€ au titre de la prévention du bruit ferroviaire (dont 0,046 M€ plan France relance),
- 35 M€ au titre de la sécurisation de passages à niveau (dont 5,65 M€ plan France relance).

Au-delà, la mise en œuvre de la LOM permet d'offrir plus de latitude aux Régions notamment en expérimentant un transfert de gestion de certaines lignes, sans fragiliser pour autant l'intégrité du réseau ferré national.

Il convient également de poursuivre l'amélioration des nœuds ferroviaires dans une logique de développement de Services Express Métropolitains (SEM), et de pouvoir expérimenter la mise en œuvre d'un réseau haute-performance appuyé par une nouvelle donne économique permettant d'impliquer tous les acteurs responsables de la mobilité, notamment dans le cadre initié par les projets d'Agence des Mobilités donnant les moyens à ces services de fonctionner. Sur 2021-2022, des crédits SEM sont ainsi débloqués par l'État, à hauteur de 6 M€ dans le cadre du plan France relance. Ils donneront lieu à des engagements de crédits régionaux et d'autres partenaires permettant de mener à bien ces opérations.

Le fret ferroviaire doit être encouragé et facilité en veillant en particulier aux débouchés économiques et aux potentiels offerts par les territoires, en s'appuyant et en confortant les nombreux outils logistiques et de report modal présents en Occitanie. Des enveloppes spécifiques ont à cet effet été débloquées : 7,6 M€ par l'État dont 5,43 M€ au titre du plan France Relance.

RÉSEAU ROUTIER

Le réseau routier national doit continuer à être modernisé afin de répondre au besoin de désenclavement des territoires ruraux et des villes moyennes et aux problèmes de congestions récurrentes dans les métropoles. Il devra ainsi s'adapter pour favoriser et accompagner le développement de la mobilité partagée (voies réservées, co-voiturage, pôles d'échanges ou aires d'arrêt sécurisées de transports en commun, pistes cyclables...) et des nouveaux services à la mobilité, permis notamment par le numérique.

L'Occitanie s'inspire de longue date de l'organisation des transports publics de pays européens exemplaires notamment en matière de réseaux ferroviaires. Pour autant, l'ambition d'un report modal sensible de la route vers le rail ne peut nier la réalité. L'équipement en infrastructures ferroviaires en Occitanie n'est en rien comparable à celui de ces pays (l'Occitanie a une superficie supérieure de 75 % à celle de la Suisse mais compte deux fois moins de kilomètres de voies ferrées). De fait, il convient de poursuivre activement le développement de ce réseau ferré et pour cela de mettre en œuvre les chantiers issus des États généraux du rail et de l'intermodalité, mais il est également indispensable d'investir sur le réseau routier.

En effet, la route demeure un élément absolument essentiel du désenclavement de nombreux territoires de la deuxième région de France par sa superficie. Aussi, la Région a souhaité se mobiliser dans le cadre de l'élaboration d'un Réseau Routier d'Intérêt Régional, en soutenant les Départements sur certaines infrastructures relevant de leur compétence, et également auprès de l'État sur le réseau routier national.

Ainsi les opérations soutenues dans le cadre des nouveaux axes d'intervention viendront compléter et poursuivre les efforts déjà engagés lors des CPER 2015-2020 et poursuivies en 2021-2022 dans le cadre du plan France Relance.

L'État et la Région sont particulièrement attachés au bon avancement en particulier:

- des opérations du réseau routier national ayant bénéficié d'un financement au titre du plan France Relance: la mise à 2x3 voies du périphérique de Toulouse, la dénivellation

des giratoires de la rocade de Rodez, la déviation de Laudun-L'Ardoise et les aménagements de sécurité de la RN88 à Lescure-d'Albigeois ;

- des opérations de mise à 2x2 voies de la RN124 entre Toulouse et Auch, d'aménagement de la RN20 en Ariège et de la RN116 dans les Pyrénées-Orientales ;
- de la RN 125 – Déviation de Saint Béat, de la RN 88 – Contournement de Baraqueville, de la Desserte Nord-Ouest de l'agglomération toulousaine et de la RN21 dans le Gers et dans les Hautes-Pyrénées.

VOIES NAVIGABLES

Cette partie fait l'objet d'une sous-action spécifique « Canal des Deux Mers : canal du Midi et canal latéral à la Garonne ».

Deux enveloppes seront attribuées directement à VNF :

- au titre du CPER 2021-2027 : 59,5 M€ destinés à la valorisation du réseau et du domaine public (développement de la plaisance, accessibilité des sites notamment). Ces opérations ont vocation à être cofinancées par la Région ;
- au titre du plan France Relance 2021-2022 : 28,6 M€ consacrés à la régénération et à la modernisation du réseau fluvial (ouvrage, berges notamment).

b) Orientations pour la nouvelle programmation après 2022

Dans la continuité des opérations achevées sur la période 2021/22 et des réflexions engagées sur cette période, l'État et la Région conviennent d'orienter leurs interventions en faveur des mobilités selon les axes suivants :

1) ACTION SUR LE RÉSEAU FERROVIAIRE

→ Désaturer les nœuds ferroviaires et initier le développement de SEM

L'inscription au Réseau Transeuropéen de transport du Nœud de Toulouse traduit l'enjeu de relever ce nœud ferroviaire à la hauteur des ambitions portées par l'Union Européenne, tant en matière de qualité, de capacité que de modernité des systèmes d'exploitation. Cet accompagnement se traduit sous les formes suivantes :

- *Nœud ferroviaire de Toulouse-Site de Matabiau – Poursuivre les efforts de désaturation*

Au-delà des enjeux de reconversion du site liés au programme Grand Matabiau Quais d'Occ, la plateforme ferroviaire doit poursuivre sa transformation permettant de délivrer la capacité de production attendue pour le fonctionnement du Nœud et son rôle central dans la gestion des circulations régionales, nationales et européennes. La diversité des activités utilisant ce nœud doit se traduire dans l'implication et l'accompagnement des partenaires en faveur de son développement et le programme ferroviaire d'intervention en découlant est un des axes d'intervention du CPER des prochaines décennies.

- *Développer l'interconnexion des réseaux et les haltes multimodales : Labège, La Cadène, Route de Launaguet*

Pour contribuer à la désaturation du nœud de Toulouse ainsi qu'à l'attractivité des transports publics, des opérations d'accompagnement doivent être réalisées. Elles permettront de multiplier les points d'interconnexion ferroviaire et renforcer l'efficacité du système de transport public à l'échelle de l'agglomération. Ce sont également des outils contribuant à développer les capacités du nœud ferroviaire toulousain bénéficiant à toutes les activités ferroviaires du site de Toulouse.

- *Axe d'Auch – Augmenter la capacité et améliorer l'exploitation*

Cette opération, engagée au CPER 2015-2020, constitue une des pierres angulaires du développement du réseau tant dans ses capacités que la modernisation du système d'exploitation, dont le CPER 2021-2027 doit contribuer à aider à relever les défis du 21^{ème} siècle.

- *Services Express Métropolitains*

Dans la continuité des crédits engagés sur les études à court terme en faveur des SEM, l'action en faveur des Services Express Métropolitains de Toulouse et d'autres métropoles régionales se poursuivra dans la suite du CPER 2021-27. Ces ambitions traduisent la nécessité de bâtir des services de transports locaux densifiés et de qualité à la hauteur des enjeux des mobilités du quotidien.

→ **Concrétiser l'engagement régional en faveur des LGV**

La Loi d'Orientation des Mobilités a confirmé la priorité nationale dévolue aux projets de lignes à Grande Vitesse poursuivis sur le territoire occitan.

A ce titre, il sera nécessaire d'une part de poursuivre des projets d'Aménagements Ferroviaires au Nord de Toulouse (AFNT) et des Grands Projets du Sud-Ouest (GPSO), en contribuant à la mise en place des financements nécessaires à la poursuite des phases études, des acquisitions foncières et de certains travaux le cas échéant.

Les études et acquisitions foncières du projet Ligne nouvelle Montpellier Perpignan (LNMP) devront également être poursuivies dans leur accompagnement des phases pré et post Déclaration d'Utilité Publique.

→ **Mettre en œuvre le Plan Rail Régional et pérenniser le soutien en faveur des Lignes de Desserte Fine du Territoire**

Le vieillissement et la dégradation des Lignes de Desserte Fine du Territoire sont un des enjeux majeurs de Contrat de Plan État-Région, qui a nécessité la mise en œuvre de crédits spécifiques 2020-22 traduits par une enveloppe d'État de 45,5 M€. Ce soutien se traduit également spécifiquement sur les lignes de Desserte Fine du Territoire Interrégionales, matérialisé dans un protocole d'accord spécifique entre l'État et la Région.

Sur l'ensemble de ces lignes, la Région a mobilisé un nouveau Plan Rail régional de 800 M€ dont l'ambition est de garantir la pérennité, la sauvegarde et la remise en service des Lignes de Desserte fine du territoire sur la période 2020-2028.

La Région et l'État conviennent que la pérennisation du réseau secondaire est une priorité pour l'Occitanie déclinée tout au long du CPER 2021-27.

→ **Améliorer la capacité et la robustesse du réseau structurant**

Le réseau ferroviaire régional structurant joue un rôle primordial dans la mise en œuvre des circulations du réseau de transport régional liO et permet de relier les grandes agglomérations régionales entre elles.

Les allongements de quais, tels que ceux de Nîmes-Montpellier, devront ainsi trouver leur traduction et leur continuité dans la nouvelle programmation après 2022, car ils constituent un des leviers d'augmentation de la capacité d'emport des trains liO.

Les opérations identifiées dans le cadre de la complémentarité avec le projet de Ligne à Grande Vitesse LNMP, telles que le doublet de lignes Nîmes-Montpellier, devront également être poursuivies.

→ **Poursuite des autres actions ferroviaires.**

L'intervention en faveur des transports ferroviaires se traduit également par une action coordonnée entre l'État et la Région en faveur du fret ferroviaire, de l'accessibilité ou encore de la sécurisation des passages à niveaux.

- *Relancer le fret ferroviaire :*

Dans la continuité des crédits exceptionnels pour la relance du fret ferroviaire et des transports combinés, des crédits pourront être mobilisés sur le soutien aux lignes capillaires fret, et notamment la réouverture de la ligne Tarbes-Bagnères ou celle d'Auch-Agen, la création de nouveaux embranchements et la création ou l'adaptation de plateformes multimodales.

- *Sécurisation des Passages à Niveaux :*

Les CPER 2015-2020 consacraient déjà des crédits aux projets de suppression de passages à niveaux ainsi qu'aux opérations de sécurisation de passages à niveaux. Cet effort se poursuivra conformément aux recommandations du rapport Gayte en faveur de l'amélioration des conditions de sécurité des passages à niveaux ferroviaires. Pour cela, des crédits spécifiques sont mobilisés par l'État dans le cadre de la relance. La Région, par délibération d'octobre 2020, a décidé d'un cadre d'intervention afin de soutenir ces améliorations sur le réseau ferroviaire régional.

- *Accessibilité du réseau :*

La mise aux normes d'accessibilité du réseau se traduit par un Schéma Directeur National d'Accessibilité ainsi qu'un Schéma Directeur Régional d'Accessibilité. Certains crédits pourront ainsi être fléchés dans le CPER 2021-27 sur des opérations de ces schémas afin d'en sécuriser et accélérer la réalisation.

II) ACTION SUR LE RÉSEAU NATIONAL ROUTIER

Soutenir l'amélioration du réseau des routes nationales d'Occitanie

a) L'achèvement, dans les meilleurs délais des opérations qui ne seront pas achevées dans le cadre des CPER 2015-2020, constitue le premier socle de la future programmation parmi lesquelles le doublement de la RN124 entre L'Isle- Jourdain et Auch, la RN 125 avec l'achèvement de la Section Lez, la RN580 avec la déviation de Laudun-L'Ardoise, la RN88 avec la poursuite des aménagements de sécurité dans la traversée de Lescure d'Albigeois et la

dénivellation des carrefours de la rocade de Rodez, et la RN21 avec la déviation d'Adé (Hautes-Pyrénées).

b) Au-delà, la réflexion devra porter sur le choix d'interventions prioritaires dont le niveau d'études à fin 2022 permettrait d'engager la phase de réalisation sur financement pendant la période 2023-2027. Cette réflexion devra notamment se faire à l'aune :

- de la qualité des projets en veillant à l'amélioration du service rendu à l'utilisateur dans le respect des règles de l'art, à la maîtrise des calendriers et à la maîtrise des coûts ;
- des enjeux territoriaux d'équité et de maillage : renforcer la desserte des territoires, leur développement économique et leur attractivité, permettre des projets d'aménagement du cadre de vie des riverains en milieu urbain, accompagner des programmes globaux améliorant les mobilités au quotidien en étant un vecteur de déploiement des autres modes de mobilité en déclinaison de la LOM ;
- des enjeux routiers pour l'État en tant que responsable d'un réseau d'infrastructures : offrir un réseau plus résilient et plus sûr, améliorer la qualité de service pour les liaisons de transit (fiabilité, régularité des temps de parcours), performance des projets (bénéfice apporté pour les usagers au regard des volumes d'investissement) ;
- des enjeux au regard des engagements pris ;
- de la soutenabilité financière, au regard des parts de cofinancement possibles.

Les itinéraires concernés sont prioritairement la RN20 pour consolider l'itinéraire européen E9, la RN116, la RN88 dans le Tarn, et dans l'Aveyron au-delà de Rodez jusqu'à Laissac et en Lozère. La réflexion devra également porter sur d'autres opérations, dont notamment la RN21, la RN106 la RN113 avec les déviations de Baillargues et de Lunel et sur les contournements de Nîmes et de Montpellier.

c) Enfin, un 3^e volet porterait sur le lancement d'études d'opportunité en préparation de la contractualisation suivante.

La loi Décentralisation, Différenciation et Déconcentration (3D) sera également à prendre en compte en fonction des dispositions qui y seront retenues en matière de possibilité de déclassement de sections de route nationale au profit des Départements ou des Régions.

Enfin, il est à noter que la participation de l'État à la subvention d'équilibre pour la réalisation de l'autoroute concédée A69 Castres-Toulouse relève d'un financement spécifique qui ne ressort a priori pas du CPER.

III) Valoriser le patrimoine fluvial :

Canal des 2 Mers : (cf. action 11.2)

Plan Rhône-Saône :

Le financement des travaux de cette thématique en particulier le Canal du Rhône à Sète est susceptible d'être assuré dans le cadre du CPIER 2021-2027 Plan Rhône-Saône, en lien avec les parties prenantes des quatre régions concernées (Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté).

En particulier, la poursuite du financement du programme de modernisation du canal du Rhône à Sète sera à analyser au regard de la nouvelle problématique de dégradation de ses berges qui pourrait remettre en cause sa pérennité.

Il pourrait être examiné la possibilité d'un financement d'études prospectives et stratégiques sur le développement du transport fluvial et de l'intermodalité au niveau des ports.

Action n°12 : Agir pour la santé des Occitans

La santé constitue aujourd'hui l'une des premières préoccupations des Français, et plus encore en pleine crise Covid-19.

En Occitanie, la santé est d'autant plus stratégique que :

- les besoins en matière de soins sanitaires et sociaux s'accroissent sous l'effet conjugué de la croissance démographique, de la précarisation et du vieillissement de la population ;
- le territoire est vaste avec de nombreuses communes rurales, dont certaines en zone de montagnes, des territoires diversifiés connaissant pour certains des variations démographiques saisonnières significatives ou encore des taux de précarité élevés ;
- des inégalités dans l'accès aux soins de proximité de premier recours (médecins généralistes, pharmaciens, infirmiers, masseur-kinésithérapeutes) qui risquent d'induire durablement un sentiment de « fracture sanitaire » ;
- des inégalités sociales et socio-territoriales particulièrement marquées. Alors que l'espérance de vie et l'état de santé moyen de la population s'améliorent d'année en année, les écarts de santé continuent de s'agrandir entre les différents groupes sociaux pour la mortalité, la morbidité, les déterminants et les comportements de santé.

L'Organisation Mondiale de la Santé définit la santé comme « un état de complet de bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». La santé constitue donc le socle à préserver et à améliorer pour le bien-être et le bien-vivre en Occitanie, tel qu'affirmé par la Région dans son Plan de transformation et de développement Green New Deal adopté en Assemblée Plénière le 19 novembre 2020.

Dans le cadre de ce protocole de préfiguration, il est présenté ci-dessous les axes d'actions partagées entre l'État et la Région.

a) Soutien à la création - extension et au financement des maisons et centres de santé, accompagnement du développement de la télésanté

Avec un ratio de médecins généralistes par habitant en diminution depuis près de 10 ans et de fortes inégalités en termes de répartition territoriale, certains territoires d'Occitanie sont menacés de désertification médicale.

L'objectif partagé État-Région est de contribuer, avec les collectivités locales, à la création, l'aménagement ou encore l'extension de structures facilitant l'installation ou/et le maintien de professionnels de santé de premier recours exerçant de façon pluriprofessionnelle et coordonnée.

Pour les maisons et centres de santé pluriprofessionnels qui contribuent par leur positionnement à la redynamisation des territoires, notamment en s'appuyant sur le patrimoine bâti existant, l'État soutiendra les projets immobiliers, dans des territoires faiblement dotés en ressources médicales.

Dans le cadre de ses missions propres, l'ARS pourra accorder des aides pour le démarrage des maisons et centres de santé, leur fonctionnement, et l'installation de professionnels.

La Région continuera de se mobiliser pour aider à l'investissement immobilier des collectivités ou des structures à but non lucratif pour des opérations de création ou d'extension de maisons ou de centres de santé pluriprofessionnels, dont le projet de santé est validé en comité de sélection partenarial présidé par l'ARS, et dont la Région est membre.

Dans le contexte du Projet Régional de Santé 2018-2022 et de la stratégie nationale d'accélération du virage numérique incluse dans la loi Ma Santé 2022, ainsi que du Plan Régional de transformation et de développement Green New Deal, l'État et la Région Occitanie s'accordent sur l'importance de promouvoir les usages de la télésanté.

La télésanté regroupe des actes médicaux (téléconsultation, télé-expertise, télésurveillance) ou soignants (télé-soin) qui sont réalisables à distance via une liaison synchrone (visioconférence) ou asynchrone (messageries instantanées sécurisées). Un des principaux freins à l'adoption de ces pratiques par les professionnels a été levé, dans le cadre de la crise Covid-19, avec la possibilité nouvelle de facturer nombre de ces actes à l'Assurance Maladie.

Cette promotion est importante pour les territoires en tension en termes d'offre de soins mais également pour conforter les maillages médicaux et paramédicaux dans les territoires qui ne le sont pas encore. Elle permet aussi de mieux se préparer dans la perspective de nouvelles crises sanitaires.

Les actions mises en œuvre concerneront l'équipement des professionnels de santé, en matériel et logiciel, dans le cadre notamment des exercices coordonnés et du Plan Montagne État-Région 2019-2025, par des financements complémentaires entre l'ARS (projet PÂSTEL) et la Région, qui intervient en investissement lors de la création ou l'extension de centres de santé pluriprofessionnels, mais aussi ponctuellement au titre du Plan Montagnes État-Région 2019 – 2025 en soutenant des projets d'innovation en santé en zones de montagnes.

L'accompagnement des professionnels dans l'acculturation à ces nouveaux usages a été identifié depuis 2018 comme un enjeu central et est confié en région au Groupement Régional d'Appui au Développement de l'e-Santé (GRADeS), le GIP e-santé Occitanie.

Pour participer pleinement à la stratégie régionale, la Région deviendra membre début 2021 de cette structure régionale spécialisée.

	Montants contractualisés CPER 2021/2027	Montants plan de relance 2021/2022
ETAT	Crédits cohésion des territoires	4 880 000 € Fonds d'intervention régional (FIR)
REGION	21 000 000 €	

B) Prévention santé

La crise sanitaire actuelle a accéléré la prise de conscience que la santé repose en premier lieu sur la prévention.

Dans son plan de transformation et de développement Green New Deal, la Région souhaite amplifier son action pour l'éducation à la santé et la promotion de la santé, en collaboration avec l'ARS, afin de contribuer à transformer les modes de vie, les habitudes et la perception des Occitans sur leur santé dont leur bien-être. Elle souhaite renforcer et développer les partenariats pour agir en direction de celles et ceux qui ne se soucient pas ou peu de leur santé, et en premier lieu les jeunes. Il s'agit pour la Région d'intervenir dans les lycées, les lieux d'accueil des jeunes en difficultés, écoles régionales de la seconde chance, missions locales, parcours décrocheurs scolaires, ainsi que dans les Maisons de la Région. En cohérence avec les enjeux économiques et sociaux, l'ambition est aussi de développer le sport et le thermalisme au service de la santé et du bien-être.

Objectifs stratégiques identifiés pour 2021/2027 :

✓ **Le soutien aux actions de prévention santé chez les jeunes :**

En partenariat renforcé État/ARS/Rectorats – Région, des actions de développement des compétences psychosociales seront menées pour permettre aux jeunes lycéens et jeunes en difficulté d'insertion d'être garants de leur santé physique, sociale et mentale, et limiter les conduites et expositions à risques.

✓ **Le partenariat pour diffuser les « réflexes prévention » auprès de divers publics :**

Par exemple dans les Maisons de la Région pour une politique de prévention en proximité

Dans les Maisons de la Région, qui agissent en proximité, il est proposé de renforcer les partenariats État-Région pour accueillir les habitants, diffuser des messages et informations de prévention sur la santé, par exemple la lutte contre la Covid-19, la consommation de tabac, les risques domestiques comme la noyade, les risques de maladies liées à l'exposition prolongée au soleil et à l'alimentation. Il s'agira également de renforcer les partenariats pour promouvoir les pratiques sportives et les modes doux de déplacement (marche à pied, vélo).

Par exemple au travers des Contrats locaux de santé pour améliorer des parcours de santé à l'échelon local

Le contrat local de santé est un outil porté conjointement par l'État et une collectivité territoriale afin de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé et mettre en œuvre une politique régionale de santé au plus près des besoins des territoires sur le champ de la prévention et du premier recours. Il traduit l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain. A ce jour, 26 Contrats Locaux de Santé (CLS) signés sont actifs en Occitanie, avec l'objectif de couvrir à terme l'ensemble des territoires de la région.

C) Santé environnementale

La santé environnementale devient un enjeu transversal des politiques publiques territoriales. Les facteurs environnementaux ont un impact sur la santé des populations, avec des effets avérés pour certains et non encore complètement démontrés pour d'autres. Dans ce contexte, l'amélioration de la connaissance, particulièrement l'essaimage des bonnes pratiques, et l'accompagnement des transformations représentent des enjeux majeurs.

Sans être engagée formellement sur le Plan régional santé environnement (PRSE) 3, document stratégique porté par l'État, la Région participe au suivi général de déploiement de certaines actions sur les territoires. Elle se mobilise au regard de ses compétences et politiques menées dans la préparation du PRSE 4 en partageant avec ses partenaires, notamment les collectivités, les enjeux pour la santé environnementale.

L'actuel PRSE Occitanie, qui arrive à échéance en 2021, sera actualisé des orientations du Plan national santé environnemental (PNSE) 4 dont la consultation publique est en cours de finalisation. Celui-ci est organisé autour de 4 axes qui recoupent ceux de l'actuel PRSE 3 Occitanie, à savoir :

- 1- renforcer l'appropriation de la santé environnementale pour les citoyens : volonté d'agir de façon cohérente et efficace dans toutes les actions d'information et de sensibilisation, avec l'objectif d'amener chaque citoyen à devenir pleinement acteur de sa santé et de son environnement ;
- 2- promouvoir un urbanisme, un aménagement du territoire et des mobilités favorables à la santé : faire évoluer les fondements des prises de décision dans l'action publique. Il répond au constat d'une prise en compte limitée de la santé environnementale dans les projets d'aménagement urbain et dans l'organisation des déplacements en collaboration avec les collectivités locales ;
- 3- prévenir ou limiter les risques sanitaires en milieux extérieurs ;
- 4- prévenir ou limiter les risques sanitaires en espaces clos.

Cette implication se fera en cohérence avec l'ambition d'impulser un nouveau mode de développement en Occitanie, plus solidaire, soucieux sur le long terme du bien-être et de la santé des populations, qui s'est traduite en 2019 par la décision de signer la Charte du Réseau Environnement Santé « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens » puis l'adoption de son premier plan d'actions pour une Occitanie sans perturbateurs endocriniens fin 2019 auquel l'ARS a contribué. Aussi, dans ce cadre, la Région se mobilise, au travers de nombreuses politiques, notamment la recherche, l'agriculture, l'économie, l'éducation et la jeunesse, l'environnement et la santé.

D) La modernisation de l'appareil de formation, des établissements sanitaires et des hôpitaux

En dehors des étudiant.es en santé, les apprenant.es en formations paramédicales et en travail social, sont aujourd'hui environ 16 000, dont les ¾ en formations paramédicales et 84 % relevant de l'enseignement supérieur (en formations de niveaux 5, 6 et 7).

Les formations qui rassemblent le plus d'effectifs sont les suivantes :

- dans le paramédical : infirmier, aide-soignant.e, masseur kinésithérapeute ;
- dans le social : assistant de service social, éducateur spécialisé ou encore accompagnant éducatif et social.

Ces formations conduisent à des métiers et emplois au service des populations, sur l'ensemble du territoire régional.

En Occitanie, les instituts de formations paramédicales sont principalement hébergés sur l'emprise foncière de leurs organismes gestionnaires, c'est-à-dire les hôpitaux (propriété État). Seules 2 formations ont été intégrées dans les bâtiments universitaires : maïeutique à

l'université de médecine de Montpellier (bâtiment neuf inscrit au précédent CPER) et formation des Psychomotriciens à l'Université Toulouse 3 Paul Sabatier.

Au même titre que pour les autres formations supérieures, il est proposé de contractualiser sur le volet santé, hors volet ESRI, pour réhabiliter, agrandir ou reconstruire des instituts de formations.

L'État et la Région s'accordent pour soutenir des opérations immobilières de modernisation d'instituts de formations paramédicales et sociales.

Maquette financière prévisionnelle :

	Montants CPER 2021/2027	Montants Plan de relance 2021/2022
ETAT		6 050 000 € création de places en IFSI 5 569 890 € création de places en IFAS
REGION	56 000 000 € + Crédits de formation hors CPER	

Plus globalement, l'État et la Région s'accordent, sous réserve de confirmation du Ministère de la Santé, pour accompagner la modernisation des établissements de santé – centres hospitaliers, en cohérence avec le plan France Relance 2021-2022 pour permettre des travaux qui sont à planifier dans la durée, au-delà du contexte actuel.

Maquette financière prévisionnelle :

	Montants CPER 2021/2027	Montants Plan de relance 2021/2022
ETAT		189 047 358 € SEGUR de la Santé (investissement public – montant indicatif)
REGION	A définir	

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°4 : FAVORISER L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION

Action n°13 : Amplifier l'accès à l'emploi, l'orientation et la formation pour tous

L'Occitanie est marquée par un chômage structurel dans un double contexte de forte dynamique démographique et de forte création d'emplois (*Pacte régional d'investissement dans les compétences en Occitanie 2019-2022*). Néanmoins, le volume de création d'emplois ne suffit pas pour faire face à la demande locale et à l'afflux d'actifs. Les demandeurs d'emploi de longue durée, en particulier les femmes en situation de monoparentalité qui sont surreprésentées en Occitanie (1,1 point de plus qu'au niveau national), ainsi que les jeunes, sont particulièrement impactés par cette situation.

Par ailleurs, le contexte de crise sanitaire qui a conduit à l'émergence de nouvelles pratiques (télétravail, formation à distance, entretiens d'embauche en visioconférence) a révélé la nécessité de mettre en œuvre l'accessibilité au numérique pour tous afin de favoriser l'égalité des chances et lutter contre l'exclusion.

Sur ce volet du contrat de Plan État -Région, l'importance des moyens territorialisés impose de préciser la typologie des enveloppes :

- les montants valorisés correspondent à des engagements de la Région et de l'État prévisionnels et mentionnés à titre indicatif,
- les crédits du plan de relance sont prévisionnels et mentionnés à titre indicatif exclusivement.

Rappel CPER 2015-2020

Les CPER ont permis, grâce à leur volet emploi, la mise en œuvre d'actions relatives notamment à l'amélioration de la connaissance des filières économiques, à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), à l'amélioration des conditions de travail ou encore au service public régional de l'orientation (SPRO). Le soutien aux structures régionales (Carif-Oref, Action Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT), Association Régionale des Missions Locales, réseau des développeurs de l'apprentissage...) a également fait l'objet d'un accompagnement spécifique inscrit au CPER.

1. Principaux enjeux identifiés sur 2021-2027 :

Les deux thématiques suivantes :

- assurer l'égalité entre les femmes et les hommes, et lutter contre toutes les formes de discrimination ;
- garantir l'accès à l'emploi, à l'orientation et à la formation pour tous ;

font partie intégrante des enjeux ci-dessous identifiés et se déclinent dans l'ensemble des actions qui seront mises en œuvre.

Dans le contexte de crise sanitaire et économique, les enjeux ci-dessous ont été identifiés :

- adapter l'action des pouvoirs publics au plus près des **besoins des territoires** ;

- assurer une **bonne coordination des acteurs**, par un réel travail partenarial en réseau afin de capter les publics et les entreprises et leur proposer la solution appropriée à leurs besoins ;
- renforcer la **connaissance partagée des besoins en compétences des entreprises et des territoires** grâce à des outils d'analyse performants et innovants ;
- **adapter l'offre de formation aux besoins en compétences des entreprises**, par la modernisation des contenus de formation, en réponse notamment aux enjeux liés à la digitalisation des entreprises, tels que la formation à distance ;
- **soutenir les structures régionales concourant au développement de l'emploi durable en Occitanie**, en particulier les organismes en charge de l'orientation professionnelle.

2. Thématiques et objectifs stratégiques proposés à la contractualisation CPER

- **Soutenir les structures régionales concourant au développement de l'orientation, de la formation et de l'emploi durable en Occitanie :**
 - Outils d'observation permettant d'anticiper les évolutions des besoins en compétences et d'adapter l'offre de formation (**CARIF-OREF et observatoires de branche**) ;
 - Association Régionale des Missions Locales (**ARML**) ;
 - Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (**ARACT**) ;
 - **Soutien aux Centres de Ressources des Groupements d'Employeurs (CRGE)** qui ont pour mission la création d'emplois durables par la mutualisation des besoins en ressources humaines ;
 - **Soutien à la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) Occitanie ;**
 - **Soutien aux maisons du travail saisonnier et à leurs programmes d'actions**, pour l'amélioration de la connaissance des problématiques territoriales liées au travail saisonnier (observation, animation et expertise).
- **Garantir un Service Public Régional de l'Orientat**ion (**SPRO**) performant en lien étroit avec le SPER pour faciliter la réussite des parcours professionnels et lutter contre les déterminismes sociaux, notamment ceux en défaveur des femmes dont l'éventail des choix est concentré dans quelques métiers moins valorisés et rémunérés (santé, aide aux personnes, éducation, services aux particuliers);
- **Appuyer le dialogue social**, via notamment le soutien à l'Institut Régional du Travail qui favorise la montée en compétences des partenaires sociaux par la mise en place de véritables plans de professionnalisation ;
- **Poursuivre des actions de Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (GPEC) Territoriales**, en réponse aux fortes mutations économiques liées à la crise Covid-19, particulièrement adaptées car directement liées aux contextes des bassins d'emploi et aux filières ;

- **Soutenir les clubs d'entreprises inclusives** : soutien aux entreprises qui s'engagent dans l'accueil, stages notamment, ou l'embauche des personnes les plus fragiles qui constituent les publics prioritaires des politiques de formation et d'emploi (jeunes peu ou pas qualifiés, résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville ou des zones de revitalisation rurale, personnes handicapées, seniors, demandeurs d'emploi de longue durée).

3. La Région Occitanie souhaite en outre poursuivre voire pérenniser certaines actions du Pacte régional d'investissement dans les compétences au-delà de 2022 :

- appui au développement d'un outil utilisant l'Intelligence Artificielle pour collecter en temps réel les besoins en compétences des entreprises et améliorer la réponse formation,
- appui aux investissements en faveur de la modernisation des organismes de formation pour accompagner la digitalisation des métiers.

Partenaires associés/impliqués :

Il est proposé que le Comité Régional Emploi Formation Professionnelle (CREFOP), instance régionale quadripartite (État, Région, partenaires sociaux) assurant l'articulation des politiques d'emploi, d'orientation et de formation professionnelles, soit le lieu de concertation des acteurs sur ce volet du CPER Occitanie 2021- 2017.

4. Une politique concertée en faveur de la jeunesse

L'objectif principal est de renforcer l'accès des jeunes à l'information sur les métiers et les formations, contribuer à élargir leurs choix professionnels et les rendre acteurs de leur orientation professionnelle. Cette nouvelle compétence partagée entre l'Éducation Nationale et la Région doit se construire au plus près des établissements, en veillant à associer les élèves, les équipes enseignantes, les familles et les acteurs économiques.

Pour cela, il convient de déployer de nouvelles actions permettant de donner du sens au temps scolaire prévu pour chaque élève dans le cadre de son orientation professionnelle et de proposer des outils accessibles sur l'**Espace Numérique de Travail**.

Il conviendra également de renforcer le lien avec les acteurs économiques afin d'améliorer leurs connaissances du monde du travail. A cet effet, le rôle du **Service Public Régional de l'Orientation** sera renforcé. En complémentarité, un effort sera fait pour une meilleure appropriation des actions conduites sur les territoires par les acteurs qui travaillent dans le domaine de la jeunesse.

5. Inclusion numérique et lutte contre l'illectronisme

Avec 13 millions de Français éloignés du numérique, la numérisation et la dématérialisation massive des services s'accroissent et creusent encore les inégalités entre les citoyens, et plus particulièrement en défaveur des publics fragiles.

Consciente de l'enjeu de l'inclusion sociale et économique que constitue l'accès pour tous au numérique, l'État et la Région Occitanie ont décidé d'inscrire dans le Pacte Régional

d'Investissement dans les Compétences (PRIC), l'élaboration d'un observatoire des publics les plus éloignés de l'emploi pour disposer d'une cartographie permettant de mieux connaître et repérer ce public avec un zoom particulier sur l'illectronisme.

Principaux enjeux identifiés sur 2021-2027 :

- accompagner les publics les plus vulnérables pour que la fracture numérique ne vienne pas amplifier la fracture sociale ;
- accessibilité à l'outil numérique pour tous ;
- développer la formation aux métiers du numérique, en particulier pour les femmes dont la présence dans le numérique reste faible.

Maquette financière prévisionnelle de l'action 14 :

		Crédits contractualisés CPER 2021/2027	Crédits territorialisés du plan de relance 2021/2022 / autres crédits
ETAT	BOP 103	18 506 000 €	82 025 824 : Dont 60 704 000 € (révision du PRIC 2021-2022) Dont 11 833 054 € (revalorisation de la rémunération des stagiaires – adultes) Dont 9 488 770 € (rémunération des stagiaires - jeunes)
	PRIC 2021/2022 crédits valorisés		312 212 553 €
RÉGION		18 506 000 €	438 752 000 € (socle PACTE) sur 2021 et 2022

Économie sociale et solidaire

En matière d'économie sociale et solidaire, l'État et la Région déploient sur le territoire des dispositifs de soutien aux structures qui en relèvent, sous des formes très variées..

Pour l'État on notera :

- le soutien au Dispositif local d'accompagnement (DLA) ;
- L'ensemble des moyens attribués aux structures de l'insertion par l'activité économique (IAE), aux entreprises adaptées (EA) ;
- la mobilisation en faveur des clauses sociales ;
- le soutien à la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire ;
- le Fonds de développement de la vie associative (FDVA).

Le Fonds de coopération de la Jeunesse et de l'Éducation populaire (FONJEP) a pour mission d'aider la vie associative en facilitant la rémunération des personnels d'animation employés par les associations locales ou nationales.

I° Dispositif local d'accompagnement (DLA)

Le DLA accompagne les structures d'utilité sociale de l'Économie sociale et solidaire (ESS) dans la consolidation et le développement de leurs emplois. Porté sur l'ensemble du territoire, il propose un accompagnement adapté en fonction des besoins du bénéficiaire et gratuit. Il permet de soutenir les structures d'utilité sociale de l'Économie sociale et solidaire (ESS), créatrices d'emploi, dans leur démarche de développement et de consolidation.

En Occitanie, 14 structures qui sont conventionnées au titre du DLA : 13 DLA départementaux et un DLA Régional.

II° les entreprises de l'insertion par l'activité économique (IAE)

L'insertion par l'activité économique (IAE) permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion professionnelle. Des structures spécialisées, comme les entreprises d'insertion (EI), les associations intermédiaires (AI), les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) ou les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) signent des conventions avec l'État qui leur permettent d'accueillir et d'accompagner ces travailleurs.

III° Les entreprises adaptées (EA)

Une entreprise adaptée est une entreprise du milieu ordinaire, soumise aux dispositions du code du Travail, qui a la spécificité d'employer au moins 55 % de travailleurs handicapés parmi ses effectifs de production. Ces travailleurs sont recrutés parmi les personnes sans emploi, les plus éloignées du marché du travail.

L'entreprise adaptée permet à ses salariés d'exercer une activité professionnelle dans un environnement adapté à leurs possibilités afin qu'ils obtiennent ou conservent un emploi.

IV Développement de la Clause sociale.

Les marchés « clausés » ne sont pas réservés aux Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et EA (hors marchés réservés) mais elles en sont de fait les bénéficiaires. Le développement du nombre d'heures clausées, que permet notamment le développement d'une offre de service des facilitateurs de clauses sociales, est donc un facteur de développement économique de ces structures.

Maquette prévisionnelle / Economie sociale et solidaire :

	Crédits contractualisés CPER 2021/2027	Crédits territorialisés du plan de relance 2021/2022
ETAT	7 970 000 € (BOP 305)	
REGION	8 400 000 €	

Action n°14 : Développer l'égalité entre les femmes et les hommes et lutter contre toutes formes de discriminations

Érigée au rang de grande cause du quinquennat, l'égalité entre les femmes et les hommes est un engagement national, qui inscrit son action dans un périmètre interministériel. Pour la Région Occitanie, l'égalité réelle est l'objectif du plan d'actions transversal 2017-2021. En conséquence, l'égalité femmes-hommes doit s'inscrire comme un axe transversal des CPER, ce qui n'obère pas la possibilité d'inscrire un axe spécifique, en tant que politique intégrée.

L'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations constitue un enjeu prioritaire, notamment à travers les sujets d'accès à l'emploi. Il en découle les orientations prioritaires suivantes en articulation avec les priorités gouvernementales et régionales.

Quatre orientations prioritaires sont ciblées par l'État et la Région :

1. observer son territoire et évaluer les politiques publiques à l'aulne de l'égalité entre les femmes et les hommes, et notamment les discriminations liées à l'intersectionnalité ;
2. lever les freins à la place des femmes dans la sphère économique et l'emploi ;
3. faire des grands projets structurants des leviers de l'égalité femmes-hommes ;
4. prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles.

Objectifs stratégiques identifiés pour 2021 - 2027

- **Développer une mission d'observation régionale de l'égalité entre les femmes et les hommes** : les fonctions d'observation sociale constituent un outil de développement d'une culture commune de l'égalité femmes-hommes, de lutte contre les stéréotypes de sexe, et de prévention, notamment contre les violences sexistes et sexuelles (conjugales, au travail, dans l'espace public, auprès des jeunes). Cette observation sera également ciblée sur l'intersectionnalité et les femmes en situation de handicap ;
- **Conditionner les aides aux collectivités territoriales au respect des obligations légales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes** : l'objectif est de garantir la mise en œuvre effective de ces obligations et d'accompagner les collectivités de plus de 20 000 habitants dans la rédaction de leur rapport annuel sur la situation de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- **Favoriser la mise en œuvre de "l'éga-conditionnalité" des aides en accompagnant les entreprises et les collectivités territoriales à la prise en compte effective de l'égalité professionnelle entre femmes et hommes.** Ainsi, deux leviers d'actions peuvent être envisagés dans le CPER :
 - des aides au financement d'actions de sensibilisation, de formation, et de conseil aux entreprises et aux collectivités territoriales ;
 - un bonus financier aux entreprises engagées ou exemplaires en la matière pourrait être mis en place dans le cadre de financements Fonds social européen (FSE).

- **Intégrer la prise en compte de l'égalité professionnelle femmes-hommes dans l'objectif d'attractivité du territoire** pour développer le parcours professionnel et l'activité des femmes ainsi qu'une meilleure articulation entre vie personnelle et professionnelle. Ainsi, il est nécessaire de renforcer l'offre des services innovants tournés vers des modes de gardes d'enfants, l'accès aux transports, aux services publics, et à des dispositifs favorisant les nouvelles formes de travail, notamment en milieu rural.
- **Promouvoir les actions qui favorisent une meilleure mixité des métiers et secteurs d'activité** : l'élargissement des choix d'orientation pour les filles et les garçons permet d'agir en amont sur les inégalités économiques qui s'exercent au détriment des femmes, notamment pour les jeunes en situation de handicap, et de leur autonomie. Le CPER permettra d'amplifier les actions déjà menées en Occitanie, dans le cadre d'une action conjointe État-Région en faveur de la mixité des métiers et des formations, notamment dans le cadre de projets cofinancés avec le FSE.
- **Développer l'entrepreneuriat des femmes** : l'objectif est de parvenir à un minimum de 40 % de femmes parmi les créateurs et repreneurs d'entreprises. Des accords-cadres régionaux en faveur de l'entrepreneuriat des femmes peuvent être signés, accompagnés d'un plan d'action régional (PAR) co-élaboré État/Région/BPI France. Le CPER permettra de sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux de l'entrepreneuriat des femmes, et de les inciter à se fédérer autour d'événements et faire connaître les dispositifs spécifiques comme la « garantie Égalité femmes », outil financier de l'État (France Active et ses délégations territoriales).
- **Des initiatives pouvant concourir à une réelle prévention des violences conjugales pourront être étudiées dans le cadre du CPER.** La question de l'éloignement du conjoint violent hors du domicile conjugal, dans le cadre d'une prise en charge sociale, médico-sociale et/ou judiciaire, est une piste d'action prioritaire. Les experts soulignent l'efficacité des dispositifs d'accompagnement psychologique des auteurs de violences conjugales qui permettent de faire chuter le taux de récurrence de ces violences d'environ 50 % à 20 %.

Différentes initiatives, le plus souvent associatives, existent déjà sur le territoire, fédérées ou non par la Fédération Nationale des Associations et des Centres de prise en Charge d'Auteurs de Violences conjugales & Familiales. Toutefois, il apparaît que la prise en charge des auteurs de violences conjugales présente des disparités importantes tant en matière de couverture territoriale que de modalités d'intervention. Prenant appui sur des exemples de structures existantes, il a été décidé de créer une offre cohérente de prise en charge, homogène sur le territoire, mobilisant les différents décideurs nationaux et locaux. Il est proposé le cofinancement de deux centres de prise en charge des auteurs de violences d'ici 2022.

D'autres actions de prévention-accompagnement des violences faites aux femmes, notamment celles en situation de handicap, peuvent-être aussi envisagées, notamment une meilleure connaissance de l'état des lieux régional des violences à l'encontre des femmes en Occitanie (cartographie des faits, des besoins et des réponses apportées) ainsi que le soutien à des actions de prévention de violences sexistes et sexuelles au travail, dans l'espace public et dans les événements culturels.

Afin de concentrer les crédits État et Région du CPER, un appel à projets commun pourrait-être lancé sur une partie des actions spécifiques déterminées conjointement.

Maquette financière de l'action 13 :

	Montants contractualisés CPER 2021/2027	Montants plan de relance 2021/2022
ETAT (BOP 137)	980 000 €	
REGION	980 000 €	

15.1 Service public du numérique éducatif

La période de crise sanitaire, tout particulièrement de confinement, est venue confirmer le besoin de poursuivre et d'accélérer les transformations numériques de l'École et de déployer des dispositifs permettant de favoriser notamment l'hybridation des enseignements. En France, comme au niveau international, le passage rapide, massif et souvent subi à des modalités de travail à distance, puis à des modalités hybrides (présentiel et distanciel) a mis en relief des processus ou des réalités très variables selon les lieux et les personnes. Par ailleurs, la mise en œuvre de l'enseignement à distance a parfois révélé, voire amplifié, le caractère inégal de l'accès au numérique et le besoin d'accompagnement des professeurs, des élèves et des parents aux usages du numérique pédagogique.

Dans ce contexte, l'État et la Région renouvellent leur engagement commun à poursuivre leurs efforts en faveur du développement du numérique éducatif. Au regard de l'expérience acquise depuis la loi Peillon de 2013 et des enseignements tirés de la période de crise sanitaire de 2020, les autorités académiques et régionales souhaitent prolonger de façon durable les conditions d'un développement plus harmonieux et concerté du numérique éducatif, tenant compte des réalités vécues par les acteurs de terrain, s'appuyant sur l'évolution des besoins de toute la communauté éducative dans un souci d'optimisation des moyens.

Dans le cadre de **France Relance**, une enveloppe régionalisée de 1,61 M€ est ainsi déléguée par l'État pour développer les ressources pédagogiques numériques des lycées et en faciliter l'accès par des moyens de visioconférence.

La **Région**, déjà fortement engagée pour la réduction de la fracture numérique, souhaite valoriser et conforter les efforts qu'elle a mis en œuvre depuis de nombreuses années, en matière d'aides aux familles, d'équipements individuels d'ordinateurs pour tous les élèves de seconde, de structuration de l'architecture numérique des lycées. Elle s'engagera donc à parité avec l'État sur les investissements permettant d'accompagner le déploiement de la transition numérique des pratiques pédagogiques.

Les crédits mobilisés à l'échelle régionale par l'État et la Région, pour un montant total de 3,2 millions d'euros pourront se concentrer autour de deux priorités :

- le renforcement de l'équipement numérique des lycées notamment pour soutenir l'hybridation des enseignements ;
- l'augmentation des capacités de connexion des lycées.

En outre, le plein déploiement du **Plan Jeunes en Occitanie** dans le cadre du plan de France Relance approfondit l'engagement en faveur de la formation des jeunes et de leur insertion dans l'emploi.

	Crédits contractualisés CPER 2021/2027	Crédits territorialisés du plan de relance 2021/2022
ETAT (BOP à préciser)		1 610 000 €
REGION		1 610 000 €

Par ailleurs, État et Région contribueront au déploiement d'**internats d'excellence** en Occitanie dans les 2 prochaines années. L'objectif est d'implanter dans chaque département un Internat d'Excellence, levier puissant en faveur de l'égalité des chances grâce à une offre pédagogique et éducative renouvelées et un accompagnement personnalisé et à la carte en faveur des élèves les plus défavorisés.

15.2 Un accès à l'enseignement supérieur à conforter de manière volontariste sur tout le territoire

L'Occitanie est un vaste territoire, qui se caractérise par deux pôles métropolitains importants mais également par un **maillage de villes moyennes**, sur le pourtour méditerranéen et en zone rurale ou de montagne, qui jouent un rôle déterminant pour leurs habitants et entreprises locales en termes d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

18 sites en Occitanie contribuent ainsi à équilibrer le territoire, dénommés « **Villes Universitaires d'Équilibre** » (**VUE**). Chaque site a ses singularités, pouvant accueillir une université de plein exercice, un institut national universitaire (INU), une école d'ingénieur, des antennes universitaires, un IUT ou des départements d'IUT, d'autres composantes universitaires et également des établissements proposant des formations post-bac (IFSI, BTS et CPGE). On note aussi la présence d'implantation d'organismes de recherche (notamment CEA, CNRS, IFREMER, INRA) en dehors des sites universitaires.

Ainsi, des sites comme Albi, Alès, Auch, Banyuls, Carcassonne, Moulis, Montauban, Narbonne, Nîmes, Perpignan, Rodez, Tarbes développent des projets pédagogiques et de recherche ambitieux et innovants.

Si les interrelations avec les sites universitaires métropolitains sont fortes, les villes universitaires d'équilibre forment un véritable écosystème local, où la mutualisation entre les différents établissements et les partenaires socio-économiques du territoire est essentielle pour créer une dynamique attractive. Les collectivités locales jouent en particulier un rôle déterminant pour accompagner le développement des sites universitaires d'équilibre. La construction d'un gymnase indispensable pour les 500 étudiants en STAPS de l'INU Champollion site de Rodez, permettra d'offrir un outil au service du sport pour tous les étudiants, y compris de l'IUT de Rodez (Université Toulouse 1 Capitole), ainsi que des mutualisations possibles avec la ville.

Villes d'équilibre, elles proposent avant tout un accès en proximité à l'enseignement supérieur, pour des jeunes souvent issus de catégories socio-professionnelles défavorisées ne pouvant pas envisager pour des raisons économiques de s'inscrire dans un établissement métropolitain (le taux de boursiers dans les VUE est de l'ordre de 10 points supérieur à celui des métropoles). Cette offre de proximité, à taille humaine, avec des taux de réussite élevés, est également rassurante pour les jeunes et leurs parents et elle contribue fortement à lutter contre le déterminisme social. Ces sites proposent des projets innovants par exemple :

- le projet « campus durable, connecté et accessible » de l'Université Perpignan Via Domitia (sites de Perpignan, Narbonne et Font-Romeu) ;
- le projet « Vers des campus connectés et intelligents sur le site Vauban » porté par l'université de Nîmes ;
- ou encore le projet « Learning Center » par l'Institut Mines Télécom d'Albi.

En Occitanie, les Villes Universitaires d'Équilibre accueillent près d'un quart des effectifs étudiants de la région , permettant de désengorger les universités métropolitaines saturées et dont le potentiel d'extension est souvent limité. En 10 ans, les effectifs ont progressé de 25 %.

Au sein de ces Villes Universitaires d'Équilibre l'enseignement supérieur et la recherche constituent un enjeu fort, pour renforcer leur attractivité et leur visibilité, mais également pour permettre de diffuser l'innovation au plus près des territoires, en lien étroit avec les PME/PMI du bassin de vie.

Forts de ces constats, l'État et la Région, en partenariat étroit avec les collectivités locales, partagent le but de renforcer l'attractivité des Villes Universitaires d'Équilibre.

Cette volonté est encore renforcée par les enseignements de la crise sanitaire. L'accompagnement des étudiants pendant le confinement et le post-confinement a souvent été rendu plus facile sur ces campus à taille humaine, favorisant proximité et agilité. Dans le cadre du Green New Deal Occitanie, la Région s'est engagée à accompagner de manière résolue l'attractivité des Villes Universitaires d'Équilibre, avec des financements significatifs, mais également en promouvant un partenariat renouvelé.

Le CPER doit être un des outils pour soutenir le rééquilibrage territorial, tant sur l'accès à la formation que sur le développement d'une recherche connectée à l'écosystème socio-économique, que les projets INTERFREE à Perpignan, FAB&CARAC à Albi, DORE à Alès et ECO SYS PRO à Tarbes illustrent particulièrement.

La Région et l'État fléchiront une part significative des financements sur des projets des Villes Universitaires d'Équilibre, portés et partagés de manière volontariste par les établissements, les CROUS, les collectivités territoriales et les acteurs locaux. La mutualisation des volontés et des moyens est une condition nécessaire à la réussite des projets de territoire.

En complément et dans le même esprit, l'État et la Région conviennent de poursuivre le déploiement et le soutien des « campus connectés » qui maillent progressivement le territoire d'Occitanie (6 depuis la rentrée 2020) en offrant à un public contraint de nouvelles et très larges possibilités d'accès aux études supérieures.

	Crédits contractualisés CPER 2021/2027	Crédits territorialisés du plan de relance 2021/2022
ETAT	Enveloppe globale ESRI 182,4 M€	
REGION	Enveloppe globale ESRI 182,4 M€	

15.3 Logement social étudiant

L'offre de logements étudiants reste également une priorité, pour permettre d'offrir un accueil favorisant les conditions de réussite pour tous, quelle que soit sa catégorie socio-professionnelle d'origine.

Aujourd'hui, même si l'Occitanie ne fait pas figure de mauvais élève, l'offre reste très en deçà des besoins d'une population d'étudiants en croissance (+3,7 % entre 2015 et 2018) et majoritairement aux revenus modestes (plus de 81 000 étudiants boursiers soit plus de 32 % des étudiants) au regard du parc de logements sociaux étudiants gérés par les CROUS des académies de Toulouse et Montpellier d'environ 20 à 21 000 logements.

Ce sont ainsi 8,5 % de l'ensemble des étudiants d'Occitanie et près de 26 % des étudiants boursiers qui sont logés dans le parc géré par les CROUS.

Il est donc indispensable que l'effort soit amplifié en corrélation avec les besoins en matière de production de nouveaux logements sociaux étudiants mais aussi de réhabilitation et de modernisation du parc existant, lorsque cela est nécessaire, en particulier dans l'académie de Toulouse avec notamment l'installation d'éléments de confort individuels : kitchenettes et cabines sanitaires tri-fonctions.

Selon les projets identifiés à ce jour et non exhaustifs, on dénombre :

- une quinzaine d'opérations de développement de l'offre de logements, dont 2 projets reportés du précédent CPER (plus de 2300 logements au total),
- 4 projets de réhabilitation de résidences existantes (près de 700 logements),

Ces projets sont répartis et localisés dans les territoires de Toulouse-Métropole (31), Montpellier-Méditerranée-Métropole (34), Nîmes-Métropole (30) et d'Albi (81).

Des modalités harmonisées devront permettre de soutenir ces projets sur la durée du CPER à hauteur des besoins identifiés. Les modalités de financement des projets suivront un principe de parité par opération entre l'État et la Région et l'application de forfaits au logement en fonction du type d'opération (création ou réhabilitation) sous maîtrise d'ouvrage CROUS ou bailleur social.

Les opérations très spécifiques, telle que celle intéressant le site de Font-Romeu, pourront bénéficier d'abondements exceptionnels.

Les collectivités infra-régionales (Départements, Métropoles, Intercommunalités, Villes) seront sollicitées pour participer au financement d'opérations localisées sur leur territoire et dans leurs champs de compétence.

	Crédits contractualisés CPER 2021/2027	Crédits territorialisés du plan de relance 2021/2022
ETAT	Enveloppe globale ESRI 182,4 M€	
REGION	Enveloppe globale ESRI 182,4 M€	

15.4 Restaurants universitaires

L'offre en restauration sociale nécessiterait également d'être développée (notamment dans les Villes Universitaires d'Équilibre) ou améliorée (rénovation et modernisation de restaurants universitaires existants). Au moins une réhabilitation de restaurant universitaire, est d'ores et déjà envisagée. .

	Crédits contractualisés CPER 2021/2027	Crédits territorialisés du plan de relance 2021/2022
ETAT	Enveloppe globale ESRI 182,4 M€	
REGION	Enveloppe globale ESRI 182,4 M€	

ANNEXE FINANCIÈRE

PROJET

MAQUETTE PREVISIONNELLE CPER ET RELANCE OCCITANIE 2021/2027

VERSION PROVISOIRE sur la base mandat Etat	ÉTAT				RÉGION		
	Montants contractualisés CPER 2021/2027	Montants valorisés CPER 2021-2027	Montants plan de relance 2021-2022	Montants totaux 2021-2027	Montants contractualisés CPER 2021/2027	Montants plan de relance 2021/2022	Montants totaux 2021/2027
PILIER I / CONSTRUIRE UN NOUVEAU MODÈLE DE DEVELOPPEMENT DE L'OCCITANIE ALLIANT EXCELLENCE ET SOUTENABILITE							
OS 1 : Faire rayonner l'Occitanie en capitalisant sur ses atouts d'excellence	217 714 000	52 669 359	79 140 700	349 524 059	511 710 000	157 780 000	669 490 000
Action 1 / Filières d'avenir et Excellence universitaire et de recherche	182 714 000	52 669 359	47 608 000	282 991 359	288 610 000	99 000 000	387 610 000
Sous-action 1.1 : Reloc. industrielle et filières d'avenir		17 669 359	26 504 000	44 173 359	106 210 000	99 000 000	205 210 000
Plans hydrogène - Mts non contractualisés				-			Pour mémoire : 80M€
Sous-action 1.2 : Excellence universitaire et de recherche	182 714 000	35 000 000	21 104 000	238 818 000	182 400 000		182 400 000
Action 2 / Relais de croissance	-	-	10 169 000	10 169 000	118 100 000	28 780 000	146 880 000
Sous-action 2.1 : littoral et économie bleue	Mobilisation des enveloppes Cohésion des territoires et transition écologique + Programme d'Intervention Territoriale de l'Etat (estimation 70 M€)				76 000 000	-	76 000 000
Sous-action 2.2 : Montagnes d'Occitanie	Enveloppes CPIER Pyrénées et Massif Central						
Sous-action 2.3 : Économie touristique	Crédits au titre de la cohésion des territoires				30 100 000	28 780 000	58 880 000
Résilience du territoire et souveraineté alimentaire			10 169 000	10 169 000	12 000 000	-	12 000 000
Action 3 / Excellence culturelle et sportive	35 000 000	-	21 363 700	56 363 700	105 000 000	30 000 000	135 000 000
Sous-action 3.1 : Culture et patrimoine	26 000 000		21 363 700	47 363 700	45 000 000	-	45 000 000
Sous-action 3.2 : Sports - Ambition Occitanie 2024	9 000 000 (pour mémoire : +20M€ Font-Romeu)		pm 3 M€ (DSIL)	9 000 000	60 000 000	30 000 000	90 000 000
OS 2 : Promouvoir la transition vers un développement soutenable et résilient	398 212 000	-	178 114 945	576 326 945	314 400 000	11 800 000	326 200 000
Action 4 : Mobilités de Demain			28 303 767	28 303 767	17 600 000	11 800 000	29 400 000
Dont mobilités actives / plan vélo			17 600 000	17 600 000	17 600 000	-	17 600 000
dont transports collectifs			10 703 767	10 703 767	-	11 800 000	11 800 000
Action 5 : Gestion intégrée de l'eau	300 813 000		12 231 555	313 044 555	95 000 000	-	95 000 000
Action 6 / Biodiversité	29 743 000			29 743 000	55 800 000	-	55 800 000
Action 7 / Transition énergétique et économie circulaire	62 156 000		121 779 623	183 935 623	110 000 000		110 000 000
Action 8 / EEDD	Crédits au titre de la cohésion des territoires				12 000 000	-	12 000 000
Action 9 / Sobriété foncière	5 500 000		15 800 000	21 300 000	24 000 000	-	24 000 000
SOUS-TOTAL PILIER I	615 926 000	52 669 359	257 255 645	925 851 004	826 110 000	169 580 000	995 690 000
PILIER II : ŒUVRER POUR LE REEQUILIBRAGE ET LES SOLIDARITÉS DANS LES TERRITOIRES DE L'OCCITANIE							
OS 3 : Promouvoir un développement équilibré des territoires d'Occitanie	555 278 915	328 442 781	559 770 050	1 443 491 746	1 218 000 000	247 000 000	1 465 000 000
Action 10 : Mieux accompagner les territoires de projets	362 578 915	-	9 239 326	371 818 241	227 000 000	-	227 000 000
Sous-action 10.1 Territoires de projets	168 966 915	-	9 239 326	178 206 241	220 000 000	-	220 000 000
Sous-action 10.2 : Politique de la Ville et renouvellement urbain	193 612 000	-	-	193 612 000	7 000 000	-	7 000 000
Sous-action 10.3 : vitalité commerciale et artisanale	Enveloppes de l'action 9 / sobriété foncière						
Action 11 : Désenclavement et attractivité des territoires	192 700 000	323 562 781	349 863 476	866 126 257	914 000 000	247 000 000	1 161 000 000
Sous-action 11.1 : Aménagement numérique du territoire		277 036 217	22 000 000	299 036 217	192 000 000	-	192 000 000
Sous-action 11.2 : Canal des 2 Mers	59 500 000		28 600 000	88 100 000	49 000 000	-	49 000 000
Sous-action 11.3 : Désenclavement routier et ferroviaire	133 200 000	46 526 564	299 263 476	478 990 040	673 000 000	247 000 000	920 000 000
dont ferroviaire (dont crédits SCNF - Etat)	54 800 000	46 526 564	289 783 476	391 110 040	653 000 000	227 000 000	880 000 000
dont routier	78 400 000		9 480 000	87 880 000	20 000 000	20 000 000	40 000 000
Action 12 : Santé		4 880 000	200 667 248	205 547 248	77 000 000	-	77 000 000
OS 4 : Favoriser l'égalité des chances	27 456 000	312 212 553	83 635 824	423 304 377	27 886 000	440 362 000	468 248 000
Action 13 : Emploi et formation	26 476 000	312 212 553	82 025 824	420 714 377	26 906 000	438 752 000	465 658 000
dont Emploi et formation	18 506 000	312 212 553	82 025 824	412 744 377	18 506 000	438 752 000	457 258 000
dont Économie sociale et solidaire	7 970 000	-	-	7 970 000	8 400 000	-	8 400 000
Action 14 : Égalité femmes hommes	980 000			980 000	980 000	-	980 000
Action 15 : Favoriser l'accès à l'enseignement	-	-	1 610 000	1 610 000	-	1 610 000	1 610 000
Sous-action 15.1 : Ressources pédagogiques numériques	-	-	1 610 000	1 610 000	-	1 610 000	1 610 000
Sous-action 15.2 : Accès à l'enseignement supérieur	Enveloppes ESRI sous action 1.2						
Sous-action 15.3 : logement social étudiant	Enveloppes ESRI sous action 1.2						
Sous-action 15.4 : Restau Univ	Enveloppes ESRI sous action 1.2						
Sous-total PILIER II	582 734 915	640 655 334	643 405 874	1 866 796 123	1 245 886 000	687 362 000	1 933 248 000
Rappel sous-total PILIER I	615 926 000	52 669 359	257 255 645	925 851 004	826 110 000	169 580 000	995 690 000
TOTAL GÉNÉRAL	1 198 660 915	693 324 693	900 661 519	2 792 647 127	2 071 996 000	856 942 000	2 928 938 000



ACCORD RÉGIONAL DE RELANCE ÉTAT – RÉGION OCCITANIE

2021/2022

Accord régional de relance État-Région Occitanie 2021/2022

Établi entre :

- l'État, représenté par Étienne GUYOT, Préfet de la région Occitanie, Préfet de la Haute-Garonne, conformément au mandat du Premier ministre reçu le 23 octobre 2020,

et

- la Région Occitanie, représentée par Carole DELGA, Présidente de Région, habilitée à ces fins par délibération n°XX de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 17 décembre 2020,

Considérant l'intérêt de confirmer le cadre dans lequel sont établis les engagements mutuels de l'État et de la Région, par l'adoption d'un accord régional de relance 2021-2022 ayant vocation à être intégré dans le CPER 2021-2027, il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE.....	7
-----------------------	----------

ÉTAT ET RÉGION : UNE ACTION COMPLÉMENTAIRE POUR LA RELANCE EN OCCITANIE	9
--	----------

Le plan national : France Relance.....	9
---	----------

Le plan régional pour l'emploi et le Green New Deal.....	11
---	-----------

I. SOUTENIR L'EMPLOI ET RELANCER L'ÉCONOMIE VERS UN NOUVEAU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT.....	14
---	-----------

1. Soutenir les secteurs les plus fragilisés et investir dans les filières d'avenir en Occitanie.....	14
--	-----------

1.1 Des mesures transversales pour renforcer le dynamisme de nos entreprises et assurer notre souveraineté économique.....	14
--	----

1.2 Une relance sur mesure pour les filières clés d'Occitanie.....	16
--	----

1.2.1 Commerce, Tourisme et Artisanat : valoriser nos richesses pour accroître l'attractivité de l'Occitanie.....	16
---	----

1.2.2 Aéronautique et spatial : soutenir et transformer le principal poumon industriel de l'Occitanie.....	17
--	----

1.2.3 Automobile : soutenir un secteur aux enjeux forts en matière de relocalisation.	19
---	----

1.2.4 Agriculture, alimentation et agro-alimentaire : mieux produire pour mieux manger.....	19
---	----

2. Promouvoir la transition vers un développement soutenable et résilient.....	22
---	-----------

2.1 Décarboner l'industrie et investir dans l'hydrogène.....	22
--	----

2.1.1 Décarboner l'industrie.....	22
-----------------------------------	----

2.2 Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments.....	23
--	----

2.2.1 Rénovation énergétique des bâtiments publics.....	23
---	----

2.2.2 Rénovation énergétique des bâtiments privés.....	24
--	----

2.3 Lutter contre l'artificialisation des sols.....	24
---	----

2.4 Protéger la biodiversité.....	25
-----------------------------------	----

II. FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE ET ASSURER UNE ÉQUITÉ ENTRE LES TERRITOIRES DE L'OCCITANIE.....	26
--	-----------

1. Renforcer la cohésion sociale par l'emploi et la formation, l'accès aux services médico-sociaux et le renforcement du tissu associatif.....	26
---	-----------

1.1 Améliorer durablement l'insertion par l'emploi et la formation.....	26
---	----

1.2 Agir pour l'éducation et la jeunesse.....	27
---	----

1.3 Améliorer l'accès à la santé et au médico-social.....	28
---	----

2. Favoriser un développement équilibré des territoires d'Occitanie tout en préservant et mettant en valeur leurs singularités.....	29
--	-----------

2.1 Soutenir les actions de développement local et d'aménagement du territoire.....	29
---	----

2.2 Accompagner et désenclaver les territoires par les mobilités.....	29
---	----

2.2.1 Projets routiers structurants.....	29
2.2.2 Ferroviaire.....	29
2.2.3 Fluvial.....	30
2.2.4 Voies cyclables.....	31
2.2.5 Multimodalité.....	31
2.2.6 Sécurité des infrastructures.....	32
2.3 Accélérer la couverture numérique de l'Occitanie et développer les usages du numérique.....	32
2.4 Améliorer l'approvisionnement en eau et les réseaux d'assainissement.....	32
2.5 Le patrimoine et la culture : entretenir les richesses d'Occitanie et accompagner un nouveau modèle de diffusion de la création sous toutes ses formes.....	33
2.6 Ambition 2024 : soutenir les équipements dédiés à la haute performance.....	36

PRÉAMBULE

DE L'URGENCE A LA RELANCE : UN EFFORT EXCEPTIONNEL POUR SOUTENIR L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI DEPUIS LE DÉBUT DE LA CRISE

La crise sanitaire et les mesures de lutte contre l'épidémie ont un impact majeur sur l'économie française. De nombreux secteurs socio-économiques sont touchés par une forte baisse de la production, menaçant des emplois dans tous les territoires et touchant particulièrement les personnes les plus vulnérables.

En Occitanie, l'État et la Région ont agi de concert dès le début de la crise pour soutenir l'économie, les entreprises et l'emploi ainsi que pour préserver la cohésion sociale.

- L'État a mis en place des dispositifs d'aide inédits, atteignant 470 Mds € entre mars et septembre 2020,
- La Région Occitanie a adopté au début du mois d'avril un plan d'urgence doté de 250 M€, complété depuis pour atteindre 370 M€, abondant notamment le Fonds de solidarité national.

Au-delà de ce soutien d'urgence, les effets durables de la crise sur les capacités de production et le marché du travail appellent à anticiper dès aujourd'hui l'après-crise en préparant les conditions de la relance et du rebond économique. L'action des pouvoirs publics doit être de grande ampleur et accompagner l'ensemble des secteurs d'activités à sortir de la crise en réalisant les investissements nécessaires à la relance économique et en facilitant des relocalisations productives sur des secteurs stratégiques.

A l'échelle régionale, la Région Occitanie a approuvé en Assemblée plénière du 16 juillet 2020 un Plan de relance pour l'emploi, ciblant spécifiquement les grands secteurs économiques régionaux que sont le tourisme, l'aéronautique, le BTP ou encore la viticulture.

A l'échelle nationale, le Premier ministre Jean CASTEX a présenté le 3 septembre 2020 le Plan France Relance, doté de 100 Mds € sur 2020-2022.

La circulaire du 23 octobre 2020 sur la territorialisation du plan de relance précise que certaines mesures de France Relance sont mises en œuvre au niveau local, via des appels à projets régionaux (par exemple les crédits du Programme d'investissements d'avenir) ou dans le cadre d'une gestion entièrement déconcentrée confiée aux préfets (par exemple via la dotation de soutien à l'investissement local). Dans ce cadre, 15 Mds € - soit plus de 900 M€ en Occitanie - sont d'ores et déjà fléchés vers l'Occitanie (crédits indicatifs).

Le plan national et le plan régional se déploient en synergie avec REACT-EU, l'instrument de relance de l'Union européenne annoncé par la Commission européenne. Doté de 47,5 Mds€ au niveau européen, REACT-EU se traduira par des ressources complémentaires dans les programmes européens régionaux pour soutenir en priorité la transition énergétique et numérique, la revitalisation de secteurs clés de l'économie régionale fortement impactés par la crise comme le tourisme, la recherche sur les énergies renouvelables et la santé, et l'accès aux services sociaux et de santé ainsi que le développement des PME et la préservation de l'emploi, en particulier pour les jeunes et les personnes en situation de vulnérabilité.

Ces différents plans concomitants répondent à un objectif clair : préserver l'emploi et en créer tout en accompagnant l'économie régionale vers un modèle plus durable et résilient.

L'État et la Région s'engagent ainsi à poursuivre et à approfondir leur mobilisation conjointe, en développant les synergies entre France Relance et le Plan de Relance pour l'Emploi et en s'engageant ensemble sur des opérations essentielles pour l'Occitanie.

Afin d'associer les acteurs locaux et d'assurer la cohérence de la mise en œuvre du plan de relance, des instances de pilotage et de suivi sont progressivement mises en place aux niveaux régional et départemental. Au niveau régional, un comité d'animation et de suivi est co-présidé par le Préfet de région, la Présidente de la Région Occitanie et le Directeur régional des finances publiques. Ce comité associe les représentants des acteurs sociaux, économiques et territoriaux.

Le présent accord régional de relance concrétise cet engagement mutuel de l'État et de la Région.

Ainsi, plus de 900 M€ de l'État (montants indicatifs) sont d'ores et déjà territorialisés en Occitanie, soit par la régionalisation d'enveloppes, soit par le fléchage au niveau national vers une opération spécifique dans les territoires. L'Occitanie bénéficiera en outre du plan de relance bien au-delà de cette somme par le biais des appels à projets et autres dispositifs nationaux.

La Région mobilisera quant à elle 860 M€ au titre de ses mesures de relance et de transformation.

L'accord régional de relance sera mis en œuvre de 2021 à 2022 et s'intégrera au Contrat de Plan État - Région 2021-2027.

ÉTAT ET RÉGION : UNE ACTION COMPLÉMENTAIRE POUR LA RELANCE EN OCCITANIE

Le plan France Relance et le Plan régional de relance pour l'emploi traduisent des orientations partagées pour la relance et la transformation de la région, en cohérence avec les priorités identifiées dans l'accord national de partenariat signé entre l'État et Régions de France le 28 septembre 2020.

Le plan national : France Relance

Le 3 septembre 2020, le Premier ministre Jean CASTEX a présenté le plan France Relance, doté de 100 Mds € et visant un double objectif : assurer la relance de l'activité pour retrouver le niveau d'activité d'avant-crise et transformer durablement l'économie française.

Ces 100 Mds € sont indépendants des mesures de soutien d'urgence lancées dès le mois de mars et approfondies à l'automne avec la nouvelle dégradation de la situation sanitaire.

Ce Plan de relance, qui représente la feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays, propose des mesures concrètes et à destination de tous.

3 grands axes structurent France Relance :

- **L'écologie**, pour accélérer la conversion écologique de notre économie et de notre tissu productif,
- **La compétitivité**, pour donner aux entreprises les conditions les plus favorables pour développer leurs activités et ainsi préserver l'emploi des salariés,
- **La cohésion**, pour garantir la solidarité entre les générations, entre les territoires, et entre tous les Français.

ÉCOLOGIE	COMPÉTITIVITÉ	COHÉSION
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE	FISCALITÉ DES ENTREPRISES	SÉCURITÉ DE LA SANTÉ
DENSIFICATION ET RENOUVELLEMENT URBAIN	SOVERAINETÉ TECHNOLOGIQUE	JEUNES
DÉCARBONATIONS DE L'ÉCONOMIE	MAÎTRISE ET DIFFUSION DU NUMÉRIQUE	SAUVEGARDE DE L'EMPLOI
ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET CIRCUITS COURTS	FINANCEMENT DU NUMÉRIQUE	SOUTIEN AUX PERSONNES PRÉCAIRES
TRANSITION AGRICOLE		TERRITOIRES
INFRASTRUCTURES ET MOBILITÉS VERTES		
TECHNOLOGIES VERTES		

Pour répondre le plus finement possible aux besoins des différents acteurs – entreprises, collectivités, citoyens – et à la situation différenciée entre filières, **France Relance se décline selon plusieurs modalités** :

- des mesures transversales nationales qui s'appliquent directement dans les territoires (baisses des impôts de production...),
- des appels à projets thématiques mis en œuvre au niveau national ou régional,
- des enveloppes financières dont la gestion est déconcentrée auprès des préfets de région pour une réponse sur mesure aux besoins spécifiques de chaque territoire.

Dès le 26 octobre, le Préfet de la région Occitanie a ainsi présenté la programmation de l'intégralité d'une enveloppe exceptionnelle de dotation de soutien à l'investissement local (**DSIL**) à hauteur de 90 M€. 450 opérations labellisées « **France Relance en Occitanie** » seront financées partout en Occitanie pour une relance de la commande publique et un impact sur l'emploi à court terme : l'engagement des fonds se fera d'ici à la fin 2020 et le début des travaux au plus tard en 2021. Ces opérations portent sur la transition écologique, la résilience sanitaire et sociale et la rénovation du patrimoine bâti culturel et historique.

Le plan régional pour l'emploi et le Green New Deal

Parmi les mesures de ce plan de relance pour l'emploi, la Région Occitanie souhaite faire de la **formation** une alternative aux suppressions d'emplois et un moteur de la reprise d'activité des entreprises régionales. A travers les aides à la formation, que ce soit celles dédiées à l'apprentissage, à la formation de jeunes ou celles dédiées à la filière aéronautique, il s'agit à la fois de sauvegarder l'emploi à court terme et d'orienter à moyen terme les compétences vers les métiers de demain et les métiers de l'économie durable, d'organiser les transferts de savoir-faire entre secteurs et de sécuriser ainsi les parcours professionnels des salariés.

De la même façon, le soutien au redémarrage du tourisme s'inscrit dans une vision à plus long terme d'un **tourisme durable** fondé sur la découverte ainsi que la promotion et le respect de nos richesses environnementales, patrimoniales et humaines, qu'elles soient matérielles ou immatérielles.

Par ailleurs, la Région Occitanie a renforcé son soutien au développement d'une **agriculture saine et durable sur son territoire**, avec le lancement de la plateforme digitale Solidarité Occitanie (aujourd'hui rebaptisée « Tous Occitariens ») qui soutient les producteurs et promeut la consommation locale. La mise en place de l'opération « Bien Manger pour Tous » a quant à elle permis aux familles des lycéens boursiers et aux bénéficiaires de l'aide alimentaire d'accéder à des produits frais, locaux et de qualité.

La Région souhaite désormais aller plus loin et propose des actions concrètes pour renforcer la souveraineté alimentaire régionale. Bâtie sur un modèle agricole vertueux qui soutient les agriculteurs via une juste rémunération, elle ambitionne l'évolution des pratiques agroalimentaires, le soutien à l'emploi local et l'accès à une alimentation de qualité.

De plus, compte tenu des enjeux de l'**économie de proximité**, la Région, la Banque des territoires, 12 Départements et 153 Intercommunalités d'Occitanie ont lancé la démarche L'OCCAL. Ce dispositif doté de 80 M€ permet d'aider les entreprises (commerce et artisanat de proximité, tourisme, culture et événementiel) à redémarrer leur activité et leur permettre de s'adapter rapidement aux exigences en termes de propreté et d'application des mesures sanitaires.

En complément de ses Plans d'urgence et de relance pour l'emploi et dans la lignée de sa feuille de route « Occitanie 2040 », la Région Occitanie engage depuis plusieurs mois une démarche de moyen et long termes, via la construction d'un grand Plan de transformation et de développement – **Green New Deal** pour l'Occitanie, annoncé en mars 2020 et lancé à l'Assemblée plénière de juillet 2020.

Le Plan de transformation et de développement – Green New Deal pour l'Occitanie repose sur plusieurs piliers :

- la construction d'un nouveau modèle plus sobre et plus vertueux, porteur de justice sociale et territoriale ;
- la cohérence avec le « Green Deal » européen pour un plan d'investissements plus efficace vers un nécessaire changement de modèle, ancré dans un objectif bas carbone et un nécessaire rééquilibrage territorial. Il participe également à la seconde priorité européenne intitulée « Une Europe adaptée à l'ère numérique » ;

- la participation citoyenne à travers les multiples expériences de démocratie participative impulsées par la Région depuis 2016, dont la Convention citoyenne pour l'Occitanie et la Votation citoyenne qui a suivi.

Ce plan d'avenir s'articule autour de 3 dimensions :

- L'accompagnement du changement de nos modes de vie,
- Le « prendre soin » des habitants d'Occitanie et la construction d'un nouvel avenir,
- Une nouvelle conception des politiques publiques.

Le Green New Deal Occitanie fixe un nouveau défi à l'échelle régionale, en définissant une ambition commune et des clés d'actions concrètes pour garantir ce nouveau modèle de développement. L'impératif climatique et la crise COVID obligent à transformer nos modes de vie, à faire évoluer nos pratiques de production, de logistique, de consommation. Il s'agit aussi de répondre aux grands enjeux de la politique industrielle et de la transition énergétique, favoriser la conversion écologique et la décarbonation de notre économie et de notre tissu productif, ainsi que la relocalisation de filières prioritaires, la souveraineté numérique, l'indépendance énergétique... C'est pourquoi l'accompagnement des filières d'avenir (aéronautique, viticulture, agroalimentaire, tourisme, santé, économie de la mer...) est essentiel.

Une mise en œuvre conjointe des dispositifs s'appuyant sur un réseau de partenaires au service des acteurs économiques

Pour la mise en œuvre des plans respectifs de l'État et de la Région mis en cohérence par le présent accord, un Comité régional de relance et de soutien pour l'Occitanie se réunit régulièrement.

Coprésidé par le Préfet de Région, la Présidente de Région et le Directeur régional des finances publiques, il réunit les services de l'État et ses opérateurs, les chambres consulaires, les représentants patronaux et syndicaux, les fédérations professionnelles, ainsi que des parlementaires et représentants des élus locaux.

Ce comité a pour objectif de présenter les dispositifs ouverts et d'en tirer des bilans réguliers, pour identifier les éventuelles difficultés rencontrées par les acteurs économiques et les résoudre, si besoin par une communication au niveau central.

Le comité se réunit en outre en formations thématiques afin de faire le point sur la situation d'une filière (bâtiment, travaux publics, agriculture, aéronautique, culture, évènementiel et tourisme notamment) ou d'échanger en profondeur avec certains acteurs (représentants patronaux, syndicats...).

État et Région s'appuient sur un réseau de partenaires, au niveau régional et départemental, pour la bonne mise en œuvre des mesures du présent accord.

Afin de diffuser l'information sur les dispositifs existants et de répondre aux interrogations et besoins des acteurs économiques, un guichet unique - ouvrant sur l'ensemble des mesures portées par l'État et la Région - est assuré par le réseau des chambres consulaires dans les départements.

Un travail conjoint des services de l'État et de la Région avec les chambres consulaires et fédérations professionnelles est également mené pour identifier les entreprises pouvant postuler à un appel à projets et assurer auprès d'elles un travail de prospection, notamment en vue de futurs dispositifs des plans de relance.

État et Région accompagnent enfin les entreprises qui en expriment le besoin pour soumettre leur projet d'investissement à un appel à projets.

I. SOUTENIR L'EMPLOI ET RELANCER L'ÉCONOMIE VERS UN NOUVEAU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT

1. Soutenir les secteurs les plus fragilisés et investir dans les filières d'avenir en Occitanie

1.1 Des mesures transversales pour renforcer le dynamisme de nos entreprises et assurer notre souveraineté économique

Au niveau national, la baisse de 20 Mds€ sur 2 ans des impôts de production renforce la compétitivité des entreprises françaises, en particulier dans le domaine industriel : il s'agit d'une mesure forte et multisectorielle pour la relance de notre économie avec un impact immédiat sur les entreprises d'Occitanie et sur l'emploi.

Au-delà de cette action transversale de **l'Etat**, plusieurs appels à projets du plan France Relance visent à soutenir des projets d'investissements dans les territoires :

- « Soutien aux projets industriels dans les territoires » : 400 M€ d'ici 2022. Ce fond s'adresse en priorité, mais pas uniquement, aux entreprises inscrites dans la démarche Territoires d'industrie,
- « Sécurisation des approvisionnements critiques » : 600 M€ d'ici 2022.

État et Région accompagnent conjointement les entreprises déposant un dossier à ces appels à projets pour accélérer l'instruction et augmenter les chances d'obtenir un financement.

Dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA 4), une enveloppe régionalisée de 26,5 M€ (montants indicatifs) est attribuée à l'Occitanie par le plan de relance national : **État et Région** s'engagent à déployer cette enveloppe conjointement.

La Région Occitanie met également en place une politique de relocalisation industrielle pour renforcer la souveraineté régionale et de nouveaux outils stratégiques de relocalisation, notamment avec :

- la création d'une Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques (ARIS) dont la capitalisation s'élève à 30 M€,
- le lancement d'un appel à la localisation et à la relocalisation (RelOCC) qui cible en priorité les filières santé, agro-alimentaire et alimentation, énergies renouvelables et transition écologique, mobilités et numérique, avec un accompagnement sur mesure des services de la Région et de ses agences. Afin d'identifier les projets nécessitant une mobilisation de l'ARIS, cet appel s'appuiera sur une étude régionalisée des enjeux de relocalisation au sein de la chaîne de valeur des grandes filières prioritaires et d'un inventaire de l'offre foncière mobilisable pour accueillir des activités nouvelles, compatibles avec le respect de la biodiversité et le « zéro artificialisation nette ».

Le projet « Passerelle Industrie », porté par France Industrie, a été lancé en octobre 2020. Regroupant 10 branches industrielles (bois, carrière et matériaux, chimie, métallurgie, textile, plasturgie, santé et pharmacie, nautisme, énergies et agroalimentaire), il vise à identifier et

mettre en relation des entreprises qui ont besoin de se séparer ponctuellement ou définitivement de salariés avec des entreprises qui ont des besoins en compétences sur l'ensemble du territoire. France Industrie s'est fixée comme objectif d'atteindre 1 200 contacts ou passerelles en 2021 et la **Région** mobilisera une enveloppe de 1,1 M€ sur deux ans, qui sera soumise aux votes des élus lors de la prochaine Commission Permanente en décembre.

Pour l'heure, une trentaine d'entreprises industrielles des secteurs agroalimentaires, énergies, santé et chimie ayant des besoins de recrutement se sont déjà engagées dans le dispositif.

Dans le cadre du plan « Former plutôt que licencier », la **Région** s'est engagée à soutenir le financement de la formation des salariés non concernés par l'activité partielle mais dont l'entreprise connaît une baisse d'activité, via l'OPCO2i (opérateur de compétences inter-industriel). Depuis le mois de mai 2020, la Région a mobilisé 620 000 € au titre de ce dispositif. Pour poursuivre l'action engagée, elle va soumettre au vote des élus une nouvelle enveloppe d'1 M€ lors de la Commission Permanente de décembre.

Tous secteurs confondus, la Région a déjà accompagné (au 15 novembre 2020) 435 entreprises pour 1 520 salariés. S'agissant plus précisément des entreprises industrielles, notamment aéronautique, la Région a accompagné 29 entreprises pour 300 salariés (au 15 novembre 2020).

A titre d'exemple, la relance en Occitanie, ce sont d'ores et déjà (au 1^{er} décembre 2020) 14 entreprises co-sélectionnées par l'Etat et la Région lauréates sur l'appel à projets « Soutien aux projets industriels dans les territoires », qui vise à aider tous types d'entreprises porteuses d'un investissement industriel mature et prêt à démarrer rapidement. Certaines de ces entreprises bénéficieront d'une intervention complémentaire régionale au travers de l'ARIS.

- NOUGALET à Trèbes (11) : création d'une nouvelle unité de production chocolaterie/confiserie, 6 emplois créés
- Société nouvelle d'affinage des métaux (SNAM) à Viviez (12) : recyclage de batteries, 67 emplois créés
- Ergosanté à Anduze (30) : équipements ergonomiques pour travailleurs handicapés, 22 emplois créés
- KMH à Alès (30) : rénovation et reconditionnement de matériel de transport, 30 emplois créés
- SDTECH MICRO à Alès (30) : unité de production et d'analyse dédiée à l'industrie pharmaceutique, 8 emplois créés
- CLER VERTS à Bélesta-en-Lauragais (31) : recyclage de déchets organiques, 9 emplois créés
- ELATEC à Tournecoupe (32) : conception et fabrication de machines agricoles, 4 emplois créés
- NATAÏS : Bézéril (32) : relocalisation d'une ligne de conditionnement de maïs, 16 emplois créés
- HEXIS à Frontignan (34) : fabrication de films adhésifs, 21 postes créés
- CAMERON/GENVIA (34) : création d'une ligne de production d'électrolyseurs H2 décarboné, 44 emplois créés
- Etablissements G. Pivaudran à Souillac (46) : traitement de surface secteur parfumerie, 30 emplois créés

- Société des céramiques techniques (SCT) à Bazet (65) : technologies céramique-métal, 40 emplois créés
- MERSEN BOOSTEC à Bazet (65) : fabrication de supports de miroirs en carbone
- Confiserie de Tech SA à Cabestany (66) : Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie, 28 emplois créés

1.2 Une relance sur mesure pour les filières clés d'Occitanie

1.2.1 Commerce, Tourisme et Artisanat : valoriser nos richesses pour accroître l'attractivité de l'Occitanie

Dans le cadre des 450 opérations « France Relance en Occitanie », **l'État** apporte 4,7 M€ sur des projets portés par les collectivités territoriales modernisant les équipements touristiques et renforçant l'attractivité de l'Occitanie. Il s'agit de projets dont les travaux commenceront au plus tard en 2021, pour un impact immédiat et durable sur l'emploi.

L'État déploie également un plan de numérisation des commerces, dans un chaînage entre mesures de soutien et relance : un site internet clique-mon-commerce.gouv.fr recense l'ensemble des dispositifs de financement et outils mis à disposition pour développer l'activité de commerce en ligne des petits commerçants. Outre les chèques numériques de 500 € pour les établissements fermés lors du confinement, des diagnostics présentiels approfondis seront proposés par les CCI et les CMA aux commerçants début 2021 et les communes pourront bénéficier d'un forfait de 20 000 € pour développer des solutions locales de commerce en ligne.

La Région Occitanie soutient le développement et la transformation du secteur touristique, dans le cadre de son plan de relance du tourisme durable et responsable ainsi que de la démarche L'OCCAL – en partenariat avec la Banque des territoires et le Fonds Tourisme Occitanie :

- L'OCCAL : avances remboursables, subventions pour les investissements sanitaires et de relance, au bénéfice des entreprises des secteurs du tourisme, du commerce de proximité, de l'artisanat, du sport, de la culture, de l'évènementiel et des loisirs. La **Région** participe à hauteur de 19,3 M€ et la **Banque des Territoires** à hauteur de 17,8 M€ sur un total de 80 M€.
- Aides à la digitalisation et « Dans Ma Zone » : conseil, accompagnement, investissement, plateforme Dans ma Zone,
- FOCCAL (Foncière Occitanie Centralités Commerce et Artisanat Local) : nouvel outil régional pour accompagner la restructuration des commerces de proximité et de l'artisanat dans les centres-villes des moyennes et petites villes. Il permettra également de proposer une offre immobilière réellement adaptée aux moyens des commerçants et artisans, généralement dotés d'une faible capacité économique. Cet outil, créé début 2021, vise à assurer ainsi une saine régulation du marché de l'immobilier commercial et artisanal,
- Fonds Tourisme Occitanie : lancé en juillet 2019, ce fonds aide à la restructuration financière des entreprises touristiques et au développement d'une offre touristique plus durable, au bénéfice des entreprises touristiques.

L'État et la Région s'engagent ensemble dans le financement de projets structurants pour les territoires en matière d'activité touristique.

A titre d'exemple, **l'État** et/ou **la Région** poursuivent leur soutien dans le cadre de la Relance, en accompagnant notamment les projets suivants :

- Bagnères-de-Luchon (31) : rénovation de l'établissement thermal
- Salies-du-Salat (31) : rénovation de l'établissement thermal
- Plan Lourdes (65) : rénovation des sites patrimoniaux et amélioration de l'accueil des touristes
- Pic du Midi (65) : aménagement de l'observatoire
- Portes du Mont d'Aubrac (12) : restructuration du pôle touristique
- Capitainerie de Carnon (34) : rénovation du bâtiment
- Plateau de Beille (11) : réhabilitation et extension du bâtiment d'accueil
- Labastide-Puylaurent (48) : transformation d'un gîte traditionnel en gîte cabane

1.2.2 Aéronautique et spatial : soutenir et transformer le principal poumon industriel de l'Occitanie

Le plan de relance aéronautique de l'État – qui s'élève à 15 Mds€ - bénéficie à l'Occitanie en raison du poids de la région dans ce domaine industriel. Outre les mesures de soutien à la commande publique, d'investissement pour l'avion de demain et d'aide à la restructuration des PME et ETI de la filière, le fonds de soutien aux investissements de modernisation – doté de 300 M€ jusqu'en 2022 – a déjà livré de premiers résultats : avec 19 entreprises lauréates d'un financement au 1^{er} décembre 2020, l'Occitanie représente 1/4 des montants attribués au niveau national. Ce fonds de soutien demeure ouvert avec une action conjointe de l'État et de la Région pour accompagner les entreprises souhaitant déposer un dossier et inciter celles qui seraient éligibles à y postuler.

La **Région Occitanie** a adopté en juillet 2020 un Plan de soutien régional à la filière aéronautique et spatiale de 109 M€ dont notamment 35 M€ pour l'emploi et les compétences, 43 M€ pour le soutien à la production, la diversification et l'innovation vers l'avion vert, et 12 M€ pour le renforcement financier des entreprises.

A travers ce Plan, la Région se mobilise notamment pour favoriser le maintien de l'emploi et des compétences (ou savoir-faire) dans les territoires, développer et transformer les compétences industrielles et accompagner les salariés dans le circuit de formation ou de reconversion professionnelle.

Dans le cadre du projet « Passerelle Industrie », le groupe EDF vient de lancer une initiative « challenge aéronautique » pour recruter sur les métiers de l'électrotechnique électromécanique, l'électricité, la mécanique ; la gestion de projet ou d'affaires ; la soudure et chaudronnerie. 60 offres d'emplois sont en ligne depuis le 12 novembre 2020.

Dans le cadre du plan « Former plutôt que licencier », la **Région** a déjà accompagné (au 15 novembre 2020) 29 entreprises industrielles, notamment de l'aéronautique, pour 300 salariés.

La Région met en place également un Pass Relance Aéronautique-Aérospatial (sous forme de subvention d'investissement) destiné à soutenir les projets de diversification, de consolidation et d'amélioration des performances des entreprises de la filière. En parallèle du futur technocampus Hygroène pour l'avion vert, la Région, en partenariat avec le pôle Aerospace Valley, lance un appel à manifestation d'intérêt pour un démonstrateur d'avion vert dans l'aviation légère. **En Occitanie, État et Région coopèrent de longue date dans le cadre du plan ADER** pour renforcer les synergies entre leurs actions respectives en faveur de l'aéronautique. Le plan ADER 4 a été amendé à l'été 2020 pour intégrer les nouveaux enjeux résultant de la crise actuelle.

La **Région** et **BpiFrance** se mobilisent aux côtés d'autres partenaires du capital investissement, dans la constitution du **fonds « Impulsion »**. Ce fonds multi-sectoriel, géré par IRDI SORIDEC Gestion, sera exclusivement dédié à la relance : il interviendra en consolidation du haut de bilan des PME et ETI régionales impactées par la crise sanitaire. Il vise à compléter l'action du Fonds national ACE Aéro. Le fonds « Impulsion » s'élève à hauteur de 50 M€ : la Région mobilise une enveloppe de 10 M€, en partenariat avec BpiFrance (10 M€) et les partenaires privés.

A titre d'exemple, la relance en Occitanie, ce sont d'ores et déjà (au 1^{er} décembre 2020) 19 entreprises lauréates à l'appel à projets du fonds aéronautique national :

- Gardner Aerospace à Mazère (09)
- NOVATEM à Coursan (11)
- Dedienne Aerospace à Toulouse (31)
- ST Composite à Labège (31)
- Mecaprotec Industrie à Muret (31)
- Syntony à Toulouse (31)
- Atmosphère à Saint-Agne (31)
- GIT à Cugnaux (31)
- NEXIO à Toulouse (31)
- EXCENT à Colomiers (31)
- SERMA Ingénierie à Toulouse (31)
- SOGECLAIR Aerospace à Blagnac (31)
- ECA Aerospace à Toulouse (31)
- Le Piston Français à Blagnac (31)
- Liebherr Aerospace à Toulouse (31)
- Aviacomp à Toulouse (31)
- ADHETEC à Tarbes (65)
- Freyssinet Aero à Couffoulex (81)
- Aurock à Albi (81)

Par ailleurs, dans le cadre de la Relance la Région a soutenu au travers de ses différents dispositifs d'intervention près de 80 entreprises dont notamment :

- CRIBALLET (11)
- AVEY MECANIC (12)
- AFA (31)
- ALPHA RECYCLAGE COMPOSITE (31)
- ALTITUDE AEROSPACE (31)
- AURA AERO (31)
- CTI (31)
- ELEMCA (31)
- FUSIA (31)
- LATESYS (31)
- LIEBHERR (31)
- RUBIX (31)
- STAFFMANN (31)
- FIGEAC AERO (46)
- SERMATI (46)
- SEGNERE (65)
- CHEVAL (65)

1.2.3 Automobile : soutenir un secteur aux enjeux forts en matière de relocalisation

Dans le cadre du **plan national de relance du secteur automobile** qui s'élève à 8 Mds €, un appel à projets pour le soutien des investissements de modernisation de la filière est opéré par BpiFrance.

8 entreprises d'Occitanie ont déjà été retenues dans le cadre de l'appel à projets de soutien aux investissements de modernisation.

1.2.4 Agriculture, alimentation et agro-alimentaire : mieux produire pour mieux manger

Dans le cadre de **France Relance**, de nombreux appels à projets lancés fin 2020 et début 2021 auront un impact direct en Occitanie autour des 3 priorités du ministère de l'agriculture et de l'alimentation :

- Reconquérir notre souveraineté alimentaire (plan protéines végétales, plan de modernisation des abattoirs, etc.) ;
- Accélérer la transition agroécologique au service d'une alimentation saine, durable et locale pour tous (plan de structuration des filières agricoles et alimentaires, y compris en agriculture biologique via le Fonds Avenir Bio, prime à la conversion des agroéquipements, soutien aux cantines scolaires des petites communes, développement de l'agriculture urbaine et des jardins partagés, alimentation locale et solidaire, crédit d'impôt pour la certification des exploitations à haute valeur environnementale (HVE), etc.) ;
- Accompagner l'agriculture et la forêt dans l'adaptation au changement climatique (aide aux investissements de protection contre les aléas climatiques, plan de reboisement des forêts, soutien à la filière bois, etc.).

Une enveloppe régionalisée **France Relance** de 10,169 M€ (montants indicatifs) sera dédiée à l'accélération des projets alimentaires territoriaux (PAT) labellisés ou en cours de labellisation par le MAA (financement des feuilles de route existantes ou amplification de leur portée). L'objectif est de faire des territoires des moteurs de la relocalisation de l'agriculture et d'une alimentation saine, sûre et locale. L'identification des projets alimentaires territoriaux (PAT) prioritaires se fera conjointement entre **l'État et la Région**.

D'autres mesures du plan **France Relance** seront territorialisées via des enveloppes régionales pouvant par exemple être mises en œuvre dans le cadre des programmes de développement rural régionaux (PDR LR et PDR MP). Il s'agit notamment du programme « plantons des haies ! » (4,9 M€ pour l'Occitanie – montants indicatifs), du pacte biosécurité et bien-être animal en élevage et des projets collectifs de gestion de l'eau.

La Région Occitanie a d'ores et déjà lancé la plateforme « Tous Occitariens » qui soutient les producteurs et promeut la consommation locale et a engagé l'opération « Bien Manger pour Tous », qui permet aux familles des lycéens boursiers et aux bénéficiaires de l'aide alimentaire d'accéder à des produits frais, locaux et de qualité. Elle a également mis en place des aides pour développer les initiatives de distribution de produits locaux au domicile des particuliers et a renforcé son soutien auprès de plusieurs associations d'aide alimentaire, très sollicitées depuis le début de la crise sanitaire.

La Région souhaite désormais aller plus loin et propose des actions concrètes pour renforcer la souveraineté alimentaire régionale. Cette ambition s'est traduite par l'adoption, en juillet 2020, d'un Plan Alimentation – Acte I du Plan de Transformation et de Développement – Green New Deal Occitanie. Ce plan Alimentation identifie trois axes majeurs, inspirés de la stratégie européenne « De la ferme à l'assiette » :

- Effectuer la transition agro-écologique pour une alimentation durable en Occitanie,
- Relocaliser l'alimentation selon un nouveau modèle de développement,
- Permettre à chacun de bien manger et de choisir son alimentation.

La Région a par ailleurs apporté un soutien à l'investissement des entreprises agricoles et agroalimentaires de la région à travers le PASS rebond Occitanie et le PASS relance, qui ont connu un important succès avec plus de 1 500 dossiers déposés. Des dispositifs dédiés à certaines filières ont de plus été mis en place, avec la mise en œuvre d'un plan de relance pour la viticulture à hauteur de 14 M€, la signature d'un contrat de filière agroalimentaire et l'élaboration d'un contrat avec les filières d'élevage, de même que l'adoption d'un plan régional pour le développement de la production des protéines végétales.

La Région a également conçu avec plusieurs partenaires un fonds foncier agricole qui a vocation à faciliter l'installation d'agriculteurs portant des projets s'inscrivant dans les enjeux d'agriculture et d'alimentation durables.

1.2.5 Littoral : développer l'économie bleue en Occitanie

La **Région Occitanie et l'État** coopèrent afin de faire de l'économie bleue un moteur de la transformation du territoire, en s'appuyant sur la stratégie du Plan Littoral 21.

Dans le cadre de **France Relance**, plusieurs appels à projets seront organisés par le Ministère de la Mer pour soutenir des opérations participant au renforcement des filières de la pêche, de l'aquaculture et du mareyage. Une enveloppe nationale de 25 M€ sera en outre déléguée au Conservatoire du littoral pour soutenir des opérations de protection du littoral.

La **Région Occitanie** met en place un plan de relance des filières nautiques et de plaisance durable à hauteur de 500 000 €. Elle accompagne les filières pêche et aquaculture. Parmi les projets déjà identifiés, la Région poursuit son soutien à la transformation de la pêche chalutière, à la valorisation de l'anguille et au développement de la zone halieutique du port de Sète-Frontignan (écloserie, nurseries d'huîtres méditerranéennes pour aller vers une plus grande autonomie régionale), dans le cadre d'un contrat de filière pour la conchyliculture, à destinations des professionnels.

De plus, la **Région** poursuit son engagement pour que les sujets portuaires, maritimes et littoraux s'intègrent dans des enjeux transversaux, concernant à la fois la transition énergétique, le développement économique et l'aménagement du territoire. Ainsi, le port de Port-La Nouvelle a vocation à devenir le port de la transition énergétique avec le déploiement des éoliennes en mer flottantes (création pour ce faire d'un nouveau bassin et construction d'un quai éolien, d'un coût total de 234 M€) et le développement de l'hydrogène, 2 nouveaux secteurs sources de croissance et d'emplois pour le territoire.

La **Région** poursuit ses travaux d'extension et va engager les études préalables (pour 500 000 €) au bouclage ferroviaire du port, outil indispensable du développement portuaire que va porter une SEMOP à partir de mai 2021.

L'État et **la Région** s'engagent pour accompagner les ports de plaisance et les communes littorales dans leur transition en allant vers un verdissement des aménagements afin de s'adapter à la fois au changement climatique et aux nouveaux modes de vie.

A titre d'exemple, **l'État** et/ou **la Région** poursuivent leur soutien au développement de l'économie bleue, en accompagnant notamment les projets suivants :

- Port de Sète-Frontignan (34) : aménagement d'une plateforme multimodale rail-route
- Port Vendres (66) : réfection des plateformes des quais du port de commerce
- Port Camargue au Grau-du-Roi (30) : amélioration de l'accueil des plaisanciers
- Commune de Mauguio-Carnon (34) : Requalification de la station balnéaire de Carnon
- Ports régionaux : construction d'une barge de dragage de ports à propulsion hydrogène : hydroMer.

2. Promouvoir la transition vers un développement soutenable et résilient

2.1 Décarboner l'industrie et investir dans l'hydrogène

2.1.1 Décarboner l'industrie

Dans le cadre de **France Relance**, 3 appels à projets portés par l'ADEME ont été mis en place pour soutenir la décarbonation des entreprises industrielles :

- Efficacité énergétique des procédés et des utilités dans l'industrie,
- Biomasse Énergie et Entreprises,
- Électrification et nouveaux usages matières.

La **Région** soutient également la décarbonation de l'industrie, en cofinancement des travaux d'efficacité énergétique des entreprises (valorisation chaleur fatale, optimisation process...), pour un engagement cumulé de 3 M€.

A titre d'exemple, 3 entreprises sont d'ores et déjà lauréates (au 1^{er} décembre 2020) de l'appel à projets « Efficacité énergétiques des procédés et des utilités dans l'industrie » :

- Aubert & Duval à Pamiers (09) : implantation d'une nouvelle ligne de traitement thermique automatisée,
- UNICOR à Arsac (12) : amélioration de la performance énergétique et environnementale des productions frigorifiques et d'eau chaude sanitaire,
- Sanofi à Aramon (30) : valorisation de chaleur fatale disponible sur l'unité d'incinération du site pour des usages de chauffage.

2.1.2 Investir dans l'hydrogène

L'Occitanie dispose d'un écosystème de R&D sur l'hydrogène reconnu, avec des laboratoires de renommée internationale très actifs.

L'État consacre sur les 2 années du plan de relance 2 Mds€ pour le développement de l'hydrogène, autour de plusieurs axes stratégiques :

- Structurer une offre française en soutenant les projets portés par les entreprises,
- Soutenir l'essor de l'hydrogène produit par électrolyse de l'eau par appels d'offres et complément de rémunération,
- Soutenir l'industrialisation dans les territoires et le développement de démonstrateurs dans une approche européenne (IPCEI).

Deux appels à projets ont été lancés en octobre 2020 dans le cadre de France Relance :

- Écosystèmes territoriaux industrie et mobilité H2,
- Briques technologique et démonstrateurs hydrogène.

La **Région Occitanie** a adopté le 27 juin 2019 le Plan régional pour le développement de l'hydrogène vert, doté de 150 M€ sur la période 2019/2030. Ce plan a pour ambition de développer une « filière du futur » sur l'hydrogène. L'objectif est d'accélérer le déploiement à grande échelle de solutions hydrogène leur permettant de devenir compétitives, et d'assurer ainsi le leadership de la Région Occitanie, tant au niveau national qu'europpéen. Ce plan régional permettra de générer 1 Md € d'investissement, pour les premiers déploiements industriels de l'hydrogène en Occitanie.

Ce plan comprend 4 axes d'intervention et 11 mesures, pour une vision intégrée de la filière, de la production, à la distribution et aux usages.

A titre d'exemple, **l'État** et/ou **la Région** poursuivent leur soutien à l'hydrogène, en accompagnant notamment les projets suivants :

- Béziers (34) : projet GENVIA (actionnariat CEA pour l'État et AREC pour la Région) pour les super-électrolyseurs hydrogène
- Projet Hybarge : barge de transport fluvial sur le Canal du Midi
- Port La Nouvelle (11) : Projet Qair (production et stockage d'hydrogène) dans le cadre de Littoral +
- Projet Horizon Montpellier Hydrogène (34)

2.2 Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments

2.2.1 Rénovation énergétique des bâtiments publics

Dans le cadre de **France Relance**, deux appels à projets nationaux – dont l'un spécifique aux bâtiments enseignement supérieur, recherche et innovation – sont ouverts pour la rénovation des bâtiments de l'État.

S'y ajoutent des enveloppes régionalisées pour la rénovation énergétique du patrimoine public des collectivités, s'élevant en Occitanie à hauteur de 121 M€ (montants indicatifs) pour le bâti non universitaire. Par ailleurs, dans le cadre de « France Relance en Occitanie » en 2020, 51 des 450 opérations financées ont porté sur la rénovation de bâtiments publics incluant un volet énergétique pour un total de 5,4 M€.

La **Région** accompagne des projets de rénovation ou de construction exemplaires déposés dans le cadre de l'appel à projets « Nowatt » et déploie également des aides aux territoires pour la rénovation énergétique des bâtiments publics :

- Appel à projets NoWatt : aide aux bâtiments les plus exemplaires et innovants (énergie, matériaux, usages...) en construction ou rénovation retenus via appel à projets, au bénéfice des collectivités, entreprises, associations, bailleurs et promoteurs,
- Aides aux territoires pour la rénovation énergétique des bâtiments publics : soutien aux collectivités dans leurs travaux de rénovation énergétique des établissements recevant du public, selon des objectifs précis d'atteinte de performance énergétique.

Cela représente un engagement cumulé de 16 M€ de la Région, hors fonds européens sur REACT EU.

2.2.2 Rénovation énergétique des bâtiments privés

Au niveau national, MaPrimRenov' permet à tous les ménages qui en font la demande de recevoir une subvention pour la rénovation énergétique de leur logement : le plan de relance prévoit une enveloppe de 2 Mds € sur 2 ans.

La **Région** lance le Service Public Intégré de la Rénovation Énergétique (SPIRE) qui vise à proposer un accompagnement personnalisé à chaque citoyen souhaitant engager une démarche de rénovation énergétique de son logement :

- Ce service public est en partie délégué à l'Agence Régionale Énergie et Climat (AREC) et s'appuiera sur un maillage complet du territoire en Guichets Uniques de la Rénovation Énergétique, en cours de création,
- La Région mobilise 9 M€ cumulés pour le déploiement de ce service public, en cofinancement des travaux de rénovation énergétique des logements.

En synergie avec le SPIRE, **l'État** mettra en œuvre le programme « SARE - Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique » porté par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) :

- le SARE vise à soutenir des actions d'information et d'accompagnement en faveur de la rénovation énergétique des logements et des petits locaux tertiaires privés, sur tout le territoire, au travers des guichets uniques de la Rénovation énergétique,
- Les financements s'élèveront à 3,8 M€ par an pour l'État.

2.3 Lutter contre l'artificialisation des sols

Dans le cadre de **France Relance**, un appel à projets vise à réduire l'artificialisation des sols par la réhabilitation des friches. Une enveloppe régionalisée est également dédiée à la densification et au renouvellement urbain (15,8 M€ - montants indicatifs).

La **Région Occitanie** mène une action de réhabilitation des friches avec un programme à hauteur de 5 M€, au bénéfice de collectivités locales et d'associations.

A titre d'exemple, **l'État** et/ou **la Région** poursuivent leur soutien à la lutte contre l'artificialisation des sols, en finançant notamment les projets suivants :

- Montech (82) : réhabilitation de l'ancienne papeterie
- Canet-en-Roussillon (66) : mise aux normes et agrandissement de la base nautique dans le cadre de la requalification du port
- Le Soler (66) : Requalification de bâtiments industriels pour accueillir les classes audiovisuelles de l'École Régionale Numérique, ainsi que 2 plateaux techniques de tournage
- Septfonds (81) : création d'un espace partagé OZON 2

2.4 Protéger la biodiversité

Une enveloppe régionalisée de **France Relance** est dédiée à la biodiversité sur les territoires, s'élevant à hauteur de 12,2 M€ pour l'Occitanie (montants indicatifs). Les deux agences de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et Adour-Garonne financeront également des projets protégeant la biodiversité.

Dans le cadre de la relance, la **Région** va amplifier et accélérer ses investissements pour la protection et la mise en valeur de la Biodiversité, en application de sa Stratégie Régionale pour la Biodiversité, votée en mars 2020. Elle va en particulier amplifier son Plan Arbre et Carbone Vivant, engager des investissements structurants dans ses Réserves Naturelles Régionales (RNR) et dans les Parcs Naturels Régionaux (PNR), et financer les restaurations écologiques des infrastructures vertes :

- Restauration des trames vertes et bleues : Opérations de restauration physique des milieux, au bénéfice des collectivités locales et des associations (4 M€),
- Plan arbre et carbone vivant : Appui à la plantation d'arbres en formations linéaires (haies), au bénéfice des Associations départementales de planteurs (2,4 M€),
- Soutien aux investissements structurants des RNR et PNR (plus de 1,2 M€),

Cela représente pour la Région un engagement cumulé de plus de 7,6 M€.

A titre d'exemple, **l'État** et/ou **la Région** poursuivent leur soutien à la la protection et la mise en valeur de la Biodiversité, en finançant notamment les projets suivants :

- | |
|--|
| • Le Fresquel (11) : mise en place d'une passe à poissons |
| • Maison du PNR de l'Aubrac (12/48) |
| • Maison du PNR des Pyrénées Ariégeoises (09) |
| • Maison du PNR des Causses du Quercy (46) |
| • Maison de la RNR Confluence (09/31) |
| • Maison de la RNR Gorges du Gardon (30) |
| • Sentier karstique de la RNR du Massif du Pibeste - Aulhet (65) |

II. FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE ET ASSURER UNE ÉQUITÉ ENTRE LES TERRITOIRES DE L'OCCITANIE

1. Renforcer la cohésion sociale par l'emploi et la formation, l'accès aux services médico-sociaux et le renforcement du tissu associatif

1.1 Améliorer durablement l'insertion par l'emploi et la formation

L'objectif est d'offrir un plus grand nombre de parcours de formation aux personnes peu ou pas qualifiées et les plus éloignées de l'emploi et de soutenir des démarches innovantes en matière d'ingénierie de formation et d'accompagnement des publics.

État et Région ont signé le 27 mars 2019 un Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences 2019-2022. Le Pacte Occitanie porte sur un budget **État** de 568,7 M€ pour 2019-2022. Cette enveloppe est déclinée en conventions financières annuelles (128 M€ au titre de l'exercice 2020).

Dans le cadre de **France Relance**, 60,7 M€ supplémentaires sont fléchés vers l'Occitanie sur les parcours qualifiants pour les jeunes (montants indicatifs). S'y ajoutent la revalorisation de la rémunération des stagiaires jeunes et adultes (respectivement 9,4 M€ et 11,8 M€, montants indicatifs).

La Région a maintenu en 2020 son fort engagement pour la formation professionnelle et l'emploi en y consacrant 341 M€. Ainsi, 56 000 places de formation pour les demandeurs d'emploi sont financées par la Région en 2020 (+ 20 000 financées par l'État dans le cadre du PRIC) avec l'ambition de favoriser la justice sociale (en s'adressant prioritairement aux personnes les plus éloignées de l'emploi et de la formation), de répondre aux besoins en compétences de l'économie régionale et de soutenir les dynamiques territoriales.

Concernant les formations supérieures et la recherche publique ainsi que la vie étudiante, une enveloppe **État** de 28 M€ (montants indicatifs) est fléchée vers l'Occitanie au titre de France Relance. Un appel à projets vise en outre l'insertion par l'activité économique.

A titre d'exemple, **l'État et/ou la Région** poursuivent leur soutien aux investissements en faveur des bâtiments d'enseignement supérieur et de recherche et des logements étudiants, en finançant notamment les projets suivants :

- Perpignan (66) : nouvelle école spécialisée sur les énergies renouvelables (SupENR)
- Foix (09) : restructuration et réhabilitation du bâtiment du campus universitaire Naudi de l'UT2 Jean Jaurès
- Nîmes (30) : création de locaux STAPS et de locaux pour la vie étudiante sur le site Vauban

• Toulouse (31) : création de logements étudiants sur le site Duportal
• Perpignan (66) : continuité d'aménagement de locaux de vie étudiante et restauration de l'aile gauche du Campus Mailly
• Castres (81) : restructuration des paillasses, équipements de laboratoire, reprise voile et couverture du bâtiment de l'IUT de Castres
• Rodez (12) : bâtiment d'enseignement de l'INU Rodez

1.2 Agir pour l'éducation et la jeunesse

La période de crise sanitaire et de confinement qui s'en est suivi est venue confirmer le besoin de poursuivre et d'accélérer les transformations numériques de l'École et de déployer des dispositifs permettant de favoriser notamment l'hybridation des enseignements. En France, comme au niveau international, le passage rapide, massif et souvent subi à des modalités de travail à distance, puis selon des modalités hybrides (présentiel et distanciel), a mis en relief des processus ou des réalités très variables selon les lieux et les personnes. Par ailleurs, la mise en œuvre de l'enseignement à distance a parfois révélé, voire amplifié, le caractère parfois inégal de l'accès au numérique et le besoin d'accompagnement des professeurs, des élèves et des parents aux usages du numérique pédagogique.

Dans ce contexte, **l'État et la Région** renouvellent leur engagement commun à poursuivre leurs efforts en faveur du développement du numérique éducatif. Au regard de l'expérience acquise depuis la loi Peillon de 2013 et des enseignements tirés de la période de crise sanitaire de 2020, les autorités académiques et régionales souhaitent prolonger de façon durable les conditions d'un développement plus harmonieux et concerté du numérique éducatif, tenant compte des réalités vécues par les acteurs de terrain, s'appuyant sur l'évolution des besoins de toute la communauté éducative dans un souci d'optimisation des moyens.

Dans le cadre de **France Relance**, une enveloppe régionalisée de 61 M€ (montants indicatifs) est ainsi déléguée par l'État pour développer les ressources pédagogiques numériques des lycées et en faciliter l'accès par des moyens de visioconférence.

La **Région**, déjà fortement engagée pour la réduction de la fracture numérique, souhaite valoriser et conforter les efforts qu'elle a mis en œuvre depuis de nombreuses années, en matière d'aides aux familles, d'équipements individuels d'ordinateurs pour tous ses élèves de seconde, de structuration de l'architecture numérique des lycées. Elle s'engagera donc à parité avec l'État sur les investissements permettant d'accompagner le déploiement de la transition numérique des pratiques pédagogiques.

Les crédits mobilisés à l'échelle régionale par **l'État et la Région**, pour un montant total de 3,2 M€ pourront se concentrer autour de 2 priorités :

- le renforcement de l'équipement numérique des lycées notamment pour soutenir l'hybridation des enseignements,
- l'augmentation des capacités de connexion des lycées.

En outre, le plein déploiement par **l'État** du Plan Jeunes en Occitanie approfondit l'engagement en faveur de la formation des jeunes et de leur insertion dans l'emploi.

Par ailleurs, **État et Région** contribueront au déploiement d'internats d'excellence en Occitanie dans les 2 prochaines années. L'objectif est d'implanter dans chaque département un Internat d'Excellence, levier puissant en faveur de l'égalité des chances grâce à une offre pédagogique et éducative renouvelée et un accompagnement personnalisé et à la carte en faveur des élèves les plus défavorisés.

1.3 Améliorer l'accès à la santé et au médico-social

L'État et la Région s'accordent pour soutenir des opérations immobilières de modernisation d'instituts de formations paramédicales et sociales, sous réserve de la validation des opérations par le Ministère des solidarités et de la santé.

Pour apporter conjointement des réponses concrètes aux besoins des professionnels dans le secteur paramédical, **l'État et Région** mobilisent les plans France Relance et le plan Régional Santé-Bien-être afin de créer des places supplémentaires d'entrées :

- en Instituts de Formations en Soins Infirmiers (**IFSI**) : objectif de 335 places supplémentaires à partir de la rentrée de 2021 par rapport à 2019, permettant d'accentuer l'objectif du plan Régional Santé Bien être, avec 6,05 M€ de crédits État mobilisés (montants indicatifs),
- en Instituts de Formations d'Aide-Soignantes (**IFAS**) : objectif de places supplémentaires significatives à partir de 2021 par rapport à 2019, avec 5,6 M€ de crédits État mobilisés (montants indicatifs).

Pour mettre en œuvre les conclusions du Ségur de la Santé, **l'État** débloquera une enveloppe de 189M€ (montants indicatifs) pour les investissements publics dans la santé en Occitanie. Un travail de coordination sera mené avec la Région pour les programmations respectives en matière de modernisation des équipements.

A titre d'exemple, **l'État et/ou la Région** poursuivent leur soutien à la santé et au sanitaire et social, en finançant notamment les projets suivants :

- Narbonne (11) : travaux de réhabilitation de l'IFSI
- Auch (32) : réhabilitation et agrandissement des bâtiments de la Caserne d'Espagne pour l'aménagement de l'Institut de soins infirmiers

2. Favoriser un développement équilibré des territoires d'Occitanie tout en préservant et mettant en valeur leurs singularités

2.1 Soutenir les actions de développement local et d'aménagement du territoire

Dans le cadre de **France Relance**, une enveloppe supplémentaire de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) de 90 M€ a été déléguée au Préfet de région. La programmation de l'intégralité de l'enveloppe a été annoncée le 26 octobre 2020 : 450 opérations seront financées dans l'ensemble de la région, avec un engagement des fonds avant la fin de l'année 2020 et un début des travaux au plus tard en 2021.

Par ailleurs, une enveloppe supplémentaire de 5,3 M€ (montants indicatifs) de crédits État (FNADT) a été déléguée au Préfet de Région pour cofinancer les projets dans les territoires, au titre de la cohésion des territoires.

Pour accompagner ces projets, la **Région** pour sa part débloquent une enveloppe maximum de 30 M€, au titre des contrats territoriaux Occitanie / Pyrénées-Méditerranée 2018-2021, notamment pour accompagner les communes et intercommunalités dans leurs projets d'aménagements urbains et paysagers des espaces publics, de requalification des centres anciens et centres-villes, d'aménagements qualitatifs des entrées de bourgs et de cheminements doux et piétons.

2.2 Accompagner et désenclaver les territoires par les mobilités

2.2.1 Projets routiers structurants

L'État alloue 9,48 M€ supplémentaires (montants indicatifs) pour des projets routiers prioritaires et structurants pour les territoires, qui seront déclinés dans le cadre du CPER.

La Région agit également en faveur de la relance des projets routiers structurants du territoire, avec notamment la poursuite des aménagements de la RN88 au Sud de Rodez ainsi que la mobilisation urgente de crédits pour faire face aux problématiques rencontrées sur les opérations de la RN124 dans le Gers. Sur 2 ans, près de 20 M€ sont ainsi alloués à cet effort.

2.2.2 Ferroviaire

Le groupe SNCF est doté dans le cadre du plan national de relance d'enveloppes financières supplémentaires afin de moderniser ses équipements (montants indicatifs) :

- 15 M€ pour les lignes de desserte fine des territoires (s'ajoutant à une enveloppe de 49 M€ de crédits États fléchés sur les petites lignes dont 45,8 M€ au titre de la relance, complétée d'une intervention spécifique sur les lignes ferroviaires interrégionales des Causses et des Cévennes),
- 11,8 M€ seront dédiés à l'amélioration de l'accessibilité des gares,
- 5,6 M€ seront fléchés vers la sécurisation des passages à niveaux,
- 46 k€ financeront des actions contre le bruit ferroviaire.

En outre, **l'État** délègue au niveau régional plusieurs enveloppes régionalisées pour financer (montants indicatifs) :

- les mobilités actives, à hauteur de 17,6 M€,
- les transports collectifs, à hauteur de 10,7 M€,
- le fret ferroviaire, à hauteur de 5,4 M€,
- les études pour le RER métropolitain, à hauteur de 6 M€.

Concernant les lignes de desserte fine du territoire, **État et Région** s'engagent au travers de la signature d'un « **Protocole Petites lignes** » pour maintenir ouvertes ou rouvrir les lignes de desserte fine du territoire.

L'État flèche à ce titre une enveloppe de 49 M€ dont 45,8 M€ (montants indicatifs) au titre de la relance sur ces lignes. Un accord de financement distinct sera signé sur les lignes interrégionales des Causses et des Cévennes.

La Région poursuivra ses efforts engagés depuis de nombreuses années et mobilisera dès la fin de l'année 2020 une nouvelle enveloppe de près de 52,2 M€ d'études et de travaux en faveur des lignes régionales.

La **Région** mobilise également dès aujourd'hui les crédits nécessaires aux projets de réhabilitation décidés dans le cadre des États Généraux du Rail et de l'intermodalité et déploiera à très court terme 13 M€ de crédits en faveur des lignes Montréjeau-Luchon, Alès-Bessèges et Carcassonne-Quillan.

Au-delà des petites lignes, la **Région** accompagne le développement des aménagements ferroviaires également via des dispositifs portés hors CPER et mobilisera :

- 27 M€ nécessaires à la réalisation des objectifs inscrits à l'Agenda d'Accessibilité Programmée régional,
- 6 M€ sur le développement des Services Express métropolitains,
- 7 M€ pour le développement d'aménagements en faveur du report modal vers le fret ferroviaire, dont 2 M€ seront consacrés à la modernisation des plateformes portuaires régionales,
- le dispositif spécifique mis en place à l'été 2020 pour l'amélioration de la sécurité aux passages à niveau,

Au global, la **Région** portera une dynamique de soutien à court terme sur les aménagements en faveur du réseau ferroviaire de l'ordre de 247 M€.

Enfin, **État et Région** poursuivront leur travail conjoint concernant les projets régionaux de LGV.

2.2.3 Fluvial

Dans le cadre de **France Relance**, une enveloppe supplémentaire de 28,6 M€ (montants indicatifs) a été déléguée à VNF pour l'Occitanie, auxquels s'ajoutent les crédits VNF du bassin Rhône Saône.

La **Région** soutiendra ces actions à hauteur de 7,5 M€ pour conduire deux opérations sur le canal du Rhône à Sète : le pont de Carnon et le pont des Tourradons pour un montant de 3 M€ de travaux (1,7 M€ VNF / 1,3 M€ Région).

A titre d'exemple, l'État et/ou la Région poursuivent leur soutien au transport fluvial, en finançant notamment les projets suivants :

- la restauration des berges du Canal du Midi à Mongiscard,
- le programme de reconstitution des Berges et de la Voûte arborée - lutte contre le Chancre Coloré,
- l'installation de la Fibre le long du Canal du Midi,
- le changement de l'écluse de Nourriguier sur le Canal du Rhône à Sète.

2.2.4 Voies cyclables

Dans le cadre d'un appel à projets national France Relance visant à résorber la discontinuité des pistes cyclables, 17 projets ont déjà été retenus pour l'Occitanie.

En outre, parmi les 450 opérations « France Relance en Occitanie », les véloroutes et voies vertes bénéficient de 4,04 M€ de l'État pour des projets dont les travaux seront engagés au plus tard en 2021.

Dans le cadre du Green New Deal, **la Région** consacrera 20 M€ à la mise en œuvre de son Plan régional Vélo, Intermodalités et nouvelles mobilités et de sa première déclinaison sous la forme d'un Dispositif régional en faveur des mobilités cyclables.

L'ambition d'un tel plan est de placer la Région dans une démarche résolument volontariste en faveur du vélo, et d'assumer pleinement sa nouvelle responsabilité d'autorité organisatrice des mobilités actives régionales. Le Plan régional Vélo, Intermodalité et nouvelles mobilité se déclinera notamment en deux dispositifs d'interventions en faveur des itinéraires cyclables du quotidien ainsi qu'en faveur des itinéraires cyclotouristiques, dotés d'une première enveloppe de crédits de 13 M€ dès 2021.

Les soutiens à l'équipement des particuliers seront poursuivis et développés, via l'aide à l'achat de vélos pliants pour les abonnés annuels du réseau ferroviaire LiO, ou encore l'aide à l'achat de vélos adaptés aux personnes en situation de handicap, en vue de faire du vélo un outil de mobilité inclusif (bénéficiant d'une enveloppe immédiate de 500 K€).

En complément du Plan Vélo, la **Région** soutient le développement du maillage du réseau cyclable littoral infra- et inter-stations afin de favoriser l'usage du vélo au quotidien dans les stations touristiques, que ce soit à la fois pour un usage loisir-tourisme qu'un usage pendulaire. Cette approche stratégique doit permettre à la fois une liaison entre l'Eurovélo 8 et les stations littorales, et entre les stations elles-mêmes afin de dépasser la politique du « tout-voiture » et de favoriser l'articulation avec les modes de transports collectifs.

2.2.5 Multimodalité

L'État engagera d'ici la fin de l'année 2,3 M€ pour les plateformes multimodales dans le cadre des 450 opérations « France Relance en Occitanie ».

La **Région** consacrera en outre une enveloppe totale de 37 M€ en faveur de la réalisation des Pôles d'Échanges Multimodaux (PEM) routiers et ferroviaires.

A titre d'exemple, **l'État** et/ou **la Région** poursuivent leur soutien à la multimodalité, en accompagnant notamment les projets suivants :

- Gignac (34) : aménagement du pôle d'échange multimodal
- Sète-Frontignan (34) : aménagement de la plateforme intermodale rail-route du port
- Bagnols-sur-Cèze/Pont-Saint-Esprit (30) : aménagement du pôle d'échanges

2.2.6 Sécurité des infrastructures

L'État déléguera au niveau régional une enveloppe de 3,9 M€ (montants indicatifs) dédiée au renforcement des ponts.

2.3 Accélérer la couverture numérique de l'Occitanie et développer les usages du numérique

France Relance déploie un appel à projets pour la numérisation de l'État et des collectivités territoriales.

Dans le cadre du Plan Très Haut Débit au titre de la relance, **État et Région** accélèrent le déploiement du réseau Très Haut Débit de l'Aude et du Gers, en complément des financements déjà mobilisés dans les autres départements.

Une enveloppe régionalisée de 12 M€ (montants indicatifs) est par ailleurs allouée par **l'État** à l'inclusion numérique.

A titre d'exemple, **l'État et/ou la Région** poursuivent leur soutien à l'accélération de la couverture numérique et au développement des usages du numérique, en accompagnant notamment les projets suivants :

- Sète (34) : création d'un tiers lieu numérique La Palanquée
- Montpellier (34) : création de la halle créative French Tech
- Céret (66) : installation de réseaux de fibre optique

2.4 Améliorer l'approvisionnement en eau et les réseaux d'assainissement

Dans le cadre de **France Relance**, deux enveloppes sont déléguées aux agences de l'eau opérant dans la région Occitanie – Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée-Corse – pour améliorer l'approvisionnement en eau et l'assainissement domestique. Cet accompagnement permettra de soutenir des projets structurants pour sécuriser l'alimentation en eau potable en qualité et en quantité des populations. Dans le domaine de l'assainissement, le soutien financier des collectivités permettra de réduire les rejets domestiques, mieux traiter les boues

d'épuration et améliorer la gestion des eaux pluviales dans l'objectif de l'atteinte du bon état écologiques des cours d'eau. L'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse a d'ores et déjà identifié 12 opérations pouvant démarrer dès 2021 et qui bénéficieront de 19M€ (montants indicatifs).

S'y ajoutent, au sein des 450 opérations « France Relance en Occitanie », 4,5 M€ sont consacrés à des projets sur cette thématique.

La **Région** n'intervient pas sur le petit cycle de l'eau, mais engage des opérations importantes de sécurisation du grand cycle de l'eau et d'adaptation du territoire au changement climatique. Elle ambitionne ainsi de faire de son réseau hydraulique régional et de ses futures extensions, un outil de résilience face aux effets du changement climatique sur la ressource en eau, par la solidarité entre les territoires.

A titre d'exemple, **l'État** et/ou **la Région** poursuivent leur soutien en accompagnant notamment les projets suivants :

- Saint-Géniez-d'Olt (12) : création d'un réseau d'alimentation en eau potable rive droite
- Argelies-Mirepeisset (11) : station d'épuration intercommunale et réseaux de transfert
- Nîmes (30) : sécurisation de l'AEP des quartiers nord-ouest et création de la station de pompage avenue du Maréchal Juin
- Paulhan-Uscles-Aspiran (34) : station d'épuration intercommunale et réseaux de transfert
- Syndicat mixte des Eaux du Bas-Quercy (82) : plan de renouvellement des conduites d'eau

2.5 Le patrimoine et la culture : entretenir les richesses d'Occitanie et accompagner un nouveau modèle de diffusion de la création sous toutes ses formes

Dans un contexte de crise sanitaire, sociale, climatique, il semble impératif de réinterroger les pratiques et usages culturels, dans un souci d'égal accès, de soutenabilité, d'émancipation, d'économie et de prise en compte de l'environnement.

Les enjeux conjoints de cet accord régional de relance pour l'Occitanie se concentrent selon trois axes opérationnels dès 2021 :

- Un nouveau modèle de développement des pratiques et des usages dans le champ de la création :
 - Le soutien à des projets de construction ou réhabilitation sur tous les territoires en particulier en milieu rural et accueillant des projets exigeants ou innovants, dont ceux reconnus par un label d'Etat ;
 - Le soutien aux lieux alternatifs afin de renforcer le maillage équilibré du territoire par la culture ;

- Le soutien aux projets d'investissement accompagnant la transition énergétique et environnementale, garant d'un nouvel équilibre territorial au plus près des citoyens, avec la poursuite du plan musées, outil majeur du développement local à vocation régionale et nationale
- Un nouveau souffle pour préserver et valoriser le patrimoine (matériel et immatériel) : soutien à la connaissance et à la valorisation du patrimoine antique d'Occitanie en lien avec le bassin méditerranéen,
- La mise en œuvre du plan en faveur de la restauration Monuments Historiques qui concerne :
 - Les anciennes cathédrales d'Occitanie,
 - Les monuments Patrimoine mondial Unesco,
 - Des ensembles prestigieux et emblématiques,
 - Des opérations majeures concernant le patrimoine urbain,
 - Des opérations majeures ou de soutien au patrimoine en péril en milieu rural.

Pour cela, **France Relance** apporte plus de 21 M€ supplémentaires pour le soutien à la culture et au patrimoine en Occitanie, portant l'ensemble des crédits du CPER 2021-2027 à 47 M€ (montants indicatifs).

Pour la rénovation du patrimoine (montants indicatifs) :

- concernant la rénovation de monuments gérés par le Centre des monuments nationaux, l'Occitanie est la première région en nombre de projets financés (4 sur 14) et en termes de montants obtenus avec 12,9 M€ soit plus d'un quart de l'enveloppe nationale (40 M€) ;
- dans le cadre du Plan cathédrales, 4 cathédrales d'Occitanie seront rénovées pour un montant de 2,4 M€ ;
- 3 monuments historiques n'appartenant pas à l'État seront rénovés pour un montant total de 2,8 M€ ;
- 2 équipements patrimoniaux bénéficieront de 2,26 M€ de financements d'investissement.

En outre, 9 bâtiments culturels bénéficieront du fonds de transition écologique pour un total de 939 k€ (montants indicatifs).

S'y ajoutent, dans le cadre des 450 opérations « **France Relance en Occitanie** », 4,2 M€ de crédits État dédiés à la rénovation du patrimoine bâti historique et culturel et 2,17 M€ programmés pour des équipements culturels.

La **Région** accompagne au titre de ses dispositifs d'intervention en faveur du développement culturel, patrimonial et touristique, en particulier dans le cadre des Grands Sites Occitanie, en cofinçant notamment 3 types d'opérations :

- La restauration du patrimoine et des monuments historiques,
- La rénovation ou l'équipement technique de lieux culturels,
- Les investissements dans les équipements patrimoniaux comme les musées.

A titre d'exemple, **l'État et/ou la Région** poursuivent leur soutien au patrimoine et à la culture, en accompagnant notamment les projets suivants :

- Réhabilitation de la station de Prat Peyrot – Mont Aigoual (48)
- Sylvanès (12) : restauration/requalification de l'Abbaye de Sylvanès et parcours de visite
- Le-Pont-de-Montvert (48) : Maison du Mont Lozère au Pont de Montvert (Parc National des Cévennes) et projet Tourisme astronomique
- Rocamadour (46) : Restauration des sanctuaires et parcours d'interprétation
- Sainte-Marie-de Boulaur (32) : aménagement de l'espace d'accueil du site de l'abbaye Sainte-Marie-de-Boulaur
- Toulouse (31) : restauration générale de la chapelle de la Grave
- Montpellier (34) : mise hors d'eau des toitures et travaux de stabilisation de la tour Saint-Benoît de la cathédrale Saint-Pierre
- Mende (48) : entretien et réparation des couvertures des bas-côtés et des menuiseries du clocher de la cathédrale Saint-Privat
- Albi (81) : restauration des trésors et mise aux normes électriques de la cathédrale Sainte-Cécile
- Lodève (34) : restauration générale du clocher de l'ancienne cathédrale Saint-Fulcran
- Nîmes (30) : suite de la restauration de la couronne extérieure des arènes
- Cahors (46) : rénovation des archives départementales
- Lourdes (65) : réalisation des réserves-chantier des collections pour un redéploiement du Musée pyrénéen
- Carcassonne (11) : restauration de la dernière partie du chemin de ronde de la cité pour bouclage du circuit de visite
- Aigues-Mortes (30) : restauration du logis du gouverneur et aménagement d'un parcours d'introduction et des espaces d'accueil
- Ginals (82) : aménagement d'un musée et restauration générale de l'Abbaye de Beaulieu-en-Rouergue
- Saint-Jean-Lespinasse (46) : restauration de la charpente, des couvertures et des souches de cheminées du château de Montal
- Foix (09) : acquisition d'équipement scénique sons et lumières pour la Scène nationale
- Narbonne (11) : Remplacement des gradateurs du Théâtre-Cinéma du Grand Narbonne
- Villeneuve-lès-Avignon (30) : travaux d'aménagement technique pour La Chartreuse
- Toulouse (31) : aménagement de studios du Centre dramatique national

• Montpellier (34) : Acquisition d'équipement technique pour le Théâtre de la Vignette
• Clermont l'Hérault (34) : Réhabilitation du théâtre Le Sillon – scène conventionnée :
• Sète (34) : Acquisition de matériel technique pour la Scène nationale
• Tarbes (65) : Rénovation des loges et acquisition de matériel pour la Scène nationale Le Parvis
• Albi (81) : Aménagement du nouveau lieu du LAIT

2.6 Ambition 2024 : soutenir les équipements dédiés à la haute performance

L'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 constitue un véritable levier de cohésion sociale et territoriale. La démarche « Occitanie Ambition 2024 » conjuguée au projet « Ambition Bleue » de l'Agence Nationale du sport implique l'ensemble des acteurs du territoire.

Dans ce cadre, le futur Centre de Préparation à la Haute Performance (CPHP) du CNEA sur le site de Font-Romeu fait l'objet d'une attention particulière. Ce dernier consiste à construire un nouveau complexe sportif qui répond aux besoins sportifs, médicaux et de recherche. Ce projet viendra renforcer l'attractivité du site exceptionnel de Font-Romeu qui avec la réalisation de ce projet deviendrait l'un des 4 sites mondiaux de référence dans l'accompagnement à l'entraînement en altitude [Colorado Springs(USA) – Pretoria (Afrique du Sud) – Sierra Nevada (ESP) – Chine] avec un bassin nordique (50m*10 couloirs) à une altitude de 1 800 m.

L'État mobilise d'ores et déjà – dans le cadre des 450 projets France Relance en Occitanie – 3M€ pour le centre de préparation à la Haute Performance de Font-Romeu.

Le Préfet de région et la Présidente de la Région sont chargés conjointement de l'exécution du présent accord.

Fait à XX, en X exemplaires, le JJ/MM/2020

Le Premier ministre / Le Préfet de région

La Présidente de la Région

Jean CASTEX / Étienne GUYOT

Carole DELGA

